

LES CAHIERS

de la Fondation Trudeau

VOLUME IV, 1 • 2012

FONDATION
TRUDEAU
FOUNDATION



LES CAHIERS

de la Fondation Trudeau

VOLUME IV, NUMÉRO 1 • 2012

FONDATION
TRUDEAU
FOUNDATION



La Fondation Pierre Elliott Trudeau est un organisme de bienfaisance canadien d'envergure nationale, indépendant et sans affiliation politique créé en 2001 par la famille, les amis et les collègues de l'ancien premier ministre pour lui rendre hommage. Avec l'appui unanime de la Chambre des communes, le gouvernement du Canada lui a accordé en 2002 un fonds de dotation de 125 millions de dollars. Par ailleurs, certains projets de la Fondation profitent du soutien financier de donateurs privés. Grâce à ses programmes de bourses d'études doctorales, de prix de recherche, de mentorat et d'interaction publique, la Fondation soutient des esprits libres qui se distinguent en s'intéressant aux questions essentielles de notre société.

Droits de la personne et dignité | Citoyenneté responsable
Le Canada dans le monde | Populations et environnement

PRÉSIDENT

Pierre-Gerlier Forest

ADMINISTRATEURS

Michel Bastarache, Ottawa, Ontario

William G. Davis, Toronto, Ontario

Roy L. Heenan, Montréal, Québec

Alexander Himelfarb, Ottawa, Ontario

Chaviva Hošek, Toronto, Ontario

Edward Johnson, Montréal, Québec

Marc Lalonde, Montréal, Québec

Paule Leduc, Montréal, Québec

John H. McCall MacBain, Genève, Suisse

L. Jacques Ménard, Montréal, Québec

Heather Munroe-Blum, Montréal, Québec

Patrick Pichette, Mountain View, California

Marc Renaud, Montréal, Québec

Sean E. Riley, Antigonish, Nouvelle-Écosse

Emőke J. E. Szathmáry, Winnipeg, Manitoba

Alexandre Trudeau, Montréal, Québec

LA FONDATION PIERRE ELLIOTT TRUDEAU

1514, avenue Docteur-Penfield

Montréal QC Canada H3G 1B9

fondationtrudeau.ca

Les Cahiers de la Fondation Trudeau, volume 4, n° 1 • 2012

ISBN 978-2-9812034-5-8 (version imprimé)

ISBN 978-2-9812034-6-5 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2012

Table des matières

Préface ROY L. HEENAN <i>Président du Conseil d'administration,</i> La Fondation Pierre Elliott Trudeau	5
---	---

En théorie, en pratique PIERRE-GERLIER FOREST <i>Président,</i> La Fondation Pierre Elliott Trudeau	9
---	---

Conférences Trudeau

STEVEN LOFT <i>Lauréat Trudeau en résidence 2010, Université Ryerson</i> « Réflexions sur vingt ans d'art autochtone » BIOGRAPHIE / RÉSUMÉ / CONFÉRENCE	14
---	----

JOCELYN LÉTOURNEAU <i>Lauréat Trudeau 2006, Université Laval</i> « L'histoire comme passage » BIOGRAPHIE / RÉSUMÉ / CONFÉRENCE	40
--	----

ALAIN-G. GAGNON <i>Lauréat Trudeau 2010, Université du Québec à Montréal</i> « Trois voies pour l'habilitation : le régionalisme, le nationalisme et le fédéralisme » BIOGRAPHIE / RÉSUMÉ / CONFÉRENCE	62
---	----

SUJIT CHOUDHRY

Lauréat Trudeau 2010, Université de New York

« La mondialisation de la Constitution canadienne »

BIOGRAPHIE / RÉSUMÉ / CONFÉRENCE

96

JANINE BRODIE

Lauréate Trudeau 2010, Université de l'Alberta

« Savoir social et justice sociale en temps de crise »

BIOGRAPHIE / RÉSUMÉ / CONFÉRENCE

122

Préface

Lorsque la Fondation Trudeau a amorcé ses activités il y a environ douze ans, son programme consistait à sélectionner et à nommer des boursiers, des lauréats et des mentors dans le domaine des lettres et sciences humaines. Nous nous sommes bientôt rendu compte qu'il nous fallait un autre élément — le partage des recherches, des études et des idées avec le grand public. D'où le lancement du Programme d'interaction publique de la Fondation, dont le présent volume est la dernière illustration. Nous reportant aux conférences et exposés de nos lauréats, nous en avons choisi cinq que nous avons décidé de publier pour en faire profiter un public plus large.

Année après année, la Fondation appuie les meilleurs penseurs et des experts réputés sur les problèmes mondiaux, ce qui permet aux lauréats Trudeau d'entreprendre des recherches indépendantes en vue de trouver des réponses à des problèmes urgents. Les lauréats concentrent leurs travaux sur quatre sujets qui ont toujours retenu l'attention de Pierre Trudeau et qui méritent la nôtre — les droits et la dignité de la personne, la citoyenneté responsable, les gens et leur milieu naturel et la place du Canada dans le monde — dans l'espoir de proposer des perspectives et des approches nouvelles sur certaines des questions les plus controversées de notre époque.

Malgré la diversité de leurs domaines de spécialisation, ces chercheurs en sciences humaines partagent une même capacité non seulement à concevoir de nouvelles idées, mais aussi à faire connaître et à diffuser ces idées en vue de contribuer à la résolution des grands problèmes contemporains. Un des objectifs de la Fondation est de favoriser les rapports à long terme avec la collectivité pour faire en sorte que les grandes idées produisent des résultats sociétaux ayant un rayonnement encore plus grand. Nous encourageons les lauréats à faire bénéficier la société de leurs travaux en exposant les idées clés qui en découlent dans le cadre de conférences publiques, ce qui contribue à l'enrichissement du bien public.

Pierre Elliott Trudeau nous a rappelé que « chacun de nous doit faire tout ce qu'il peut pour accorder à tous une égale mesure de dignité humaine — pour faire en sorte que, grâce à nos efforts, le sens de l'espoir et la foi dans l'avenir ne soient pas l'apanage d'une minorité de la population mondiale, mais accessible à tous ». Comme le souligne cette quatrième édition des *Cahiers de la Fondation Trudeau*, les cinq lauréats ont répondu à l'invitation de Trudeau et ont suivi son exemple en proposant leurs visions d'une société plus équitable, ainsi que des principes directeurs précieux sur la façon dont ces visions peuvent être réalisées.

Depuis le lancement du Programme des prix Trudeau en 2002, la Fondation a nommé 46 lauréats Trudeau et a organisé 20 Conférences Trudeau d'un bout à l'autre du pays. Collectivement, les lauréats ont donné vie à la mission de la Fondation, qui consiste à « favoriser un dialogue fructueux entre chercheurs et décideurs au sein de la communauté artistique, du monde des affaires, du secteur public, des professions et du secteur du bénévolat ». Ils ont concrétisé l'ambition de la Fondation de privilégier deux domaines revêtant une importance stratégique pour la croissance et le mieux-être du Canada : des gens intelligents et attentionnés déterminés à être des chefs de file inspirés, d'une part, et le monde de la créativité et des idées conduisant à un changement positif, d'autre part.

Participer à ce processus critique m'apparaît comme un honneur et un privilège et j'espère que ces documents seront une source d'inspiration pour des recherches et des dialogues futurs.

ROY L. HEENAN, O.C.
Président du conseil d'administration
La Fondation Pierre Elliott Trudeau
Octobre 2012

En théorie, en pratique

« [L]e combat pour la démocratie et pour le développement permanent de ses contenus politiques et sociaux n'a pas été seulement un problème du xx^e siècle; [...] il continuera à l'être pour le siècle à venir, quelles que soient les formes concrètes qu'il adopte. »

Jorge Semprún, *L'expérience du totalitarisme* (1996)

Au fond, dans cette fondation, nous ne parlons jamais que de démocratie. Nous croisons les disciplines, les savoirs, les langages; nous célébrons leur dialogue; nous encourageons leurs épousailles. Mais il s'agit toujours de servir ensemble une certaine promesse d'émancipation, tout à la fois politique, sociale et culturelle, une promesse dont Pierre Elliott Trudeau écrivait en 1958 qu'elle « encourageait chaque citoyen et chaque groupe de citoyens à protester contre les carences de la société et à réclamer justice. »

Ceux et celles qui ont lu les livraisons précédentes des *Cahiers de la Fondation Trudeau* savent que nous ne craignons pas la théorie et l'abstraction. Pour nommer convenablement les êtres et les choses dans leur diversité, pour élucider leurs rapports, il faut parfois rompre avec le sens commun. Il faut aussi parfois prendre le risque de n'être pas compris du premier coup. Dans ce siècle neuf qui n'aime rien plus que la transparence et l'immédiat, qui préfère l'intuition à la raison et qui se méfie de toute connaissance qui ne

soit pas monnayable, c'est faire preuve d'une véritable audace que de saluer l'érudition, le long travail de la pensée quand elle s'exerce sur des questions difficiles, le temps nécessaire de la recherche, qui n'est jamais perdu.

Cette approche suppose de n'être pas pressé de cueillir les fruits de ce qu'on a semé. Mais la démocratie, pour paraphraser Jorge Semprún, est en développement permanent ; elle requiert une attention constante, un apport toujours renouvelé d'idées et d'images neuves, et se moque des solutions définitives et des réponses toutes faites. En d'autres mots, les circonstances concrètes changent, les enjeux demeurent : la liberté, la justice, le droit, la solidarité, la dignité humaine. L'utilité véritable se mesure donc à la capacité d'affronter ces questions cruciales et surtout, de s'en tenir à ce programme exigeant, malgré les difficultés et les rebuffades.

Bien sûr le problème se pose : suffit-il donc d'écrire ou de parler juste pour apporter son concours à l'essor de la démocratie, ici et dans le monde ? Si la Fondation est si attachée à cet idéal, pourquoi ne pas financer des projets plus tangibles, des initiatives directes, des gestes concrets ? Pourquoi perdre du temps en études et palabres quand on pourrait sauter dans la mêlée ? Or en vérité, nous le faisons *aussi*. Il serait absurde de s'en tenir au monde des mots sans jamais descendre dans celui des actes et des pratiques. L'autorité qui vient du savoir, et qui est ici l'objet du plus grand respect, n'est pas déparée par celle qui est nourrie de l'expérience et de l'engagement. Au contraire. Il convient que les idées s'incarnent et que l'épreuve des faits et des réalités vienne bousculer au besoin les certitudes les mieux installées.

C'est encore dit d'une manière trop abstraite. En fait, quand nous convions des chercheurs et des créateurs, c'est qu'ils ont déjà fait la preuve de leur capacité à passer librement et facilement du monde des idées à celui de la vie pratique. L'engagement et le travail intellectuel leur sont pour ainsi dire consubstantiels, pas nécessairement parce qu'ils seraient d'une cause ou d'un parti, même

si cela peut arriver, mais simplement parce qu'ils n'ont pas de temps de reste pour les choses indifférentes. Leur pèsent la persistance des inégalités, la dégradation de la nature, l'atteinte violente aux droits et à la dignité de leurs semblables, les risques insensés que courent les États en quête de puissance.

Qu'on lise avec attention, par exemple, le texte rigoureux de Sujit Choudry sur le droit constitutionnel. C'est l'œuvre d'un juriste et l'auteur y révèle sans surprise son goût pour les principes, les normes, les modèles. Mais il montre aussi comment son engagement dans de nombreux pays en reconstruction lui a permis de découvrir, au cœur des valeurs canadiennes, une aspiration commune à tous les peuples, un désir partagé de « paix, d'ordre et de bon gouvernement », comme dans la célèbre formule liminaire de la Loi constitutionnelle canadienne de 1867. Mieux encore, en montrant les fils qui relient son expérience singulière d'immigrant, fils d'immigrants, à son programme de recherche, le professeur Choudry nous permet de mieux comprendre comment il a été possible de tourner la diversité culturelle à l'avantage de toute une société et comment cette approche pourrait maintenant profiter à d'autres nations en crise.

La démarche d'Alain-G. Gagnon n'est pas si différente. Au départ, il est vrai, il est plutôt question dans son exposé d'enracinement et de l'humble et digne résistance de ceux qu'une certaine modernité vient brutaliser, à coups de chômage forcé, de désindustrialisation, d'indifférence culturelle. Mais rapidement, on voit que l'horizon est le même : il s'agit bien d'assurer dans ce monde pluriel et global qui est le nôtre la coexistence pacifique et fructueuse de sociétés qui veulent vivre ensemble sans se confondre ni s'intégrer. Un mouvement d'idées dont le professeur Gagnon est aujourd'hui une des grandes figures mondiales prône en effet un nouveau type de fédéralisme, très ouvert et très flexible — on serait tenté d'écrire : un fédéralisme « perméable ». Comme chez Choudry, il est significatif que cette aspiration se nourrisse de réalités historiques proprement

canadiennes mais qu'elle se présente aujourd'hui comme une obligation morale universelle, au-delà des frontières ou des générations.

Dans le cas de Steven Loft, la dialectique de l'expérience et de la pensée est le fil même du discours. La force puissante et perturbatrice de l'art vient arracher l'auteur à sa destinée et transforme aussi, comme dans un miroir grossissant, la vie sociale et politique des nations autochtones du Canada. Comme lors de la présentation initiale de ce texte dans la splendide Maison des Premiers Peuples à l'Université de Victoria, on s'aperçoit rapidement en lisant Steven Loft que l'auteur n'est pas là pour partager une pratique esthétique particulière, fût-elle radicale. Il s'agit de faire voir le mouvement même de l'émancipation, avec son cortège de tensions et de conflits, et le retour subséquent des premières nations au premier plan de l'histoire et de la vie nationale, au terme de cinquante ans de revendications.

Seul parmi les cinq contributions, le texte de Janine Brodie est sombre. À plusieurs, il semblera même désespéré tant il insiste sur le déséquilibre des forces en présence. La politologue albertaine aperçoit partout le triomphe de la régression sociale, de la mesquinerie, du conformisme; partout le triomphe des forces de l'ordre et du profit; partout le retour au passé dans les sphères de la culture et de la conscience. Les illustrations ne lui font pas défaut et il faut admettre que les signes ne manquent pas d'un long hiver du progrès, prolongé depuis 2008 par la crise économique et financière. Mais la professeure Brodie ne reste pas dans cette posture exclusivement critique. Elle donne aussi des indications sur ce qu'il convient de faire pour reprendre l'initiative et donner un souffle neuf à des idées comme l'égalité ou la solidarité. Comment ne pas abonder dans le sens de son appel aux sciences humaines à penser librement et surtout, à se conduire comme si l'histoire, loin d'être terminée, restait encore ouverte à tous nos espoirs.

Cette histoire largement ouverte, toujours à faire, est évidemment au cœur de l'œuvre de l'historien Jocelyn Létourneau. Son

texte subtil et profond nous montre non sans paradoxe qu'il faut savoir s'affranchir d'une histoire particulière — qu'elle soit nationale, sociale ou culturelle — pour pouvoir saisir la texture complexe et riche du passé, ses effets sur notre présent, son poids sur notre devenir. On pourrait dire qu'il s'agit d'une sorte de manifeste sur le métier d'historien, ses risques et ses récompenses, sa morale et sa méthode. Sans surprise, mais en choisissant des exemples saisissants dans l'architecture de Jorn Utzon et la sculpture monumentale d'Alexander Calder, Létourneau appelle aussi au dialogue de la pratique, ce qui doit s'incarner en un lieu et un temps donnés, et de la théorie, ce qui se rattache à la création et à l'imagination.

L'effort consenti par nos auteurs pour préparer leur contribution suppose parfois un effort proportionnel au moment de la lecture, et pour cause. La notion d'intellectuel « public » s'est substituée dans les deux dernières décennies à celle d'intellectuel « engagé », à la fois pour souligner l'importance prépondérante des médias et pour marquer l'entrée en scène, il faut bien le dire, d'intellectuels rangés à droite du spectre politique. L'intellectuel public affronte des journalistes et des studios de télévision et s'il parle clair, s'il écrit bien, on finit pas ne plus s'inquiéter des causes qu'il défend. Toutes les idées finissent par se valoir et par se vendre, à condition d'être énoncées avec autorité.

Les textes qui suivent, comme tous ceux qui les ont précédés dans ces *Cahiers*, ont en revanche le double avantage d'être issus de la recherche, avec tout ce que cela implique de limites et d'apories, mais aussi d'illuminations, et d'être reliés d'une manière directe et tangible à la conversation démocratique évoquée au départ.

Il n'y pas de risque d'y perdre son temps ou d'y confondre l'apparence et l'essentiel.

PIERRE-GERLIER FOREST

Président, La Fondation Pierre Elliott Trudeau

Octobre 2012

STEVEN LOFT

Lauréat Trudeau en résidence 2010

Université Ryerson

BIOGRAPHIE

Steven Loft, un Mohawk de la bande des Six Nations, est conservateur d'art, écrivain et artiste. En 2010, il a été nommé lauréat Trudeau en résidence à l'Université Ryerson, à Toronto, où il poursuit ses recherches sur l'art et l'esthétique des Autochtones. Auparavant, il a été conservateur en résidence pour les arts indigènes au Musée des beaux-arts du Canada. Il y a organisé, entre autres, les expositions « Retour à la case départ: abstraction autochtone » et « Regards d'acier: portraits par des artistes autochtones » (en collaboration avec Andrea Kunard). Il a aussi été directeur du centre Urban Shaman à Winnipeg, le plus grand centre d'art dirigé par des artistes autochtones. Il a été conservateur au Département des Premières nations du Musée des beaux-arts de Hamilton et directeur artistique de l'Association des photographes autochtones indiens et inuits. M. Loft a abondamment écrit sur l'esthétique et l'art des Premières nations dans des revues, des catalogues et des livres d'art. Il a codirigé la rédaction du livre *Transference, Technology, Tradition: Aboriginal Media and New Media Art* (Banff Centre Press, 2005). Ce livre d'essais écrits par des artistes, des conservateurs et des universitaires décrit le paysage de l'art autochtone contemporain de même que l'influence de la critique et des normes occidentales et l'avènement libérateur des technologies peu coûteuses comme la vidéo et les médias en ligne. Ses vidéos, notamment « A History in Two Parts », « 2510037901 », « TAX THIS! » et « Out of the Darkness », ont été projetées au cours de festivals et dans des galeries, au Canada et à l'étranger. Il a organisé plus de cinquante expositions solo ou de groupe au Canada et à l'étranger, et il est souvent invité comme

conférencier. Sa plus récente production, intitulée « Culture Shock », a été présentée au Festival du film et des arts médiatiques *imagine-NATIVE*, en 2008, puis au Festival international du film de Berlin.

RÉSUMÉ

Une histoire de l'art autochtone constitue une trajectoire d'adaptabilité et de connectivité culturelles parfaitement en accord avec les conceptions autochtones du monde, ainsi qu'avec les pratiques artistiques coutumières et contemporaines. Elle est liée à des récits reposant sur des épistémologies antérieures et postérieures au contact de l'homme blanc. Elle est coutumière et contemporaine, en lien avec la réserve et le milieu urbain, tribale et hybride, empirique et cosmologique, vivante, dynamique et toujours changeante. Steven Loft examine les principales étapes qui ont jalonné l'évolution contemporaine des arts autochtones au Canada.

CONFÉRENCE

« Réflexions sur vingt ans d'art autochtone »

Université de Victoria

LE 8 FÉVRIER 2012

Mon nom est Steven Loft. Je suis Kanienkehaka de la Haudenosaunee. Je souhaite rendre hommage à mes aînés et à mes ancêtres — ceux qui m'ont précédé et qui ont marqué mon identité en tant que personne.

En jetant un regard sur les vingt dernières années de travail dans le domaine de l'art autochtone, je souhaite évoquer certains moments clés de l'évolution contemporaine et historique d'un mouvement d'art autochtone au Canada, et certains événements majeurs qui se sont alors produits. Comprendre la relation entre le Canada et les nations autochtones de ce pays fait partie intégrante de l'élaboration d'une esthétique propre à l'art autochtone contemporain. J'ai participé à certains de ces événements, parfois de manière seulement marginale, mais tous ont eu une influence sur ma carrière et sur ma vie, même ceux auxquels je n'étais pas directement lié.

Le présent document ne constitue pas une histoire exhaustive de l'art autochtone. Il s'agit plutôt d'un voyage auquel j'ai eu la chance d'être associé. Pour moi, l'art autochtone est essentiellement politique. Il représente le point culminant d'expériences vécues, depuis les sociétés coutumières antérieures à l'apparition de l'homme blanc jusqu'à l'entreprise coloniale. Il comporte des récits historiques

fondés sur des épistémologies antérieures et postérieures au contact avec la culture européenne, des narrations rendues plus puissantes par la continuité, inextricablement liées entre elles. Et il est une affirmation d'autonomie et de souveraineté culturelles.

Comme l'a écrit Jolene Rickard «le travail des artistes autochtones doit être perçu à travers les lentilles éclairantes de la souveraineté et de l'autodétermination, plutôt qu'uniquement selon les critères de l'assimilation, de la colonisation et de la politique de l'identité [...] La souveraineté est la frontière qui transforme l'expérience autochtone en la faisant passer du stade du traitement injuste à celui de la stratégie¹».

L'Expo 1967 et le Pavillon des Indiens du Canada

1967, en été : mes grands-parents m'ont fait visiter l'Expo 67 à Montréal. Ce fut un voyage fascinant et je suis sûr que je me suis fort amusé. Avons-nous visité le pavillon des Indiens du Canada ? Sans doute. En ai-je gardé un souvenir ? Non, je voulais seulement aller sur le monorail. Mais, sans que je le sache, ce qui se passait à l'intérieur de ce pavillon et derrière les rideaux allait avoir une incidence considérable sur ma vie.

L'Expo 67 a été une étape majeure, une occasion pour le Canada de se présenter au monde. Et la décision d'établir un Pavillon des Indiens du Canada paraissait sans doute très appropriée à l'époque : c'était une occasion d'illustrer les rapports magnifiques qu'entretenait le Canada avec ses peuples autochtones. Mais il n'en a pas été ainsi.

Le Pavillon des Indiens du Canada a été un moment décisif où l'art autochtone — ou « indien » comme on disait alors — et la politique se sont manifestés dans la description (et une description qui semblait alors très subversive) des récits et des réalités contemporaines des peuples autochtones.

1. Jolene Rickard, « Sovereignty: A Line in the Sand », *Aperture*, n° 139 (printemps 1995), 51.

Les Premières nations ont été un des deux seuls groupes « sociaux » de la population canadienne ayant eu une représentation séparée et leur propre pavillon. Les organisateurs avaient entrepris une ambitieuse série de consultations auprès des groupes autochtones, dont l'objet était de trouver des réponses à la question : « Que souhaitez-vous dire aux Canadiens et au monde lorsqu'ils visiteront l'Expo 67 ? » Certains rôles clés au sein de l'organisation étaient même détenus par des autochtones (certains d'entre eux faisant preuve d'une bonne dose d'activisme dans leur démarche). Le récit qui devait finalement se dégager du pavillon apparut à la fois déconcertant et stupéfiant, tant aux organisateurs qu'aux visiteurs.

Cette exposition illustre de manière critique et habile la lutte des peuples autochtones en vue de préserver autant qu'ils le pouvaient alors leur intégrité culturelle, leur primauté et leur souveraineté. Et elle permit au monde de découvrir l'art autochtone contemporain. Voici un résumé d'un message diffusé par le réseau anglais de la Société Radio-Canada le 4 août 1967 :

Vu de l'extérieur, il arbore tous les symboles inoffensifs de l'Indien nord-américain traditionnel : un tipi, un mât totémique, des tambours et des chants. Mais à l'intérieur, les Indiens du pavillon du Canada à l'Expo 67 offrent un message tout autre — celui de la pauvreté, de traités non respectés, de l'imposition d'une religion et des expériences malheureuses des enfants placés dans des pensionnats. Alors qu'une jeune hôtesse procède à une visite, un journaliste d'*Expedition* fait des observations empreintes d'amertume dans les salons d'exposition du pavillon².

Beaucoup de temps s'écoulera avant que je ne me rende compte de l'importance de cet événement. Je savais qu'il faisait partie de l'histoire de notre art, mais ce n'est que récemment que j'en ai réellement pris conscience. Je participais l'année dernière à une confé-

2. « *Expedition : Expo 67's Indians of Canada* », CBC Digital Archives, <http://www.cbc.ca/archives/discover/programs/e/expedition/expedition-july-7-1967.html> (consulté le 9 mai 2012).

rence où plusieurs des participants au pavillon faisaient part de leurs expériences. J'ai commencé à comprendre dans quelle mesure nous étions redevables à ces artistes qui ont repensé en profondeur l'art et l'activisme autochtones. Les récits dont ils nous ont fait part étaient drôles et émouvants et nous ont rendus conscients du long chemin parcouru ces dernières décennies et du chemin qu'il nous reste à parcourir. Comme le chercheur métis David Garneau l'a signalé dans ses observations liminaires : « Manifestement, c'était et cela demeure un lieu profond de dissension et la naissance de nouvelles possibilités³. »

Les artistes présents au pavillon étaient Tony et Henry Hunt (mât totémique), George Clutesi, Noel Wuttunee, Gerald Tailfeathers, Ross Woods, Alex Janvier, Tom Hill, Norval Morrisseau, Francis Kagige, Jean-Marie Gros-Louis, Duke Redbird et Robert Davidson. Ils ont été des pionniers et des visionnaires, et nous leur en sommes profondément redevables.

1988 — L'esprit chante : les traditions artistiques des Premières nations du Canada

Une autre exposition d'art autochtone, tenue 21 ans après celle du pavillon des Indiens du Canada, allait aussi susciter beaucoup de débats et de controverses. *L'esprit chante*, une exposition organisée par le Glenbow Museum et financée par la société Shell Oil, a été la plus coûteuse jamais tenue au Canada, son budget ayant totalisé 2,6 millions de dollars (la moitié de ce montant provenait de Shell)⁴.

L'exposition a emprunté un nombre élevé de biens culturels — représentant ce qu'on pourrait appeler notre histoire de l'art — de divers musées nord-américains choisis et administrés par

3. David Garneau, « Indian to Indigenous: Temporary Pavilions to Sovereign Display Territories », présentation devant l'Aboriginal Curatorial Collective Conference, Toronto, Ontario, 15-16 octobre 2011.

4. Ruth B. Phillips, « Show times: De-Celebrating the Canadian Nation, Decolonising the Canadian Museum », dans Annie E. Coombes (dir.), *Rethinking Settler Colonialism* (Manchester : Manchester University Press, 2006), 129.

des non-autochtones, sans consultation aucune avec les collectivités autochtones. L'intention des conservateurs était de sensibiliser les gens à la société et à la culture autochtones préeuropéennes, notamment en empruntant des objets pillés provenant d'établissements coloniaux, le tout étant financé par une société qui contestait activement une revendication territoriale de la nation autochtone Lubicon et qui extrayait des ressources de son territoire. Une promesse de catastrophe? Certes! Bien qu'ayant attiré un nombre raisonnable de visiteurs et reçu l'appui du gouvernement et des grandes entreprises, l'exposition a constitué un des moments les plus sombres de l'histoire des musées d'art autochtone de ce pays.

La protestation de Rebecca Belmore visant à appuyer la revendication de la nation Lubicon et l'appel lancé par celle-ci en faveur d'un boycottage ont été perçus comme une puissante réponse. Belmore manifestait devant le musée sans avoir sollicité son consentement et tenait une affiche où elle était représentée comme l'artefact n° 671B. Un code de musée? Ou un numéro de la Société des alcools correspondant à une bouteille de vin à bon marché? Belmore a délibérément entretenu l'ambiguïté à ce sujet. Elle ne se contentait pas de « se codifier » métaphoriquement parlant, elle s'imposait elle-même de revivre des contraintes du passé caractérisé par les abus et la marchandisation des peuples autochtones, un passé dont les musées se faisaient notamment les complices. Mais en tant que lieu de résistance et de subversion, elle s'est élevée au-dessus des taxonomies parfaitement illustrées dans *L'esprit chante* et en est sortie la tête haute et le regard perçant, dotée d'une parfaite maîtrise de soi⁵.

Il a fallu plusieurs années avant que je prenne conscience de l'incidence de *L'esprit chante*. Toutefois, des années plus tard, alors que l'art autochtone prenait de plus en plus de place dans ma vie,

5. Le gouvernement a récemment déclaré que les groupes autochtones s'opposant au pipeline Northern Gateway étaient des « radicaux » et des « ennemis de l'État ». Certaines perceptions ne changeront jamais!

j'entendais souvent parler de la débâcle de *L'esprit chante*. À la suite de l'exposition, des protestations et des nombreux cas de représentation erronée dans les musées, un groupe de travail sur les musées et les Premières nations a été créé pour proposer des mesures au gouvernement et à la communauté artistique sur l'exposition et la diffusion d'œuvres autochtones contemporaines et anciennes. Le rapport de ce groupe de travail a eu un effet beaucoup plus positif que *L'esprit chante*.

Quelques années après sa protestation, j'ai rencontré Rebecca Belmore et je suis fier de dire que nous sommes de bons amis. Sa passion, son intelligence profonde et sa capacité de synthétiser des enjeux complexes en produisant des œuvres d'art parfois déconcertantes et toujours provocantes, font d'elle une des artistes les plus exceptionnelles de notre pays. Elle a eu et continue d'avoir un effet marquant sur l'art autochtone et sur la formation d'une esthétique culturelle au Canada et ailleurs.

11 juillet 1990 — Oka

De manière très concrète, 1990 a été le point de départ de mon itinéraire vers mon intériorité autochtone et l'art autochtone. Oka a galvanisé la population autochtone. C'était notre lutte, notre combat, notre guerre, le tout diffusé par les réseaux de télévision selon les préjugés du jour et destiné à une population clairement indifférente à notre campagne en faveur de la souveraineté autochtone.

La crise d'Oka a été déclenchée à la suite d'une veille pacifique des citoyens mohawks de Kanesatake, qui protestaient contre un projet de la ville d'Oka visant à étendre le territoire d'un club de golf à leur territoire ancestral. Le 11 juillet 1990, la veille pacifique a pris une tournure dramatique lorsque la Sûreté du Québec s'est attaquée aux protestataires, ce qui a entraîné un affrontement de 78 jours entre les Mohawks, la Sûreté du Québec et l'armée canadienne.

L'incident est ancré dans la mémoire de chaque Canadien et de chaque citoyen des Premières nations qui en ont été témoins. Le

simple fait de mentionner le mot «Oka» évoque des images de blindés et de barricades; d'un guerrier mohawk et d'un soldat canadien se regardant les yeux dans les yeux; de personnages mohawks brûlés en effigie par les résidents mécontents d'une collectivité environnante; de la perte tragique d'une vie et de blessures persistantes. Des liens furent brisés entre les collectivités et entre les Premières nations et les Canadiens⁶.

Suivre le déroulement de ce conflit avait un effet dévastateur. Il y avait là quelque chose d'exaspérant. Et aussi, d'une certaine façon, de libérateur. Partout au pays, les collectivités autochtones ont réagi avec colère et rage, et nos artistes ont réagi en conséquence. J'ai commencé à percevoir la culture à travers un prisme différent, un prisme fondé sur la résistance et sur ce que Gerald Vizenor a appelé la «survivance». Selon Vizenor, «on ne peut se tromper sur la nature de la survivance dans les récits, la raison naturelle, les souvenirs, les traditions et les coutumes indigènes; on peut la reconnaître clairement dans les récits de résistance et dans les attributs personnels, comme la taquinerie humaniste indigène, l'ironie vitale, l'esprit, la mentalité et le courage. Le caractère de la survivance crée un sens de la présence indigène surmontant l'absence, la vacuité et la tyrannie⁷».

J'étais sur une voie qui se réaliserait intégralement trois ans plus tard. L'année 1993 a tout changé en moi, mais certains facteurs avaient déjà commencé à exercer leurs effets au cours des années précédentes.

L'année 1992 marque la célébration du 500^e anniversaire de la découverte par Christophe Colomb de ce qui allait devenir les «Amériques». Je pourrais parler longuement de cette erreur particulière de navigation et du passé colonial qui en fut le résultat. Qu'il

6. Shawn Atleo, «Oka, 20 Years Later: The Issues Remain», *The Globe and Mail* (12 juillet 2010), <http://www.theglobeandmail.com/news/opinions/oka-20-years-later-the-issues-remain/article1634811/print/> (consulté le 11 mai 2012).

7. Gerald Vizenor, *Survivance: Narratives of Native Presence* (Lincoln: University of Nebraska Press, 2008), 1.

suffise de dire que les peuples autochtones de cette partie du monde subissent depuis cinq siècles l'horrible oppression génocidaire et raciste qu'elle a engendrée.

Pour les autochtones, l'année 1992 aura revêtu un caractère paradoxal. Combiné à beaucoup d'événements récents, le cinquième centenaire de l'arrivée de Christophe Colomb a été une période stimulante, pour le meilleur et pour le pire. En 1992, deux grandes expositions ont modifié la situation de l'art autochtone au pays : l'exposition *Terre, Esprit, Pouvoir* au Musée des beaux-arts du Canada et *Indigena: Perspectives des peuples autochtones sur les cinq cents ans* au Musée canadien des civilisations⁸.

Les expositions de 1992, chacune à leur manière, ont constitué un tournant, mais celui-ci n'a pas été sans soulever des controverses. Le fait que deux des trois conservateurs de *Terre, Esprit et Pouvoir* n'étaient pas autochtones mettait en évidence une attitude chauviniste continue du Musée des beaux-arts en matière d'art autochtone. Et puis il y avait tout ce débat sur « Que faire au sujet de la célébration de Christophe Colomb ? » En ignorant cette question, le Musée des beaux-arts a fait du tort au discours sur la souveraineté autochtone et l'anticolonialisme.

L'exposition *Indigena*, quant à elle, comptait deux conservateurs autochtones : Gerald McMaster et Lee-Ann Martin. Elle reposait sur une prémisse beaucoup plus dynamique et, en fin de compte, a eu une plus grande incidence sur moi. Je me concentrerai donc sur elle.

Dans le catalogue d'*Indigena*, on trouve les observations suivantes de George Erasmus, ancien Grand Chef de l'Assemblée des Premières nations :

8. À l'époque, le Musée canadien des civilisations était le seul établissement national qui avait l'habitude de collectionner des œuvres contemporaines d'art autochtone et de les exposer. Bien que le Musée des beaux-arts du Canada ait tenu l'exposition *Terre, Esprit, Pouvoir* la même année, il a fallu attendre une autre décennie avant qu'il ne s'engage de manière définitive à cet égard.

Qu'allons-nous célébrer? Je n'aime pas ce qui s'est produit au cours des 500 dernières années, ni des 125 dernières années. Je n'y peux pas grand-chose. Mais qu'allons-nous faire concernant les 500 prochaines années? Qu'allons-nous faire concernant les 10 prochaines années? Qu'allons-nous faire pour que, à l'arrivée de l'an 2000, il y ait des différences?

Je ne crois pas que nous ayons un événement précis qui mérite d'être célébré, à moins que nous décidions de faire quelque chose de différent dans le futur. Le moment est venu de procéder à des changements. Le moment est venu pour les Européens et pour leurs descendants, et pour les autres qui sont ici et qui sont des Canadiens, de commencer à s'attaquer au rapport fondamental qu'ils ont avec ce pays et avec les gens qui y vivaient avant leur arrivée. Nous pouvons faire les choses autrement dans ce pays — nous pouvons être des chefs de file pour le monde⁹!

J'ai eu l'occasion de parler à Lee-Ann Martin récemment au sujet de cette période et de l'exposition. Voici ce qu'elle a dit :

Au milieu des années 1980, je vivais aux États-Unis où je travaillais avec des collègues à un projet national sur les arts américains autochtones visant à contrer la célébration du cinquième centenaire, qui obtenait beaucoup de financement et d'attention de la part des médias. Alors que le gouvernement canadien se concentrait sur la célébration en 1992 du 125^e anniversaire du pays, et non sur celle du cinquième centenaire, Gerald et moi étions déterminés à centrer l'exposition sur cette longue histoire coloniale déclenchée par l'arrivée des Européens dans les Amériques. À l'époque, il était inhabituel de voir des conservateurs autochtones organiser un projet d'une telle ampleur et d'une nature aussi politique dans un établissement national. Avec le recul des années, je constate que nous voulions choquer les visiteurs du musée dans l'espoir de les affranchir de leur complaisance et de leur ignorance concernant l'histoire autochtone. Beaucoup de visiteurs ont indiqué qu'ils voulaient voir le « bel art » ancien des peuples autochtones. Les expositions d'art contemporain

9. George Erasmus, « Préface », dans Lee-Ann Martin et Gerald McMaster (dir.), *Indigena : perspectives autochtones contemporaines* (Hull, Québec : Musée canadien des civilisations, 1992).

au musée continuent de pulvériser les attentes de bon nombre de visiteurs en présentant l'art contemporain comme un prolongement historique et une médiation sur les possibilités futures.

Du point de vue de la conservation, notre principal objectif était d'inciter les artistes, écrivains et interprètes autochtones à traiter les questions de colonisation et de ténacité culturelle, à réfléchir sur le processus colonial. [Ici elle cite un passage d'un document des conservateurs :] « Dans un sens très concret, il s'agit d'un processus où une seule culture en vient à dominer comme jamais auparavant toutes les autres cultures du monde, ce qui lui permet maintenant de déterminer rien de moins que la destinée du monde¹⁰. »

En tant que projet artistique de réappropriation et de réaffirmation, *Indigena* a souligné la présence autochtone dans cette entité politique qu'est le Canada.

1993 — Un tournant personnel

L'art a toujours fait partie de ma vie. À un tout jeune âge, j'accompagnais ma grand-mère maternelle non autochtone dans des galeries d'art, des salles de théâtre et des concerts. Mais ce que j'ai commencé à découvrir en 1992 en visitant *Terre, Esprit, Pouvoir*, et encore davantage en visitant *Indigena*, ne ressemblait en rien à ce que j'avais vu jusque-là. C'est alors que je me suis rendu compte que l'art pouvait être une façon de se doter d'une identité, d'une identité audacieuse, dynamique, provocatrice, intrépide, parfois en colère, parfois accusatoire, mais toujours résolument fière et enracinée dans une nature autochtone contemporaine que je n'avais jamais observée auparavant.

Le 20 mars 1993, mon fils Tyler est né et j'ai obtenu mon premier « véritable » emploi dans le domaine des arts à la *Native Indian/Inuit Photographers Association* (NIIPA). Ce fut une journée très spéciale et ma vie s'en est trouvée profondément transformée. La même année fut également témoin de la sortie de *Kanehsatake: 270 ans de résistance* (1993), un film incroyable d'Alanis Obomsawin qui donne

10. Échange de courriers électroniques entre l'auteur et Lee-Ann Martin, printemps 2012.

des frissons. Ces trois événements ont eu une profonde influence sur moi et ont changé le cours de ma vie. Tous trois sont intimement associés à la formation de mon identité en tant qu'artiste, penseur, personne autochtone et père.

Mon emploi à la NIIPA a constitué le point de départ d'une carrière dont je suis heureux de dire qu'elle ne cesse de me passionner et à laquelle je me donne entièrement. La naissance de mon fils m'a aidé à reconnaître le sens profond de la responsabilité personnelle, sociale et culturelle. Il me rappelle encore notre place en ce monde et les joies implicites qui s'y rattachent, ainsi que les luttes et les raisons pour lesquelles ces luttes revêtent une égale importance.

Le film d'Obomsawin m'a révélé ce que signifie l'engagement dans les luttes de grande envergure que mènent les peuples autochtones au Canada.

Ce que j'ai appris, c'est que lorsque les membres d'une communauté prennent en main leur destinée et leur culture dans l'ordre politique, social et artistique, ils vont au-delà de l'oppression. Ainsi, la maîtrise de notre « image » devient un acte non seulement de subversion, mais aussi de résistance et, en fin de compte, de libération.

Tel est le défi fondamental que doivent relever les artistes autochtones et les producteurs culturels, dont le meilleur exemple est l'œuvre d'Obomsawin. Dans un genre dominé par l'hégémonie colonialiste et patriarcale, son œuvre soulève des questions fondamentales, non seulement concernant les sujets qu'elle décrit, mais aussi concernant le système de manipulation et de contrôle de l'image qui existe au sein des arts institutionnels, de la culture et des médias grand public. *Kanehsatake: 270 ans de résistance* est un film, mais c'est aussi un lieu de pouvoir. C'est une déclaration politique et artistique qui affirme un droit inaliénable et inhérent à l'autodéfinition, à la conscience de soi et à l'autodétermination des peuples autochtones. Ce film, comme les autres qui lui ont fait suite, compte parmi les œuvres culturelles les plus significatives produites en ce pays.

Les films d'Obomsawin nous entraînent dans des réflexions intenses qui n'ont rien à voir avec l'attention superficielle accordée habituellement aux sujets qu'elle choisit. Elle fait une analyse critique et morale du choc des cultures et de leurs répercussions sur les peuples autochtones en se concentrant sur leurs vies et sur les récits de ceux qui n'ont généralement pas les moyens de se faire entendre. Cette vision de la culture autochtone repose non seulement sur une vision et une pensée indépendantes, mais sur l'hypothèse d'une souveraineté culturelle qui n'est habituellement pas accordée aux autochtones. Obomsawin juxtapose les résultats d'une hégémonie colonialiste et les expériences de ses personnages. Dans ses films, les Indiens ne sont pas les victimes homogènes d'un État dominateur, mais des personnes véritables luttant réellement pour retrouver leur identité. Pour ses personnages et pour elle-même, l'identité nationale et la souveraineté ne sont pas des concepts abstraits, mais des dimensions clairement identifiables de l'autonomie et de la survie culturelles.

Dès ses débuts à l'Office national du film, Obomsawin a lutté pour raconter les histoires des peuples autochtones d'un point de vue proprement autochtone. Elle a établi une esthétique autochtone non linéaire qui renvoie à une histoire commune et précédemment dénaturée. Elle précise : « L'histoire occupe une place centrale pour moi et dans l'ensemble de mon œuvre. Dans tout ce que j'ai fait, l'histoire est toujours présente. Celle-ci offre un récit et nous forme. Autrement, comment pourrions-nous savoir comment nous sommes arrivés là où nous sommes maintenant¹¹ ? » L'histoire s'insère constamment dans la structure de ses documentaires, comme intervieweuse, comme narratrice et, dans le cas de *Kanehsatake: 270 ans de résistance*, comme témoin. Dans les récits qu'elle nous présente, elle est donc non seulement observatrice, mais participante. Cette

11. Steve Loft, « Sovereignty, Subjectivity and Social Action : The Films of Alanis Obomsawin », Canada Council Archives, 2001, <http://canadacouncil.ca/canadacouncil/archives/prizes/ggvma/2001/2001-06-e.asp>

subjectivité crée un niveau de signification qui n'est pas assujéti à des préoccupations anthropologiques.

Les événements qui se sont déroulés à Oka en 1990 ont eu un effet profond sur les peuples autochtones de ce pays. Et bien que les médias en aient traité abondamment, il s'agit d'une de nos histoires et il fallait qu'elle soit racontée de notre point de vue. Grâce à *Kanehsatake: 270 ans de résistance* et aux films qui ont suivi, Obomsawin a donné un compte rendu rigoureux de l'affaire d'Oka et de ses répercussions au sein de l'historiographie des rapports entre autochtones et non-autochtones.

Lorsque j'ai vu *Kanehsatake: 270 ans de résistance* la première fois, j'ai été très surpris de la puissance avec laquelle ce film m'avait touché, aussi bien de manière émotive que cognitive. Qu'ai-je ressenti? De la colère? De l'orgueil? De l'amertume? Un peu de tout, assurément. Mais, surtout, j'ai entendu la voix d'une nation, la voix d'un peuple, ma voix. Et ce n'était pas une voix abstraite, panindienne ou d'oppression, mais une voix passionnée, celle d'un combat, la voix de « toutes mes relations ».

1995 et 2005 — L'impact retentissant de La Biennale de Venise

La Biennale de Venise remonte à 1895, l'époque des grandes expositions internationales, ces endroits où il n'était pas inhabituel d'exposer des « sauvages exotiques ». Ces grandes expositions ont été conçues comme des occasions pour les pays d'échanger des idées et de faire connaître leurs innovations technologiques et artistiques. Les grandes salles d'exposition se sont sans cesse multipliées dans le cadre de ces somptueux et spectaculaires déploiements de l'activité industrielle et coloniale. Et Venise en constitue un des plus importants. Tous les deux ans, tous les pays du monde y mettent en évidence leurs artistes dans des pavillons nationaux.

À bien des égards, la Biennale de Venise est une survivance anachronique des notions de nationalisme et d'expertise qui n'a rien à

voir avec les réalités du monde de l'art contemporain. Mais c'est une des expositions internationales d'art les plus importantes, les mieux connues et les plus fréquentées au monde.

Du point de vue de l'entrée de l'art autochtone canadien dans le discours international sur l'art, on ne saurait sous-estimer l'incidence de la Biennale. Toutefois, les expositions demeurent également des lieux d'exclusion et il convient d'analyser cet aspect alors que nous célébrons les artistes autochtones qui sont invités à y participer. Ma perception des grandes expositions internationales d'art en est une de perplexité devant cette forme d'exclusion, mais je dois reconnaître que, ces dernières années, j'ai observé une tendance vers l'inclusion et une reconnaissance de la diversité des conceptions esthétiques. Bien que les expositions demeurent souvent problématiques, je doute que cette tendance s'affaiblisse. Le génie métaphorique est sorti de la bouteille.

L'artiste métis Edward Poitras a été le premier autochtone à représenter le Canada à la Biennale de Venise et l'artiste Anishnaabe Rebecca Belmore a été la première femme autochtone à y représenter le Canada. À dix ans d'intervalle, ces deux artistes ont fait des déclarations franches et audacieuses sur la signification de l'identité autochtone hier, aujourd'hui et demain. L'œuvre de Poitras présentée à Venise était une méditation sur le coyote comme filou, une figure emblématique dans plusieurs cultures autochtones. L'artiste met les visiteurs en présence d'une cosmologie proprement autochtone, ce que plusieurs d'entre eux n'avaient jamais vu auparavant. Selon le conservateur de musée Gerald McMaster,

La vie et l'œuvre de Poitras illustrent parfaitement la notion de place et de politique d'identité. Je soutiens qu'entre les deux collectivités (et plus) — la réserve et le milieu urbain — il existe une zone socialement ambiguë, un lieu d'articulation que Poitras et d'autres artistes contemporains (autochtones) franchissent, expérimentent, interrogent et négocient fréquemment¹².

12. Gerald McMaster, *Edward Poitras: Canada XLVI Biennale di Venezia (Venise, 1995)* (Hull, Québec: Musée canadien des civilisations, 1995), 86.

Nous voulions tous célébrer le triomphe d'Edward, mais pas avant le mois de septembre de cette année-là.

En septembre, un Ojibwa, Dudley George, a été abattu par la police dans le parc provincial Ipperwash. C'était un manifestant sans arme: il a été le premier autochtone à être tué au xx^e siècle dans le cadre d'une revendication territoriale. Douze ans plus tard, en mai 2007, le juge Sidney Linden, commissaire chargé de l'enquête sur la mort de George, a conclu que la responsabilité des événements ayant abouti à la mort de George incombait à la Sûreté de l'Ontario, au gouvernement de l'ancien premier ministre Mike Harris et au gouvernement fédéral.

L'année 1995 avait bien commencée et nous avions ri et fait la fête avec Edward Poitras. En septembre, nous pleurons ce qui était arrivé et nous nous demandions si la paix serait un jour possible, si elle était même désirable et quelle place l'art et nous-mêmes tenions dans la lutte.

Moins d'un an plus tard, en novembre 1996, a paru le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. On avait consacré cinq ans à tenir des audiences au cours desquelles des milliers de délégations et de témoins des divers coins du pays avaient été entendus, puis à rédiger cinq volumes totalisant 4 000 pages et traitant d'une multitude de questions. La mise en œuvre de ses 440 recommandations devait entraîner une transformation en profondeur des rapports entre autochtones, non-autochtones et gouvernements au Canada.

Concernant les arts et la culture, le rapport comportait l'observation suivante:

Tout en témoignant de l'histoire, des mythes et de la spiritualité, l'art en constitue un prolongement. Les arts sont un pont entre les valeurs et les conceptions autochtones traditionnelles, d'une part, et la vie contemporaine des autochtones, d'autre part. Qu'ils approfondissent des formes traditionnelles, des formes modernes, ou les deux, les arts et les artistes autochtones font partie des cultures autochtones en évolution. Leur art ne délimite pas seulement des cultures

autochtones distinctes, mais contribue aussi grandement à la définition et à l'identité culturelle du Canada¹³.

Hélas, la plupart des recommandations n'ont jamais été mises en œuvre. Le rapport demeure un document précieux, mais ignoré, et sans incidence sur les relations entre autochtones et gouvernements.

Fountain, l'œuvre que Rebecca Belmore a conçue en 2005 pour la Biennale de Venise, est une élégie sur la relation des peuples autochtones à la terre, à l'eau, au sang — autant d'éléments qui, pour les autochtones, sont profondément liés entre eux dans l'ordre du cosmos. Selon Cathy Mattes :

Contrairement aux fontaines d'eau commémoratives qui soi-disant représentent la prospérité, *Fountain* de Belmore comporte des niveaux de signification personnelle et globale. C'est une œuvre qui porte sur la puissance du lieu et sur nos besoins communs en tant qu'êtres humains. Partant du local et progressant vers le mondial, elle reconnaît aussi le caractère hégémonique de la mondialisation et le potentiel de violence qu'elle recèle pour la plus importante ressource naturelle, l'eau¹⁴.

Réfléchissant à son expérience à Venise, Belmore raconte ce qui suit :

C'était aux nouvelles. C'était en 1974. Des Indiens munis de fusils s'étaient emparés du parc Anishnabe, près de Kenora. Une usine de pâte et papier avait versé du mercure dans le réseau fluvial pendant les années 1960. En 1970, le gouvernement fédéral avait admis qu'il y avait eu contamination des eaux et interdit la pêche commerciale. Cette perte des moyens de subsistance influait sur les conditions de vie des collectivités des Premières nations, qui étaient liées à ces

13. *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, 1996, volume 3, chapitre 6, http://www.collectionscanada.gc.ca/webarchives/20071211060511/http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/si61_e.html#5. Visual and Performing Arts

14. Cathy Mattes, «Feature: The Last Time I Saw Venice — Rebecca Belmore's *Fountain*», *ConunDrumOnline*, juin 2006, http://www.conundrumonline.org/Issue_3/Last_Venice.htm (consulté le 11 mai 2012)

eaux. L'occupation armée exprimait la colère et les frustrations des personnes concernées. Je me rappelle de ma grand-mère Maryanne regardant une émission sur l'écran d'un petit téléviseur en noir et blanc alimenté par une batterie de voiture. Elle parlait, adressant ses mots en Anishinabe à l'écran scintillant. Il y avait de la colère dans sa voix. « Maman [ai-je demandé], qu'est-ce que Cocum vient de dire? » « Si je n'étais pas une vieille femme, je serais là aussi. » Voilà ce que ma grand-mère avait dit¹⁵.

2006 — Norval Morrisseau : artiste shaman

Bien que, depuis 1960, les œuvres d'artistes autochtones soient de plus en plus présentes dans les principaux musées de beaux-arts, *Norval Morrisseau : artiste shaman* a été la première rétrospective solo consacrée à un artiste des Premières nations au Musée des beaux-arts du Canada. Elle a constitué un tournant et une apogée dans la trajectoire de l'art autochtone de ce pays. La synthèse des traditions et de l'art contemporain Anishnaabe que Morrisseau a réalisée offre un riche langage visuel où les êtres humains et les animaux interagissent sur des plans d'existence spirituels et terrestres. L'art de Morrisseau est caractérisé par une utilisation audacieuse de la couleur, par de puissantes « lignes de force » et par des récits et des légendes qui se situaient au cœur de sa pratique.

De sa première exposition (dont toutes les œuvres ont été vendues) à la Pollock Gallery en 1962 jusqu'à sa mort, Morrisseau aura été un artiste engagé et prolifique, un homme convaincu de sa propre destinée et de son pouvoir d'interpréter et d'illustrer la culture Anishnaabe. Il y a dans ses œuvres une sensualité, une sexualité et une spiritualité que l'on n'avait jamais observées auparavant

15. Rebecca Belmore, « Personal Reflections » (exposé lors du symposium *Vision, Space, Desire: Global Perspectives and Cultural Hybridity*, Venise, Italie, décembre 2005) et publié dans *Vision, Space, Desire: Global Perspectives and Cultural Hybridity* (Washington, D.C. et New York: NMAI Editions, 2005), 148-149.

dans l'art autochtone. Et il a enseigné aux artistes autochtones à ne pas craindre de se percevoir par rapport à leur histoire, à leur mythologie et à leurs réalités contemporaines.

Le monde merveilleux, complexe et en constante évolution de Morrisseau est une méditation et une révélation sur tout, de la transformation magique du shaman à la mort et à la peste répandues par les colonisateurs. Il a redéfini la présence artistique autochtone au Canada grâce à des visions, cosmologies, traditions artistiques et modes d'être proprement autochtones. Il a créé des narrations auto-définies de l'art et de la culture qui situent les traditions Anishnaabe et leur dynamique sociale et historique particulière au sein des mondes qu'il a inventés. Il les appelait ses « voyages vers le monde de l'invention ». Je me rappelle l'avoir vu quelques mois seulement après l'ouverture de son exposition. Émacié, frêle, mince, cet homme anciennement robuste était maintenant confiné à son fauteuil roulant. Il était tellement faible que nous avons tous dû nous rendre à la fourgonnette dans laquelle il voyageait pour lui offrir nos hommages — les hommages dus à un artiste qui, en plus d'être un créateur et un innovateur, avait transformé la façon dont l'art autochtone était perçu au Canada. Morrisseau est mort le 4 décembre 2007, moins d'un an après son entrée au Musée des beaux-arts du Canada.

Il n'était pas le premier artiste autochtone à bénéficier d'une exposition solo au Musée des beaux-arts (cet honneur revient à l'artiste inuit Pudlo Pudlat, en 1990¹⁶), mais l'ampleur, la taille et l'accueil de l'exposition *Norval Morrisseau: artiste shaman* a été un

16. Au Canada, le mot « autochtone » désigne trois « peuples indigènes » dont il est fait mention dans la Constitution canadienne : les Premières nations (on parlait autrefois des Indiens), les Inuits (on parlait autrefois des Esquimaux) et les Métis. Pudlat (un artiste inuit) a été le premier « autochtone » dont les œuvres ont fait l'objet d'une exposition solo au Musée des beaux-arts du Canada, tandis que Morrisseau a été le premier artiste des « Premières nations » à qui une telle exposition a été consacrée.

tournant et une étape fondamentale du Musée des beaux-arts du Canada.

Depuis, il y a eu d'autres expositions d'œuvres autochtones — Daphne Odjig, Carl Beam et celle des œuvres de l'artiste Dene Suline/Saulteaux Alex Janvier. Pour la première fois dans son histoire, le Musée des beaux-arts du Canada est doté d'un département d'art autochtone. Quelle évolution depuis 1986, lorsque cette auguste institution a acquis sa première œuvre d'« art contemporain indien »!

2011 — Rencontres mémorables

C'est en 2011 qu'a eu lieu l'ouverture de *Close Encounters: The Next 500 Years*, la plus grande exposition internationale d'artistes autochtones jamais tenue au Canada et, vraisemblablement, dans le monde. Ce fut une occasion de réfléchir sur la signification des artistes autochtones sur la scène artistique mondiale et ici en Amérique du Nord, tout en essayant de rester au chaud dans le froid engourdissant d'une nuit de janvier à Winnipeg.

Avec Lee-Ann Martin, Candice Hopkins et Jenny Western, j'ai été co-conservateur de cette exposition. Ce travail a sans doute été un point fort de ma carrière, car il m'a permis d'œuvrer à un projet d'une portée et d'une taille sans précédent avec une brillante équipe de collaborateurs. Et, d'une certaine manière, il m'a ramené à 1992 puisque j'avais la chance de travailler avec Lee-Ann Martin, la co-conservatrice de l'exposition *Indigena*, qui a tant influé sur ma pensée. L'exposition *Close Encounters: The Next 500 Years* se voulait une réflexion sur l'avenir selon diverses perspectives d'artistes et d'écrivains autochtones. Pour nous, conservateurs, notre sentiment se résumait comme suit :

Les pensées, les images et les mots ont été omis dans les débats sur l'avenir. S'ils y figurent, c'est souvent grâce à des prophéties et à des prévisions panindiennes qui sont mal comprises et que la culture dominante s'est appropriée. Ces disciplines universitaires les plus

intimement associées à l'étude des arts et de la culture autochtones — l'histoire de l'art et l'anthropologie — ont généralement réussi à nous fixer dans le passé. La culture populaire et les médias tendent à renforcer cette notion. Dans *Close Encounters*, les autochtones proposent des méditations spéculatives, critiques et esthétiques sur notre avenir collectif¹⁷.

Les artistes et les écrivains participant au projet ont soulevé des possibilités fascinantes concernant les cinq cents prochaines années. Comme l'indique le photographe et cinéaste Victor Masayesva, « nous avons tous à des degrés divers façonné le futur. Nous sommes tous voyants, devins, prophètes, assumant sciemment nos prédictions¹⁸ ». L'idée d'organiser une exposition sur les conceptions de l'avenir est apparue à un stade très précoce du processus. C'était un moyen de séparer radicalement l'art et la culture autochtones du passé et de transformer l'exposition en une plateforme pour imaginer à quoi pourrait ressembler le monde dans 500 ans. Le nom de l'exposition est spécifique, évoquant tout à la fois des récits de rencontres entre autochtones et non-autochtones et suggérant la science-fiction et ses notions souvent très romancées de contact.

Certes, le monde de l'art a profondément évolué. Les artistes autochtones sont représentés dans les grandes collections publiques et privées, les expositions des principales galeries d'art, les foires et les biennales internationales d'art, mais la question n'en reste pas moins de savoir si leurs voix sont entendues lors des grandes démonstrations d'amitié et d'autosatisfaction de l'élite artistique. Le mouvement d'esthétique autochtone et de souveraineté culturelle progresse-t-il?

17. Candice Hopkins, Steven Loft, Lee-Ann Martin, Jenny Western, « Introduction », dans Sherry Farell-Racette (dir.), *Close Encounters: The Next 500 Years* (Winnipeg: Plug In Editions, 2011), 13.

18. Victor Masayesva, *Husk of Time: The Photographs of Victor Masayesva* (Tuscon, AZ: The University of Arizona Press, 2006), 64.

La réponse est oui et non. Le nombre et le rayonnement des artistes autochtones, de même que le dialogue critique à leur sujet, constituent maintenant un véritable mouvement dans le monde de l'art. Mais ce que l'on oublie parfois dans la célébration (par ailleurs tout à fait appropriée) de ces réalisations, c'est le rôle de l'art autochtone en tant qu'affirmation de la souveraineté culturelle. À moins que l'on ne reconnaisse la violence coloniale et l'oppression culturelle exercées par les États colonisateurs contre les peuples autochtones, il ne peut y avoir de paix, ni de rapprochement, ni d'évolution positive. Jolene Rickard décrit la souveraineté comme « une ligne dans le sable ». Selon la perspective autochtone, la souveraineté repose sur des notions de responsabilité communale, d'autonomie culturelle, de connaissances traditionnelles et d'identité nationale. Une position difficile à tenir sans doute, mais une position fondée sur la conscience d'une appartenance culturelle et sur une force à la fois philosophique et ontologique.

En lisant les œuvres des artistes autochtones, il faut toujours avoir à l'esprit la position des artistes en tant que créateurs, interprètes, traducteurs et fournisseurs d'une épistémologie culturelle propre. Décoloniser, c'est supplanter les patriarchies racistes et les remplacer par des dialogues pluri-contextuels tout en comprenant et en reconnaissant la place d'une souveraineté autochtone intrinsèque enracinée dans la terre, la langue, la culture et les modes de connaissance et d'être. Il s'agit d'une progression, une progression fondée sur le respect mutuel, la compréhension mutuelle et le désir d'analyser les complexités des interrelations. Une progression vaste et riche, mais difficile aussi.

L'exposition *Close Encounters* a été une expression de cette progression. Elle a illustré ce que les artistes autochtones pensent concernant l'avenir — un avenir de dialogue culturel, polyculturel et interculturel qui résiste aux hégémonies racistes. Elle a été une invitation à poursuivre l'affirmation de la souveraineté autochtone,

mais elle nous a également rappelé les responsabilités communes qui nous incombent en tant que producteurs culturels autochtones.

La lutte en faveur des droits des autochtones et de la souveraineté se poursuit, même si les politiques d'assimilation et d'extinction continuent d'occuper une place dominante dans l'idéologie du gouvernement. Dans nos collectivités, dans ce pays et partout dans le monde, les peuples autochtones continueront d'affirmer leurs droits fondamentaux, ainsi que les droits qui leur sont dévolus en vertu de la constitution et des traités. Et on trouvera toujours les artistes qui les accompagneront dans leur cheminement, dans leur résistance, dans leur survivance et dans leur avenir.

En déterminant notre histoire de l'art, nous nous nommons nous-mêmes, créant ainsi notre propre perception de nous-mêmes et nous libérant des concepts colonialistes trop souvent intériorisés par les autochtones. En outre, nous donnons à nos artistes un cadre et une fondation enracinés dans leurs propres traditions, histoires, cultures et avenir. Les artistes autochtones ont été obligés de se colleter avec le fait qu'ils existent au sein d'une hégémonie culturelle. Il y a très peu de choses susceptibles de les encourager à élaborer une esthétique propre hors des limites d'une histoire de l'art eurocentrique... pourtant, c'est précisément ce qu'ils ont fait¹⁹!

Ce passage est tiré de ma première publication importante en tant que conservateur. J'y ai cru alors et j'y crois encore. Le voyage se poursuit.

19. Steven Loft, «Alt. Shift. Control», dans Steven Loft et Shirley Madill (dir.), *Alt.Shift.Control: Musings on Digital Identity* (Hamilton, Ont.: Art Gallery of Hamilton, 2000), 7.

JOCELYN LÉTOURNEAU

Lauréat Trudeau 2006

Université Laval

BIOGRAPHIE

À l'Université Laval, Jocelyn Létourneau est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire du Québec contemporain. Membre de l'Institute for Advanced Study (Princeton, New Jersey) et de la Société royale du Canada, il est également lauréat de la Fondation Trudeau. Entre 2006 et 2012, Jocelyn Létourneau a dirigé une alliance de recherche universités-communautés (ARUC) sur le thème « Les Canadiens et leurs passés ». En 2010, il a été Fulbright Fellow à l'Université de la Californie à Berkeley et à l'Université Stanford, de même que chercheur invité à l'Institute for the Study of the Americas (Université de Londres). Il est l'auteur d'une quinzaine d'ouvrages publiés en solo ou dont il a assuré la codirection. Parmi ses livres majeurs, mentionnons *Les Années sans guide: Le Canada à l'ère de l'économie migrante* (Boréal, 1996); *Passer à l'avenir: Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui* (Boréal, 2000; Prix Spirale de l'essai, 2001), *Le Québec, les Québécois: un parcours historique* (Fides, 2004), *Le Coffre à outils du chercheur débutant. Guide d'initiation au travail intellectuel* (Boréal, 2006; trad. en espagnol et en portugais) et *Que veulent vraiment les Québécois? Regard sur l'intention nationale au Québec (français) d'hier à aujourd'hui* (Boréal, 2006). En 2010, il a publié chez Fides *Le Québec entre son passé et ses passages*. Il travaille actuellement sur un manuscrit intitulé tentativement *Je me souviens? Le Québec dans la conscience historique de sa jeunesse*.

RÉSUMÉ

Dans ce texte personnel et exploratoire, l'auteur aborde une question délicate et périlleuse : comment, par la mise en récit de ce qui fut (ce qu'on appelle l'histoire), servir la cause de l'Homme sans desservir celle de la science ? Le postulat de départ est le suivant : il est plusieurs façons valides et valables de rendre compte de ce qui fut. Dans ce contexte, quelle histoire construire du passé ? L'argumentation développée dans l'article consiste à baliser l'espace réflexif de l'historien en reconnaissant à son travail interprétatif une utilité sociale modérée : celle de rappeler à quel point le passé est avant tout affaire de changement, ce qui restaure le pouvoir de l'espoir sur l'espoir des pouvoirs ; et celle de montrer à quel point, si on aborde le passé dans le foisonnement de sa diversité, il se présente comme un lieu de passages plutôt que de verrouillages, ce qui rappelle à quel point l'évolution humaine est affaire ouverte plutôt que fermée.

CONFÉRENCE

« L'histoire comme passage »

Université McGill

LE 14 FÉVRIER 2012

La question qui m'anime est banale en même temps que compliquée : comment, après 30 ans de carrière comme historien professionnel, peut-on déboucher sur un sujet aussi périlleux pour la science que celui du rapport entre histoire et espoir ? Avant d'en venir au cœur de mon propos, il me faut effectuer un petit détour qui nous ramène en 1997-1998, à l'Institut d'études avancées de Princeton, où j'étais *Fellow*.

De mon année passée à l'Institut, je garde un souvenir impérissable. L'explication est bien simple : j'y ai découvert à quel point faire œuvre de science relevait aussi de l'exploration réflexive. Il se peut que l'environnement intellectuel de l'Institut, où la pensée innovante est valorisée, m'ait dégourdi l'esprit. Il se peut aussi que j'aie décidé, à l'orée de ma quarantaine, d'assumer ma condition réelle, qui est celle de penseur avant d'être celle de chercheur. Cela dit, je ne voudrais pas cautionner ici de fausse dichotomie. Il est évident que les gens qui cherchent pensent au même titre que les gens qui pensent cherchent. C'est une question de dominance chez les uns et les autres. Par ailleurs, je serais le dernier à dire que les penseurs sont les patriciens du monde savant et que les chercheurs en sont les plébéiens. Je ne vois pas les choses de cette manière. Pour moi,

la connaissance progresse sur plusieurs fronts à la fois, dans la complémentarité plutôt que dans l'opposition des façons de faire. Ma sensibilité scientifique, qui laisse une large place à la raison imaginative, est inspirée par les « sophistes » dits spécieux autant que par les « platonistes » réputés ennuyeux. Sur le plan personnel, je me sens tout simplement plus à l'aise dans le champ de l'exploration savante que dans tout autre champ. Voilà le fond de l'affaire.

Toujours est-il qu'à l'Institut, j'étais fasciné non seulement par la liberté que l'on avait de pénétrer les lieux dits de l'impensable, mais aussi par l'ampleur et la difficulté des sujets abordés par tout un chacun. À l'École de sciences sociales, où je logeais, un Michael Walzer, par exemple, s'était interrogé sur la question des guerres justes et injustes. Un Clifford Geertz avait embrassé le problème immense de l'interprétation des cultures. Un Albert Hirschmann s'était lancé dans la prospection des confins moraux et politiques de l'économie. Et, par l'usage du concept de genre, une Joan Scott avait entrepris d'élargir le territoire de l'histoire en même temps que d'accroître la conscience historique des femmes. Le dénominateur commun de ces quatre piliers des sciences sociales contemporaines était parfaitement identifiable : aucun ne craignait de s'aventurer sur les terrains les plus glissants des humanités, là où le donné brut rencontre la pensée créative, là où l'esprit scientifique croise la préoccupation politique, là où la recherche d'objectivité rejoint l'assomption de subjectivité.

Dans ces emplacements réputés inconfortables, j'étais à ma place. En fait, je ne faisais que prendre conscience de mon penchant pour les idées, inclination acquise depuis longtemps. Pourquoi une telle vénération des idées, y compris les plus téméraires ?

* * *

Il me faut avouer ici un trait de personnalité. Je suis optimiste plus que pessimiste. J'ai foi en l'imagination. Je crois qu'il existe des solutions aux problèmes. Peut-être parce que j'ai des enfants, je ne suis

pas habité par la crainte de la fin du monde ou des choses. Je pense au contraire que le monde et les choses n'ont de cesse d'évoluer et de changer. Bien sûr, j'ignore si la direction du monde est positive ou négative — sans doute les deux à la fois, dans une infinité de dégradations et de régénérations. De toute façon, cette question n'est pas centrale à ma préoccupation. Ce qui m'importe, c'est de savoir et surtout d'assumer que le changement est un principe axial de la condition humaine, si ce n'est de la vie en général, voire du monde « inerte » — car même les roches ont une vie, sorte de cycle long qui n'en finit pas de perdurer dans la lenteur de ses mutations infinitésimales.

Or, dans le changement réside la possibilité de transformation. Celle-ci est au cœur de la condition humaine. C'est à l'humain de tirer profit — avec bonheur il faut l'espérer — de cette essence vitale au monde qu'est le changement pour faire du monde autre chose que ce qu'est le monde, si tant est que le monde soit moche, ce qu'il est assurément, mais ce qu'il n'est pas seulement, loin s'en faut. L'humain peut intervenir sur le monde — et sur lui-même, cela va de soi — grâce à sa faculté d'intelligence, qui est une ressource abondante et dont les limites restent à établir, maintenant et dans l'avenir. C'est pourquoi on peut dire que chaque personne qui vit, à l'instar de chaque enfant à naître, a le potentiel de se faire petit ou grand sauveur.

L'intelligence est cette faculté de connaître et de comprendre qui s'effectue et se réalise par et dans la production d'idées de même que, depuis de centaines de milliers d'années, par et dans la production de signes agglomérés sous la forme de phrases prononcées ou écrites dans différents genres de langage. La confluence des idées et des signes sous la forme d'idées mises en signe — ce que l'on pourrait aussi appeler un régime d'énonciation — s'est historiquement révélée une révolution pour le genre humain. Chaque régime d'énonciation a eu son petit ou son grand effet. Par les idées et les mots, des mondes se sont ouverts ou fermés, des possibles sont advenus

ou disparus, des « continents de compréhension » — pour le dire comme Althusser — ont émergé ou sont restés inconnus. Les idées et les mots sont transformatifs du monde.

Autre mise au point relativement à l'intelligence : on l'associe d'ordinaire à l'ordre de la raison exclusivement. Ce faisant, on l'oppose à ce qui est de l'ordre de l'intuition, à ce qui est de l'ordre de la sensation et à ce qui est de l'ordre de la fiction. À mon sens, la séparation des formes de la connaissance est impropre à la préhension des choses¹. Ce qui relève de l'intelligence ne peut être réduit à une simple activité cartésienne de production des connaissances. L'intelligence est cette capacité d'imaginer, de trouver ou de créer, par les idées mises en signes et en n'excluant aucun mode d'exploration, un passage dans ce qui se présente comme un blocage ou une limite.

La capacité idéale et langagière de l'être humain est donc fondamentale. De mon point de vue, elle est la source et la ressource de sa liberté. On ne peut évidemment nier l'existence de déterminismes sur la condition des hommes vivant dans le monde. Mais la fatalité est une finalité poreuse et la destinée une destination imprévisible. Croire ou soutenir que l'homme est prisonnier de l'ordre du monde — ou de quelque enchaînement surnaturel —, c'est lui retirer toute possibilité d'action transformatrice. C'est le nier dans son genre, qui est de pouvoir changer aux fins de s'élever au-delà de ce qu'il est à un moment donné.

L'inféodation du genre humain est une perspective que j'abhorre. Son émancipation est ce qui m'attire. Comment incarner cette prémisse personnelle, qui ne cache pas ses liens avec *le* politique, dans une pratique professionnelle, celle d'être historien, menée à l'aune de l'esprit scientifique ?

* * *

1. Alberto Manguel, *The City of Words* (Toronto: Anansi, 2007, coll. Massey Lectures Series).

En tant qu'historien, mon objet d'étude est le passé. Dans ce vaste domaine, ce qui m'intéresse au premier chef, c'est la relation qui existe entre l'humain et le passé par la médiation de l'histoire. Définissons le passé comme ce qui a été, dans sa double dimension actancielle et représentationnelle, l'une et l'autre valence étant étroitement imbriquées. L'histoire relève de la dimension représentationnelle des choses. Elle est la mise en sens, le plus souvent sous la forme d'un récit narratif ou argumentatif, de ce qui a été. Bien sûr, on ne peut tout dire de ce qui a été, car le passé, comme l'univers, est littéralement sans bord et sans limite. De même, la reconstitution du passé, après coup ou bien plus tard, n'est jamais parfaite non plus que complètement vraie. C'est une illusion de croire que l'on peut reproduire à l'identique ce qui a été. De l'histoire comme démarche scientifique, l'historien Carlos Ginzburg a d'ailleurs déjà dit, fort justement et dans une modestie qui l'honore, qu'elle ne peut être autre chose qu'une connaissance indirecte, indicielle et conjecturale du passé².

La difficulté de saisir le passé dans l'entière de ce qu'il a été nous oblige à un deuxième acte d'humilité. Posons-le comme suit : il n'y a pas une seule voie d'entrée valable dans la complexité de ce qui fut non plus qu'une seule voie de sortie valide de la complication de ce qui a été. Autrement dit, on ne peut parvenir à une interprétation exclusive, univoque et transcendante du passé. Cette position ne pose habituellement pas de problème aux historiens, du moins en théorie. En pratique, c'est une autre affaire. La thèse qui veut que l'histoire consiste — ou devrait consister — en une représentation inaltérée du passé reste en effet le postulat fondamental et la finalité désirée de la discipline. C'est souvent sur la base de cet idéalisme positiviste : rendre le passé tel qu'il fut (*wie es eigentlich gewesen*), que l'on évalue le mérite respectif des diverses interprétations disponibles

2. Carlo Ginzburg, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, n° 6 (nov. 1980), 3-44.

sur le marché scientifique. Bien des critiques savantes reposent au fond sur l'idée voulant qu'il ne puisse être deux versions différentes, voire opposées, d'une même réalité qui soient acceptables. Il est assez rare qu'un historien accueille comme valable une thèse contraire à la sienne. Si tel était le cas, il adopterait l'opinion de l'autre ou il intégrerait la thèse adverse à son point de vue. Or, le plus souvent, les gens campent sur leurs positions et dialoguent en sourds³. L'univers savant est bien davantage marqué par la mécompréhension que par l'interlocution.

On dit que le pluralisme interprétatif est la donne de notre époque. En vérité, le pluralisme est assailli par tous les monismes de notre temps — de gauche, de droite ou du centre. Il est vrai de dire aussi que le pluralisme peut se faire monisme, surtout lorsqu'il prend la forme du relativisme radical et se complaît dans l'une des maximes de notre siècle : à chacun son histoire et toutes les histoires sont bonnes !

* * *

Si tant est qu'on ne peut raconter le passé dans son intégralité, que l'histoire est un exercice de mise en sens et qu'il n'existe jamais une seule interprétation possible de ce qui fut, il faut bien admettre que la démarche de l'historien est pleine de choix. Il y a le choix de raconter ceci ou cela. Il y a le choix de construire un sens ou un autre. Il y a le choix de préconiser une interprétation ou une autre. Le problème n'est pas d'admettre la pluralité de voies que peut emprunter l'histoire du passé. C'est même une banalité de souscrire à cette thèse. La question est de déterminer quelle histoire bâtir. Autrement dit, parmi la panoplie des histoires possibles du passé, laquelle mettre en avant ?

À l'échelle d'un ensemble, par exemple une société, cette question n'a pas beaucoup de sens. La possibilité du pluralisme

3. Marc Angenot, *Dialogues de sourds. Traité de rhétorique antilogique* (Paris : Mille et une nuits, 2008).

interprétatif est de loin la formule la plus avantageuse qui permet aux habitants d'une société de quérir le sens historique dont ils ont aussi besoin pour vivre comme membres d'un ensemble. Par pluralisme interprétatif, je n'entends pas ici la juxtaposition d'histoires enfermées dans leurs logiques singulières. Dans ce cas, on reviendrait à la perspective du relativisme radical, qui consolide l'anomie sociale et la fragmentation politique, ce qui effraie à juste titre les éditorialistes de notre temps. Par pluralisme interprétatif, j'envisage plusieurs histoires dialoguant à partir de la position de subjectivité d'interprétants réunis dans un échange intellectuel, ces derniers créant, par et dans leur conversation menée selon les règles de l'éthique délibérative, une position d'objectivité. On a souvent tendance à opposer subjectivité et objectivité. Il faut plutôt voir l'objectivité comme la résultante de l'intersubjectivité dissonante. L'intersubjectivité est la voie la plus passible de mener à ce que l'on pourrait appeler une histoire juste, notion difficile et délicate sur laquelle je reviendrai.

À l'échelle individuelle, la question du choix historique, c'est-à-dire de la perspective historique à privilégier par un historien, a plus de sens. Cette question est même imparable. Pour saisir une réalité perçue, on ne peut en effet attendre d'un auteur qu'il développe en stéréo plusieurs thèses équivalentes et enchevêtrées. Son propos serait alors cacophonique. Or, l'exercice de la compréhension exige un minimum d'harmonie, c'est-à-dire de structure et d'organisation. À cause de la contrainte de compréhension, l'historien ne peut faire autrement que ramener la complexité et l'étendue infinies du passé dans l'ordre d'une histoire à direction claire. C'est la raison pour laquelle, au passé, on impose le plus souvent des formes droites, précises et cohérentes alors même que la forme du passé est tout sauf exacte, rectiligne et géométrique.

Cette question de la forme du passé est d'ailleurs hautement intéressante. Si on s'entend pour dire que les schémas binaires, réguliers ou monovalents se révèlent limitatifs pour représenter la complexité du passé, on se donne la partie facile en s'en tenant à

l'affirmation qui veut que le passé soit une affaire complexe. En effet, comment penser cette complexité? Après avoir admis la présence du complexe dans ce qui est, le rôle de la science est-il de simplifier les choses, presque obligatoirement oserais-je dire, pour permettre leur compréhension et leur explication? Peut-on épouser la complexité du passé pour le rendre dans sa véritable nature, soit celle de la complication précisément, et ainsi admettre que le passé renvoie peut-être moins à ce qui fut qu'à ce qui fuit et qu'il appartient davantage à ce qui nous échappe inéluctablement qu'à ce qu'on peut saisir de lui effectivement? Le plus grand défi de l'histoire, comme exercice de reconstitution narrative du passé, est peut-être d'imaginer des formes historiques qui soutiennent la complexité du passé sans perdre de vue l'horizon compréhensif des choses.

* * *

J'ai été saisi de la question de l'importance cruciale des formes historiques du passé à travers deux anecdotes de vie que je vais raconter brièvement. La première a pour cadre Washington D.C. Par hasard, je m'étais retrouvé à la National Gallery of Art. Une rétrospective des œuvres d'Alexander Calder, concepteur des sculptures mobiles, y était présentée⁴. Dans le hall planait un gigantesque mobile composé de plusieurs éléments se balançant en concordance et en discordance, dans une espèce d'harmonie irrégulière et asymétrique, mais néanmoins perceptible et fonctionnelle, presque gracieuse. Je ne théoriserai pas le mouvement du mobile. Je me contenterai de dire que ce mouvement, provoqué par la tension des éléments fixes les uns avec et contre les autres, formait une forme en reconfiguration continue, et que cette forme mouvante, en transition perpétuelle et en inachèvement permanent, m'est apparue particulièrement conforme

4. «Alexander Calder, 1898-1976», Exposition (29 mars-12 juillet 1998), National Gallery of Art, Washington D.C. Un catalogue de l'exposition, qui reprend le titre de l'exposition, a été produit sous la direction d'Alexander S.C. Rower et publié par Yale University Press en mars 1998.

à la complexité des choses et du monde, hier comme aujourd'hui. Je dois admettre que l'image du mobile, dont l'essence se trouve dans le mouvement, les flux, l'instabilité, la tension, l'imprécision, la plurivalence et j'en passe, supporte la trame narrative que j'ai suivie pour produire mon petit récit de l'expérience historique québécoise, récit publié sous le titre *Le Québec, les Québécois: un parcours historique*. En témoigne la citation suivante, tirée des premières lignes de l'ouvrage :

Il est plusieurs façons de rendre compte de la trajectoire du Québec d'hier à aujourd'hui. Le récit que je propose fait état d'un parcours collectif influencé par des facteurs endogènes et exogènes, inspiré par des utopies complémentaires et contradictoires, emporté par la complexité du monde et par la sienne propre. Plutôt que de préconiser une ligne interprétative où tout évolue vers le meilleur ou vers le pire, j'ai choisi de mettre au jour les processus entremêlés et ambivalents, dissonants et divergents, singuliers et universels par lesquels la société et la collectivité québécoise se sont formées puis élevées dans le temps, et ce, dans une espèce d'indétermination enviable qui fait que, hier comme aujourd'hui, l'avenir des Québécois a été et reste ouvert aux projets plurivoques de ses habitants⁵.

C'est à Sydney, en Australie, que l'importance de la forme des choses s'est imposée à moi pour la deuxième fois. J'ai tout simplement été estomaqué par l'architecture externe de l'Opera House. Je n'entends pas spéculer sur la signification attribuable à la structure du bâtiment. Je dirai simplement qu'il faut voir l'Opera House pour découvrir à quel point une forme peut repousser les limites de l'existant tel que conçu et ainsi se révéler passage vers l'impen-sable et l'impossible. Imaginée par le regretté Jørn Utzon, la forme de l'Opera House de Sydney, qui a exigé trois années de cogitation pour être élaborée, est la preuve que la géométrie inusitée n'est pas inharmonieuse, qu'elle peut même être créatrice de possibilités et libératrice d'astreinte.

5. Jocelyn Létourneau, *Le Québec, les Québécois: un parcours historique* (Montréal: Fides, 2004), 5.

Cette vision des choses, soit que la forme que l'on donne à ce qui est ou à ce qui peut être a une importance capitale, nourrit assurément la réflexion sur l'opération historique. Michel Foucault ne s'y était pas trompé, qui a écrit cet ouvrage fameux intitulé *Les mots et les choses*⁶. Évidemment, loin de moi l'idée de prétendre que la forme — et donc, pour l'historien, la composition du texte, soit l'histoire — puisse être autonome par rapport au fond, c'est-à-dire le passé. Disons-le une fois pour toute: ce qui est arrivé et avéré possède un droit de veto sur ce qui peut être dit à propos de ce qui fut. Mais le passé ne se livre jamais dans son entièreté. Le ferait-il qu'il écraserait tout de son poids, y compris le présent. L'historien se retrouve dans la position où il lui faut remplir les trous du passé, car autrement nulle conception des choses ne serait praticable, et dans la position aussi où il lui faut réduire les pleins du passé, car autrement nulle compréhension des choses ne serait possible. Dans l'espace découpé, d'un côté, par les insuffisances du passé et, de l'autre, par ses abondances se trouve le lieu de l'historien. Ce lieu peut être envisagé comme un site d'immobilité relative, l'historien étant ankylosé par le manque de sources ou par leur profusion. Il peut être également considéré comme un terrain d'activité relative, car l'opération historique, même fondée sur la méthode au point de sombrer dans la « méthodolâtrie », ne peut s'affranchir de l'humanité de l'historien non plus que de sa subjectivité. Or, là est la question qui m'intéresse le plus: si tant est que je *veux* faire du lieu que j'habite comme historien un lieu d'activité et non pas me laisser paralyser dans ce lieu par ses contraintes, que faire de ce qui m'est offert comme possibilité d'action?

* * *

6. Michel Foucault, *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines* (Paris: Gallimard, 1964).

On parvient ici au sujet recherché, celui dont l'ancre est peuplée de tous les démons de la science — et j'ai nommé le politique, le subjectif, l'interprétatif, le spéculatif, le fictif, le moral et j'en passe.

Entendons-nous d'abord sur un point: la rigueur, qui renvoie au souci du vrai et du juste (au sens du mesuré plutôt que de l'approprié), est un élément cardinal de l'entreprise scientifique et une contrainte non négociable à l'opération historique. Mais l'idée de rigueur n'abolit pas l'espace d'action de l'historien. Elle pose simplement des limites à cet espace d'action, qui reste néanmoins assez large. La question perdure donc: comment concevoir l'espace d'« opération » de l'historien? Autrement dit, à l'aune de quels principes l'historien peut-il occuper l'espace réflexif qui lui est objectivement accordé par la complexité irréductible de son objet qui est le passé?

L'une des réponses fortes à cette question est de dire que le dessein de la science consiste à trouver des solutions aux problèmes du monde et de l'homme en vue de faire du monde un lieu meilleur et de l'homme un être plus accompli. Selon ce point de vue, la science est soumise au but de la vie. Sa capacité descriptive est mise au service de finalités d'élévation. La science est une ressource que l'homme s'est donnée et dont le fondement primordial ne se trouve pas dans la recherche idéaliste de la vérité, mais dans le souci pragmatiste d'établir un lien optimal entre vérité et utilité⁷.

Cette thèse, qui stipule qu'il n'y a pas de contradiction, mais de la suite entre rigueur et valeur, est séduisante et s'applique bien à la plupart des sciences sociales et naturelles, de même qu'à la philosophie. Qu'en est-il de l'histoire? Peut-on lui assigner une utilité au sens pragmatiste du terme? Je dis oui — en précisant qu'il faut être réservé dans le service demandé à Clio.

7. La pensée de Richard Rorty va dans ce sens. On lira avec intérêt, sans prétention de faire le tour de ses thèses par ce seul livre, son petit ouvrage intitulé *Philosophy and Social Hope* (New York: Penguin, 2000).

On ne peut par exemple étudier le passé pour y puiser des leçons qui, employées au présent, deviendront des solutions aux problèmes d'aujourd'hui. Ce qu'on appelle la spécificité des contextes historiques met en effet un holà majeur à pareil usage du passé. Celui-ci ne se répétant pas et l'évolution historique n'obéissant à aucune loi, il est difficile de trouver dans le passé des enseignements universels. Le passé n'est pas une pharmacie où l'on peut à loisir se procurer des remèdes pour guérir la contemporanéité de ses maux. Si, comme David Lowenthal l'a écrit, le passé est un pays étranger au présent⁸, l'inverse est également vrai : le présent est un pays étranger au passé. Sans être fausse, la formule de Tacite a des limites qui veut que « parce que je sois homme, rien de ce qui est humain ne m'est étranger » (*Homo sum: humani nihil a me alienum puto*).

Évidemment, l'étude du passé permet d'éclairer, voire de comprendre, certaines évolutions ou situations présentes. Le passé n'est donc jamais totalement dépassé. Pour autant, il n'est pas de l'ordre de la prescription indépassable. En définitive, ce sont les choix et les dynamismes du présent, non ceux des ancêtres et du passé, qui orientent l'avenir. C'est l'agir des contemporains, pas celui des prédécesseurs morts et enterrés, qui permet de dégager les embouteillages du présent. Dans l'équation du devenir humain, la variable du passé n'a pas — ne peut avoir — de position prioritaire ou surdéterminante sur celle du présent ou de l'avenir.

Si le passé n'a pas l'importance objective qu'on lui accorde, parce qu'il ne renferme pas de leçon intemporelle et qu'il n'a aucun droit de préemption sur le présent, il est néanmoins là, visible par ses traces matérielles et porté par les mémoires et histoires qui lui survivent. Le passé est *aussi* présent. On ne peut s'en débarrasser à sa guise. Comment s'en servir pour la vie sans desservir la science ?

8. David Lowenthal, *The Past is a Foreign Country* (Cambridge: Cambridge University Press, 1985).

En se fondant sur tout ce que j'ai dit, je me permets d'avancer une idée : compte tenu de sa complexité constitutive, le passé peut soutenir plusieurs histoires. Suivant le principe que « la forme est formante », pour le dire comme Leibniz, ces histoires, dans leur composition, *peuvent* se faire ressource pour l'avenir. Selon les mots que l'on emploie, les interprétations que l'on bâtit, les sens que l'on construit du passé, il devient possible de desserrer certains verrouillages propres au présent. Bien sûr, par l'histoire offerte du passé, il ne s'agit pas d'ouvrir la porte à la trituration de ce qui a été afin de purger le temps qui est de ses afflictions. Rien n'est plus facile que d'abuser du passé — les historiens l'ont répété *ad nauseam*⁹. Le défi de l'interprétant est autre. Il se pose comme suit : comment, sans orienter le passé en vue de l'aliéner bêtement aux visées du présent, rendre utile à la vie l'étude de ce qui fut ?¹⁰ Ma réponse est la suivante : en inscrivant le passé dans une problématique du passage.

Il n'y a au fond qu'un précepte à tirer du passé — c'est que les choses changent tout le temps, que le *statu quo* n'existe pas, qu'il n'y a pas de parcours normal à l'évolution des sociétés, que la trajectoire du monde est contingente, que la panoplie des conditionnements et des déterminations qui pèsent sur l'homme n'est ni opaque ni entière, ce qui signifie que le devenir humain est ouvert au point d'être imprévisible. Or, dans la possibilité objective du changement, que les pouvoirs n'ont de cesse de vouloir comprimer ou soumettre à leurs intérêts subjectifs, se trouve le germe de l'espoir. Le passé est objectivement espoir parce qu'il fut un lieu où le changement s'est déployé, créant par sa présence forte ou sourde des brèches dans

9. L'un des derniers rappels en ce sens est celui de Margaret MacMillan, *The Uses and Abuses of History* (Toronto : Viking, 2008).

10. Gianni Vattimo, *Éthique de l'interprétation* (Paris : La Découverte, 1991) ; David Carr, Thomas R. Flynn et Rudolf A. Makkreel (dir.), *The Ethics of History* (Evanston, Ill. : Northwestern University Press, 2004) ; Joep Leerssen et Ann Rigney (dir.), *Historians and Social Values* (Amsterdam : Amsterdam University Press, 2000).

la palissade de l'existant. La dynamique du changement persiste d'ailleurs au présent, ce qui est fort heureux. À vrai dire, le changement est la seule continuité qui perdure dans le temps, traînant avec lui — autre bonheur — la pérennité de l'espoir. On ne peut en disconvenir : il est précieux et fructueux d'entretenir l'expérience et la mémoire du changement contre les pouvoirs désireux d'engommer les traces, le souvenir et les effets.

Dans cette affirmation loge peut-être la valeur de Clio, sinon sa vertu, qu'on énoncera comme suit : c'est dans l'espace se situant entre l'espoir et le pouvoir que se trouve la place de l'histoire. D'un côté, l'espoir est ce qui est en naissance mais n'aboutit pas parce que, de l'autre côté, se trouvent des pouvoirs qui contiennent l'émergent ou l'orientent vers des finalités désignées. Les chercheurs l'ont montré jusqu'à plus soif, la vie qui s'étire dans le temps est une lutte inépuisable entre les interstices et les structures, les vitalités fluettes n'ayant de cesse de résister aux puissances assises qui ne tarissent de les dominer. Faire l'histoire comme une espérance, ce n'est pas écrire l'histoire de ce qui n'est pas arrivé ou de ce que l'on aurait voulu qu'il arrive. C'est ramener la variable du changement et celle de l'indétermination, donc celles de l'ouverture et de l'aspiration, dans le champ du passé. Faire l'histoire du passé sous l'angle de l'indétermination, c'est rouvrir le passé à l'idée que les choses n'ont pas été naturellement comme ceci ou comme cela. C'est rappeler que les choses peuvent changer — et changent en fait — parce que le changement est au cœur du devenir. Ce faisant, c'est délivrer le passé de la mainmise que les pouvoirs exercent sur lui, pouvoirs pour qui le passé n'est toujours que le préalable de leur avènement ou la continuité de leur surgissement.

Fixer le changement propre au temps qui passe, de manière à réduire l'éventualité des passages à l'avenir, tel est l'objectif des pouvoirs scrutant le passé et se l'appropriant. Restaurer la dynamique du changement propre au temps qui passe, de manière à rouvrir

la possibilité des passages à l'avenir, tel est l'objectif de l'historien prospectant et respectant le passé. De cette logique argumentative découle une assertion : la fonction première de l'historien est d'être pour l'espoir contre les pouvoirs.

* * *

Mais peut-on aller plus loin dans la perspective de rendre l'histoire utile ? Peut-on par exemple recourir à l'histoire comme lien et liant entre passé et avenir, ce qui signifie poser carrément la question suivante : quelle histoire du passé pour quel avenir à construire ?

Encore une fois, je réponds oui à la première question, mais à la condition de ne pas souligner ou négliger ce qui, dans le passé, fait l'affaire du présent ou de l'avenir. De mon point de vue, la trame historique la plus susceptible de favoriser le passage à l'avenir d'une société est celle qui insiste sur le foisonnement du passé, sur la profusion de ce qui l'a fait, sans pour autant le laisser dans un état de pullulement incompréhensible. On ne le répètera jamais assez : le passé est un terrain vague que l'historien ne peut abandonner à la brousse des faits. S'il n'a pas à imposer d'ordre artificiel au passé, l'historien doit néanmoins l'aborder avec le souci de l'éclairer, à défaut de l'éclaircir.

La vie fourmillante est intéressante à examiner, car elle est pleine de ressources factuelles pour l'avenir. Elle renferme les fils narratifs et les formes historiques propres à ouvrir des voies de passage vers l'avenir, y compris lorsque les situations historiques à décrire sont rigides, tragiques ou absurdes. Dans la grisaille du passé et la densité de ses marais se trouvent en effet des types d'expériences et des milieux d'actions porteurs de changement et donc d'espoir. Encore faut-il se donner les moyens de les voir et d'incorporer leurs dynamismes à l'interprétation des choses, sans pour autant subordonner le portrait d'ensemble d'une situation à l'une ou l'autre des images singulières la composant.

Ainsi, on ne fera pas une histoire rosée ou attendrie des génocides qui ont ponctué l'évolution humaine. Mais, en même temps que se déroulaient les pires atrocités se produisaient des actes d'humanité, ne serait-ce que le témoignage des vivants (faces) et celui des morts (traces), qui ont constitué pour l'avenir autant de passerelles et d'ambassades propices à la régénération des choses. On connaît la phrase fameuse de Friedrich Hölderlin : « Là où croît le péril, croît aussi ce qui sauve ». C'est dire qu'à l'intérieur du tragique subsistent des zones d'humanisme — Didier Fassin ajouterait d'humanitarisme¹¹ — qui résistent à l'envahissement des pouvoirs destructeurs. Il faut les découvrir et les présenter. Évidemment, les révéler ne signifie pas nier ce qui les submerge. Signaler la présence d'une fleur au milieu d'un décor d'asphalte et l'intégrer à la description du paysage ne change rien à l'aspect général du panorama brossé : le bitume domine. Mais la fleur décrite au sein du tableau morose rappelle une réalité importante, presque séditeuse par rapport au pouvoir délétère du portrait tracé : le goudron est poreux. La mention de cette porosité, qui renvoie à la multiformité de ce qui se trouve, à l'imperfection de ce qui existe et donc à l'inachèvement de ce qui est, offre la possibilité d'une histoire de passage accueillant l'espoir et l'avenir dans son sillage. Le récit d'histoire ne peut être vu comme une fin. Il doit être envisagé comme une passerelle ; ou plutôt, il faut le concevoir comme une passerelle *aussi*.

* * *

En admettant que la question d'une histoire d'avenir — ou d'une histoire pour l'avenir — soit recevable comme projet savant parce qu'elle s'enracine dans l'étude attentive du flot luxuriant du passé, quelle forme pourrait prendre une histoire d'avenir du Québec ?

Ce serait assurément une histoire qui n'aurait rien à cacher, ni des conflits qui ont existé, ni des batailles qui ont eu lieu, ni des

11. Didier Fassin, *Humanitarian Reason: A Moral History of the Present* (Berkeley, CA : University of California Press, 2011).

discriminations qu'on a cultivées, ni des oppressions qui ont été exercées, ni des pouvoirs qui se sont déployés, ni de quoi que ce soit qui relève des misères de l'agir humain, à l'échelle collective ou à l'échelle individuelle. Il faut toutefois se demander si une histoire construite à partir d'une telle constellation de faits donne l'image juste de l'expérience historique québécoise. Elle donne à coup sûr une image. Mais est-elle la plus satisfaisante? Peut-on produire une histoire du Québec qui, sans omettre quoi que ce soit de fondamental qui a fait le passé de cette entité, soit porteuse d'avenir pour le Québec et ses habitants?

Dans un texte récent, j'ai soumis l'idée voulant que trois constituantes du passé québécois, vu leur constance dans le temps, ont acquis le statut de constante de l'expérience historique québécoise¹². Selon ma vision des choses, une constante n'a aucun caractère transcendant ni propriété d'éternité. Il s'agit d'une valeur historique. Par ailleurs, les constantes que j'identifie ne sont pas indépendantes des autres variables charpentant l'équation québécoise, mais en relation avec elles. De même, elles ne sont pas, à tout coup ou en tout temps, les valeurs déterminantes de l'équation québécoise. Ces constantes sont tout simplement présentes, sur un mode continu depuis un bon moment (mais pas depuis toujours), comme le produit de l'interaction de toutes les variables composant l'équation québécoise, sorte de précipité d'une évolution historique et que l'on pourrait considérer, puisqu'il s'agit de constantes estimables, comme un héritage à préserver et à transmettre.

Ces constantes sont les suivantes: la méfiance envers la violence physique, la primauté du politique, la recherche d'arrangements complexes entre intérêts divers. Certes, il est possible que ces constantes ne soient pas spécifiques à l'expérience québécoise. La chose est ici sans importance. La question à régler est la suivante:

12. « Quelle histoire d'avenir? », dans Jocelyn Létourneau, *Le Québec entre son passé et ses passages* (Montréal: Fides, 2010), chap. 8.

ces constantes sont-elles justes pour rendre l'expérience québécoise? Autrement dit, ces constantes permettent-elles d'accéder sur un mode véridique et nuancé, c'est-à-dire avéré et mesuré, à ce qu'a été le passé du Québec *dans l'essentiel de ce qu'il fut*?

Certains diront que non. Pour eux, l'expérience québécoise est principalement centrée sur la quête d'émancipation d'un peuple brimé par l'Autre et empêché d'être dans son destin. Dans ses versions *soft* ou *hard*, la thèse de l'oppression nationale, quoi qu'on dise, est celle qui nourrit le plus l'historiographie québécoise, surtout lorsque les interprétants proposent de l'expérience québécoise une vision synthétique. Je serais le dernier à dire que cette thèse est sans prise avec la réalité. C'est le contraire qui est vrai. Mais si on entre dans la complexité du passé québécois, on découvre que le concept d'oppression laisse échapper autant de matière historique qu'il n'en saisit. En deçà et au-delà de cette oppression — patente et indiscutable — se trouve en effet une réalité multivoque, parfois équivoque, qui conforte mal les visions tranchées ou dichotomiques que l'on peut avoir de ce qui a été. De mon point de vue, cette réalité multivoque est le lieu principal de l'expérience historique québécoise. Elle l'est à double titre: parce qu'en ce lieu s'est déroulé et déployé beaucoup de ce qui a fait le passé de la société québécoise; parce que ce lieu multivoque est le magma duquel ont germé la culture politique et les valeurs québécoises.

Le Québec est en effet une société souple, flexible et pacifique qui se reproduit à l'intérieur d'un cadre général où le démesuré, y compris l'interdiction, est désavoué et où le tempéré, y compris la concession, est apprécié. Qu'ils soient de gauche ou de droite, le radicalisme et le dogmatisme sont deux philosophies ou pratiques qui n'ont jamais pris au Québec. La population a toujours réservé ses ardeurs et accordé ses faveurs au pragmatisme libéral, au progressisme conservateur et au réformisme tranquille. Cette donne politique paradoxale, dont certains disent à tort qu'elle est le produit de choix obligés plutôt que désirés, donc le fruit de processus

aliénants plutôt que le résultat de démarches d'agrément¹³, ont incarné positivement ce qui, à la longue, constitue l'essentiel de l'expérience historique québécoise, soit la méfiance envers la violence physique, la primauté du politique et la recherche d'arrangements complexes entre intérêts divers.

Dans le cas du Québec, il n'est nul besoin de forcer le passé pour élaborer une histoire d'avenir. Cette société s'est historiquement bâtie autour de problématiques qui forment de puissants et d'enthousiasmants vecteurs de postérité, y compris pour ses membres récents. Faire le récit de l'expérience québécoise avec toute la précision attendue, c'est offrir, à ceux qui habitent cette société aujourd'hui, une représentation de Soi qui leur permet de passer à l'avenir sans qu'ils aient à nier quoi que ce soit de ce qui les a fait dans le temps. C'est ainsi que, dans le cas du Québec, l'histoire peut rimer avec espoir sans que l'horizon du bonheur n'usurpe l'obligation de rigueur. On atteint ici une situation interprétative intéressante où la vérité du passé nourrit l'histoire utile qui, en retour, donne aux faits la chance de se déployer dans toute la mesure de leurs traits. La boucle vertueuse est bouclée qui veut que le chercheur, se faisant penseur et passeur, construise du sens qui découle tout à la fois de la précision et de la proportion de ce qui fut, et profite tout à la fois à la compréhension et à l'émancipation de ce qui a été.

13. C'est dans l'interprétation attachée à cette donnée politique particulière, résultat de la domination et de l'aliénation du Soi par l'Autre, chez Lamonde, produit d'une dynamique d'interdépendance contrainte avec l'Autre et d'une volonté de collaboration/opposition du Soi avec et contre l'Autre, en ce qui me concerne, que je me sépare du collègue de l'Université McGill au chapitre de la lecture à proposer de la trajectoire historique québécoise. Voir Yvan Lamonde, *Allégeances et dépendances: histoire d'une ambivalence identitaire* (Québec: Nota Bene, 2001); Jocelyn Létourneau, *Que veulent vraiment les Québécois? Regards sur l'intention nationale au Québec (français) d'hier à aujourd'hui* (Montréal: Boréal, 2006); et le commentaire de Lamonde à propos de mon ouvrage: «Ce que veulent les Québécois... Vraiment?», *Le Devoir*, 14 décembre 2006.

ALAIN-G. GAGNON

Lauréat Trudeau 2010

Université du Québec à Montréal

BIOGRAPHIE

Alain-G. Gagnon est professeur titulaire au Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes depuis 2003. De 1982 à 2003, il a enseigné aux universités Queen's, Carleton et McGill. Il est le directeur-fondateur du Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité (CRIDAQ) et directeur du Groupe de recherche sur les sociétés plurinationales (GRSP).

Chercheur de réputation internationale et politologue réputé, Alain-G. Gagnon contribue de façon assidue au débat sur l'organisation et le devenir des sociétés occidentales. Ses travaux recourent divers champs d'analyse allant du développement régional à la sociologie des intellectuels, de l'économie politique aux questions de fédéralisme et de nationalisme. Son engagement, lui, se traduit tout autant par l'accompagnement de jeunes chercheurs que par une participation active au débat public. Ses études ont une influence marquante dans les recherches sur le fédéralisme tant en Belgique, en Espagne, en Suisse, au Royaume-Uni qu'au Canada.

Précurseur de l'étude comparée des petites nations et des sociétés plurinationales, champ d'analyse aujourd'hui en pleine expansion, il est devenu l'un des plus influents experts de ces questions. L'ouvrage collectif qu'il a codirigé avec James Tully, *Multinational Democracies*, est devenu un incontournable en science politique. On y évalue la capacité de différents États multinationaux à jumeeler justice et stabilité dans la gestion de leur diversité nationale et culturelle. Ses travaux sur la multination lui ont valu en 2007 le prix Josep Maria Vilaseca i Marcet, remis par la Generalitat de Catalogne,

pour son livre *Au-delà de la nation unificatrice. Plaidoyer pour le fédéralisme multinational*. Récemment, il a dirigé l'ouvrage clé *Le fédéralisme canadien contemporain*. Ce livre donne forme à ce que l'on peut désigner l'école québécoise du fédéralisme. Avec Michael Burgess de l'Université Kent (Canterbury, Angleterre), il vient de publier *Federal Democracies*, un ouvrage clé appelé à être au centre des travaux des spécialistes sur le fédéralisme comparé. Il prépare présentement avec le professeur James Bickerton (St. Francis Xavier University) la 6^e édition de *Canadian Politics*. Cet ouvrage est devenu un ouvrage incontournable en politique canadienne. Son plus récent ouvrage *L'âge des incertitudes: essais sur la diversité nationale et le fédéralisme* (Presses de l'Université Laval, 2011) est en traduction dans une dizaine de langues.

Alain-G. Gagnon a été élu membre de la Société royale du Canada en 2008. La même année, il a reçu le Prix d'excellence de la Société québécoise de science politique. L'Université Carlos III de Madrid lui a décerné le Prix Santander d'excellence en recherche pour l'année 2010. Il s'est mérité le prix Trudeau en 2010.

RÉSUMÉ

Né dans le Bas-Saint-Laurent au milieu des années 1950, Alain-G. Gagnon a rapidement senti l'obligation morale de faire progresser les moyens d'affirmation pour les communautés en mal de dignité. Grâce à ses premiers travaux sur le développement local et régional ainsi qu'à ses recherches plus récentes sur le fédéralisme multinational, le professeur Gagnon a constamment milité pour l'émergence d'une démocratie qui rime avec justice. La mouvance pour la décolonisation en Afrique et en Asie, les mouvements pour les droits dans les provinces de l'Atlantique et, plus récemment, le mouvement nationaliste québécois et les revendications des autochtones pour la reconnaissance de leurs droits, sont quelques manifestations de la préoccupation d'Alain-G. Gagnon pour les réalités culturelles et régionales. Que signifie l'affirmation dans un monde de plus en plus globalisé et englobant? Comment cette affirmation peut-elle s'incarner et se concrétiser? Dans ce texte Alain-G. Gagnon explorera trois moyens différents d'affirmation : la mobilisation régionale, l'expression nationaliste et la quête fédérale.

CONFÉRENCE

« Trois voies pour l’habilitation : le régionalisme, le nationalisme et le fédéralisme »

Université St. Francis Xavier

LE 21 MARS 2012

Dans ce texte, j’aborde l’idée centrale de ma conférence — le concept d’habilitation — sous trois angles¹. De façon plus générale, j’expliquerai comment ma conception de l’habilitation découle de mon rapport intellectuel avec deux thèmes récurrents dans la pensée et le legs de Pierre Trudeau. D’un point de vue plus personnel et émotionnel, je tenterai d’expliquer l’importance du concept d’habilitation pendant mon adolescence au Québec et au cours de mes années de jeune universitaire en Colombie-Britannique. Pour terminer, et afin de camper ces notions dans le *xxi*^e siècle, je parlerai de mes travaux universitaires dans un Québec nouvellement préoccupé par un processus continu d’émancipation et par son engagement pour instaurer un modèle interculturel de nationalité dans un milieu politique multinational.

Je suis profondément convaincu qu’il faut constamment repenser le Canada. C’est ce qui motive ma recherche et mon engagement

1. Tous mes remerciements à Arjun Tremblay (doctorant, Université de Toronto) et à Alex Schwartz (boursier Banting, Université Queen’s, Kingston) pour leurs commentaires sur les premiers jets de ce texte. Je tiens également à remercier Éric Bergeron, le traducteur de ce texte, de même que Bettina Cenerelli pour ses commentaires et pour la correction finale de ce document.

social à titre d'intellectuel de la scène publique. Ma conception du Canada repose principalement sur la présence de trois sociétés qui doivent se redéfinir au jour le jour. J'avancerais même que cela ne peut fonctionner que par un projet politique qui s'articule autour de trois piliers : la modération, la dignité et l'hospitalité.

Introduction

Les objectifs d'habilitation sont, la plupart du temps, la force motrice de mon engagement social et de ma démarche intellectuelle. C'est une notion qui a donné un sens et de l'espoir à tant de communautés et de groupes marginalisés dans le monde. Le Mouvement des droits des Maritimes des années 1920 et 1930 est un excellent exemple d'aspiration à l'habilitation². Le sont aussi les mouvements de décolonisation en Afrique et en Asie de même que, plus récemment, les mouvements d'émancipation des femmes et les revendications des peuples autochtones auxquels on a trop longtemps fait la sourde oreille.

Mon intérêt pour la politique de l'habilitation vient directement de la période de bouleversements politiques qui régnait pendant mon enfance et mon adolescence. Je suis né à la fin du régime de Maurice Duplessis au Québec et j'ai grandi pendant la Révolution tranquille. J'ai été directement témoin de l'arrivée d'une génération d'acteurs politiques qui ont amorcé une série de réformes majeures, lesquelles ont profondément transformé la scène politique et sociale du Québec. Même s'il n'y avait pas de consensus clair sur la voie à suivre, pratiquement tous étaient d'accord sur le fait qu'il fallait changer les choses pour que les gens puissent avoir accès à une éducation adéquate, à des soins de santé appropriés et à un emploi décent pour avoir une vie convenable.

2. Pour un compte rendu détaillé de ce mouvement, voir James Bickerton, *Nova Scotia, Ottawa, and the Politics of Regional Development* (Toronto: University of Toronto Press, 1990).

Au cours des années 1960, le taux de chômage dans ma région natale, le Bas-Saint-Laurent, était aussi élevé que celui prévalant dans les provinces de l'Atlantique. Heureusement, mes parents possédaient une ferme — héritée de leurs parents — qui pouvait facilement subvenir aux besoins d'une famille de six enfants. Nos grands-parents vivaient avec nous, de même qu'un oncle qui avait été gravement blessé en Italie pendant la guerre. Il était membre du 22^e régiment de l'armée canadienne. Il n'avait pas été enrôlé durant la conscription; il s'était engagé volontairement. Comme beaucoup de Québécois, il avait voulu connaître le monde et agir comme redresseur de torts.

L'empathie que mon oncle ressentait pour les autres a laissé une marque indélébile chez moi. Il a été enterré le 24 juin 1968. Je me souviens parfaitement de cette journée, qui était la veille de l'arrivée au pouvoir de Pierre Trudeau et du Parti libéral fédéral après une écrasante victoire électorale. Ces deux événements non reliés représentent des moments marquants pour moi et sont à la source des idées que je vais présenter ici.

Je procéderai en trois étapes afin d'explorer les concepts d'habilitation et de conciliation dans trois domaines: le régionalisme, le nationalisme et le fédéralisme. Mais avant tout, permettez-moi d'aborder un thème un peu plus personnel quant à mes liens avec la communauté Trudeau.

Un lauréat Trudeau

Les principaux objectifs de la Fondation Trudeau — l'accroissement du sens de la responsabilité citoyenne, la place du Canada dans un monde marqué par la mondialisation et l'avancement des droits de la personne et de la justice sociale — s'harmonisent bien avec mes propres valeurs. J'ai eu la chance d'entretenir des relations avec d'autres lauréats Trudeau qui se sont brillamment penchés sur ces objectifs. James Tully, Roderick A. Macdonald, Donald Savoie, Will Kymlicka, Jane Jenson, Joseph Yvon Thériault et Constance

Backhouse sont reconnus pour leurs contributions à l'avancement d'une démocratie juste dans des domaines touchant aux droits des peuples autochtones, au respect de la diversité culturelle, au développement régional, à la notion de la citoyenneté, aux politiques identitaires et aux droits des femmes. En plus d'être des figures innovatrices du milieu de la recherche au Canada, ces personnes ont mis au point des outils conceptuels dont on s'est servi dans plusieurs pays. Chacune d'elles apporte une contribution unique à la Fondation.

Le legs de Pierre Trudeau ne laisse personne indifférent au pays. Il est connu, entre autres, pour sa lutte en faveur de la Charte des droits et libertés, un instrument qui protège principalement les droits de la personne, ainsi que pour sa contribution au développement d'une identité collective canadienne qui résiste face à l'influence des États-Unis et du Royaume-Uni. Il est aussi connu pour le rapatriement de la Constitution, il y a trente ans, bien que contre la volonté de l'Assemblée nationale du Québec. Dans le Canada atlantique, l'image de Trudeau comme philosophe roi engagé est habituellement bien perçue et contraste avec celle du premier ministre actuel considéré comme un économiste froid. Dans l'Ouest canadien, la réputation de Trudeau repose sur une autre base. Dans l'Ouest, Trudeau est associé au Programme énergétique national, à la perception de taxes élevées et à l'appropriation de redevances sur l'exploitation pétrolière. Par exemple, l'ancien premier ministre de l'Alberta, Peter Lougheed, accusait Trudeau d'avoir abandonné l'Ouest au profit de l'Ontario, du Québec et des provinces de l'Atlantique. Au Québec, le nom de Pierre Trudeau revêt des connotations contradictoires. D'un côté, on reconnaît sa détermination à accorder, aux Franco-canadiens et aux Anglo-canadiens, un accès égal aux services publics fédéraux — dans la langue de leur choix là où le nombre le justifie —, à créer et maintenir des institutions pancanadiennes telles que CBC/Radio-Canada et à implanter la Charte des droits et libertés. De l'autre, on se souvient de la *Loi sur les mesures de guerre*, de son

opposition à un statut spécial pour le Québec au sein du Canada et du rapatriement de la Constitution en 1982. Plus que tout autre aspect, ces deux derniers événements ont laissé une marque profonde chez les Québécois.

En tant qu'universitaire québécois, j'ai eu des difficultés à m'identifier pleinement à Trudeau comme leader politique, malgré qu'il ait été profondément inspirant pour moi pendant le congrès d'investiture de 1968. J'avais passé la journée entière du 6 avril dans notre salon, rivé à l'écran de la télévision, complètement absorbé, étudiant chaque mouvement des candidats, notamment le ministre de la Santé Allan McEachen qui, bénéficiant d'un solide appui de sa Nouvelle-Écosse natale, s'était allié à Trudeau au second tour, donnant ainsi une indication claire du clan auquel il appartenait. Les négociations entre les candidats s'étaient poursuivies toute la journée, dans la mire du grand public. C'était un moment vraiment captivant. Avec le recul, je me rends compte qu'à 14 ans je me passionnais pour ce processus politique encore plus que les jeunes d'aujourd'hui le font pour « Call of Duty » ou autre jeu vidéo sur leur PlayStation. Il semble bien que j'ai toujours été un *nerd* quand il s'agit de politique.

L'habilitation par la mobilisation régionale

Le Bas-Saint-Laurent et les régions de l'Atlantique ont beaucoup en commun pour ce qui est de la géographie et du capital social. Les gens y valorisent le dur labeur et sont profondément attachés à la terre de leurs ancêtres. De façon générale, on peut regrouper les résidents de ces régions en trois grands groupes : ceux qui vivent de la navigation et de la pêche ; ceux qui cultivent la terre et font de l'élevage ; et ceux qui risquent leur vie dans les mines de charbon et de cuivre. Naturellement, le secteur manufacturier et les services se sont installés dans ces régions, mais la mer, la foresterie et les mines continuent de former la majeure partie de la personnalité de ces lieux. Dans divers contextes, les gens de ces régions se sont mobilisés

pour améliorer leurs conditions de travail, pour accroître la sécurité dans les mines et avoir le respect des employeurs.

Au début des années 1960, l'Est du Québec a été le théâtre d'un projet pilote connu sous le nom de Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ). C'était une époque de grande agitation politique et sociale au Québec. Ma région a été choisie pour la simple raison qu'il s'agissait d'un des coins du pays où l'économie était parmi les plus précaires. Les temps étaient durs pour l'agriculture, la pêche et la foresterie. Il fallait choisir entre survivre dans ces terres éloignées ou abandonner la communauté pour s'approcher des centres de services urbains. Évidemment, si un grand nombre de gens décidaient de quitter la région, il serait difficile, voire impossible, pour les autres d'y gagner leur vie. On pouvait sentir la tension dans les assemblées municipales où les résidents exprimaient ouvertement leurs préoccupations.

Pour avoir une meilleure idée des transformations qui ont eu lieu dans la région, il suffit de rappeler qu'en 1931, le premier recensement des régions rurales dénombrait 135 000 fermes. Vingt ans plus tard, ce nombre avait chuté à 100 000. De nos jours, il y en a moins de 28 000³.

L'idée maîtresse derrière le projet pilote était qu'il semblait possible de provoquer une transformation économique d'envergure grâce aux progrès techniques et scientifiques. L'intervention de l'État était de plus en plus populaire dans la province où les gouvernements avaient de loin été les moins interventionnistes au pays. Il devenait cependant évident que les changements proposés pouvaient avoir des répercussions néfastes sur le tissu social de la région, puisqu'ils visaient l'industrialisation, l'urbanisation et la technocratisation. Ces processus allaient davantage aliéner et enrager les résidents des villages qui formaient l'épine dorsale de la région.

3. « Bernard Vachon: Un homme qui a la passion du rural », *Horizon*, 12 novembre 2011.

Il est à noter que ce qui semblait importer le plus pour les décideurs était le besoin d'alerter la population sur l'urgence d'être plus actif, plutôt que de mettre en œuvre des mesures concrètes qui permettraient aux personnes de demeurer dans la région. Le sociologue Edward Smith rappelle que « la participation était savamment conçue, laborieusement structurée, généreusement appuyée et dotée de personnel; le BAEQ dépensait plus de la moitié du budget de presque 4 millions de dollars (en fonds de contrepartie fédéral-provincial) pour l'information et la consultation publique⁴ ». Pour le moins, le BAEQ aura sans doute aidé à sensibiliser les gens au fait qu'ils appartenaient à une communauté régionale et que leurs actions pouvaient changer le cours de l'histoire.

Les gouvernements d'Ottawa et de Québec tentaient aussi de gagner du capital politique de ces interventions, mais souvent ils se livraient des batailles de compétence. À la fin, en 1966, le BAEQ a produit dix volumes abondamment documentés, dont un important inventaire du potentiel économique de la région. Ces volumes versaient dans le langage de l'efficacité des programmes et formulaient des recommandations pour la consolidation des vocations économiques, pour la spécialisation des secteurs d'intervention, pour le choix des gagnants et des perdants économiques et pour le transfert des populations de régions éloignées et peu peuplées vers les centres urbains.

Malgré le fait d'avoir été choisie pour la mise en œuvre d'un projet pilote conçu de façon à favoriser le développement et la stabilité économique, la région a connu de fortes tensions politiques et sociales.

Je remonte à cette période, et particulièrement à l'année 1970, pour plusieurs raisons. Entre autres, 1970 est l'année de l'élection de

4. Edward Smith, « Planning for People: The Gaspé Project », dans W. E. Mann (dir.), *Social and Cultural Change in Canada*, vol. 2 (Vancouver: Copp Clark, 1970), 21.

Robert Bourassa (1933-1996) comme premier ministre du Québec. Bourassa est l'expression même de l'esprit de l'époque. À 36 ans, il était le plus jeune premier ministre de la province. Sa stratégie pour affirmer son pouvoir était simple et étrangement similaire, du moins par le nom, à un projet politique actuel: *Un plan pour le Nord*. Pendant la campagne électorale du printemps 1970, Bourassa lance l'initiative avec la promesse de créer 100 000 emplois. Le Bas-Saint-Laurent avait trouvé son sauveur et, en réponse, les libéraux qui avaient perdu le pouvoir depuis 1966, ont remporté huit des dix circonscriptions de la région, y compris la mienne, Matapédia (où a été élu l'Acadien Bona Arsenault), et Bonaventure (où a été élu Gérard D. Lévesque).

L'année 1970 a aussi été celle de mon entrée au cégep⁵ de Rimouski. Je me souviens des cours de littérature, de géographie, de psychologie, d'études religieuses et de sociologie du Québec, celui-ci étant le plus stimulant. Il était donné par Alain Marcoux, fraîchement diplômé de l'Université Laval, qui sera élu à l'Assemblée nationale lors de l'élection historique du Parti québécois le 15 novembre 1976.

En plus de mon entrée au cégep à l'automne 1970, deux autres événements restent présents à mon esprit. Le premier, dont tout le monde a entendu parler, est celui de la Crise d'octobre. Plusieurs livres, documentaires et films ont relaté cet événement. Dans tout le Québec et dans plusieurs cégeps, la science politique et la sociologie gagnaient du terrain à titre de domaines de recherche dignes de ce nom. Rappelons-nous que, peu avant, les domaines d'étude les plus prisés par les francophones étaient le droit, la médecine, les sciences religieuses et la théologie. Le Québec devenait un laboratoire pour la recherche en sciences sociales; la province était un véritable projet pilote de planification sociale, de modernisation économique et d'innovations sociales et politiques.

5. Au Québec, les cégeps correspondent aux niveaux 12 et 13, ou au niveau 12 et à la première année universitaire, des autres provinces.

Pendant la Crise d'octobre, les Forces armées canadiennes se sont déployées dans les centres urbains et sur les routes rurales. Je me souviens d'avoir vu des soldats dans mon village de Saint-Gabriel et je me demandais ce qu'ils faisaient là. Dans la région, les rumeurs et la suspicion allaient bon train. Richard Amyot, Gilles Gauvin, Pierre Jobin et Rodrigue Lévesque étaient bien connus pour leurs fréquentations avec les mouvements progressistes. On les soupçonnait de fomenter l'agitation politique et de distribuer de la documentation à caractère politique: ils ont tous été emprisonnés. Il y a eu plus de 50 arrestations à Rimouski seulement⁶. Québec et Ottawa s'étaient unis pour éradiquer ce que les politiciens décrivaient comme les forces du mal. Cependant, les autorités politiques de l'époque n'ont pas toutes fait preuve de jugement — des centaines de personnes ont été incarcérées sans autre raison que d'avoir en leur possession des documents anti-impérialistes, anti-colonialistes, séparatistes ou anarchistes, ou simplement parce qu'elles s'étaient exprimées contre l'ordre établi. Lors des élections de novembre 1976, parmi les huit circonscriptions que comptaient la région, Bonaventure a été la seule à ne pas tomber entre les mains du Parti québécois.

Je me souviens d'octobre 1970 pour un autre événement qui a hanté encore plus l'esprit des gens du Bas-Saint-Laurent, un événement qui a été déterminant pendant mes années de formation comme étudiant à la maîtrise (Université Simon Fraser, 1976-1978) et au doctorat (Université Carleton, 1978-1983). Il s'agit du mouvement mené par les « curés en colère. » Pour synthétiser, 19 curés ont publié un manifeste qui qualifiait d'improductives les initiatives du gouvernement, lesquelles allaient mener à la fermeture de plusieurs municipalités dans toute la région. Ces curés en colère dénonçaient les initiatives pour leur effet d'effritement du tissu social. Ce mouvement social, connu comme les Opérations-Dignité I, II et III, a incité

6. Pierre Jobin (Rimouski) a confirmé les noms et le nombre de personnes arrêtées dans une entrevue téléphonique le 3 avril 2012.

plusieurs personnes à s'impliquer dans la politique locale, régionale, québécoise et fédérale. Seuls 10 des 85 villages que le gouvernement du Québec prévoyait fermer l'ont été effectivement. Néanmoins, ces fermetures ont laissé un arrière-goût très amer chez les gens de la région.

Les technocrates agissaient toujours de la même façon. Après avoir acheté les propriétés pour une bouchée de pain, l'État mettait en branle son plan d'action. Premièrement, on coupait l'électricité. Puis on brûlait les maisons et les granges sous la supervision des agents du gouvernement pour s'assurer que les résidents ne retournent pas dans leur village. Le courrier était livré dans des centres de services voisins, les écoles étaient fermées et on cessait le déneigement des rues et des routes. Plusieurs personnes ont déménagé dans des habitations à loyer modique dans les centres urbains; certains ont acheté un lopin de terre en banlieue dans l'espoir d'une vie nouvelle qui ne s'est jamais vraiment concrétisée, car leur manque de formation rendait très difficile la recherche d'emploi.

Cela rappelait le *grand dérangement* — la déportation des Acadiens —, mais au lieu d'exiler les *habitants* de leurs terres, le plan visait la destruction de leurs *habitations* par le feu. Il n'y avait plus d'autre choix que de quitter la région.

Cette situation m'a grandement marqué et m'a convaincu de consacrer mes études supérieures aux enjeux liés au développement régional. En cours de route, j'ai rencontré plusieurs collègues qui partageaient mes préoccupations pour les gens qui vivent en régions éloignées et plus faiblement développées.

C'est la principale raison pour laquelle je souhaitais donner cette conférence Trudeau à l'Université St. Francis Xavier. La famille Bickerton-MacNeil, qui m'héberge ce soir, m'a sensibilisé au fait que les gens des villages dispersés de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Cap-Breton font face à des défis similaires à ceux de ma région. Mes relations d'amitié avec la famille remontent à 1979.

Je suis souvent retourné dans ma région natale. Un des moments les plus émouvants a eu lieu le 15 octobre 1981 quand je suis allé à Sainte-Paule avec Claude Morin, un journaliste et ami de longue date, pour le lancement de mon premier livre⁷. Ce travail de collaboration, qui relate le courage et la détermination des gens de la région, a réuni des acteurs sociaux et des spécialistes en sciences sociales. L'événement a eu lieu dans l'église où avait commencé le 25 septembre 1970 la première Opération-Dignité. Grâce à leur résistance assidue, et contre toute attente, les résidents avaient réussi à garder leur village ouvert. Cela me faisait clairement voir que l'habilitation est un puissant concept dont la force provient d'abord et avant tout de l'esprit et de la détermination de la population.

L'habilitation par la mobilisation nationaliste

J'ai grandi dans une famille où la politique était primordiale. Mon père était très engagé dans la politique municipale et provinciale. Il se montrait très critique envers le clergé et s'identifiait fortement aux libéraux. Il espérait que la défaite des forces de l'Union nationale mènerait à une amélioration des conditions de sa famille. La victoire de Lesage, en 1960, a donné lieu à des emplois plus que nécessaires alors qu'il y avait un urgent besoin de construire des routes, des hôpitaux et des écoles. Ma famille a d'ailleurs bénéficié de ces réformes: en effet, après l'élection, mon père a été engagé comme contremaître en remplacement d'un voisin connu pour son allégeance à l'Union nationale.

Le sociologue Marc Renaud a décrit les conditions sociales et économiques qui prévalaient au Québec au cours des années 1960. À l'époque, les Québécois francophones représentaient 80 % de la population de la province et possédaient 50 % des compagnies, mais ne contrôlaient que 15 % de la valeur ajoutée dans le secteur indus-

7. Alain-G. Gagnon (dir.). *Les Opérations-Dignité: Naissance d'un mouvement social dans l'Est du Québec* (Ottawa: Université Carleton, 1981).

triel⁸. En somme, les francophones contrôlaient les secteurs économiques les moins rentables, principalement l'agriculture et, dans une moindre mesure, la vente au détail, les services et la construction. Voici un extrait du compte rendu de Renaud :

Quelques Canadiens français avaient une formation qui leur permettait d'occuper des postes administratifs, professionnels ou techniques dans l'économie et, après les réformes de l'éducation au milieu des années 1960, leur nombre a augmenté considérablement. En réalité, une nouvelle classe moyenne faisait son apparition [...]. Cette nouvelle classe moyenne était essentiellement différente de l'ancienne classe moyenne et de l'élite traditionnelle québécoise, dont le pouvoir et le statut reposaient avant tout sur leurs rapports avec l'ordre religieux.

Au début des années 1960, cette nouvelle classe moyenne faisait face à une économie privée plutôt inefficace pour créer de nouveaux emplois et peu accueillante envers les Canadiens français diplômés. Dans ce contexte, l'avancement de l'État tient du miracle. Il a su créer des débouchés d'emploi dans les universités et pour les Canadiens français qui avaient une formation technique, assurant ainsi la survie de cette classe au Québec⁹ [traduction].

La mise en œuvre de tels changements a donné aux acteurs politiques une forte légitimité en raison de leur rôle déterminant dans la mobilité ascendante des Québécois francophones. D'autre part, le nationalisme d'État a été proposé comme le principal instrument de la transformation des conditions économiques et politiques ainsi que de l'égalité d'accès à l'emploi pour les Québécois francophones. La tâche était gigantesque puisque, en 1959, le gouvernement du Québec comptait dans ses rangs moins d'une cinquantaine de spécialistes en sciences humaines et sociales (notamment des économistes, des urbanistes et des travailleurs sociaux) et que près d'un

8. Marc Renaud, « Quebec New Middle Class in Search of Social Hegemony », dans Alain-G. Gagnon (dir.), *Quebec: State and Society* (Scarborough : Methuen, 1984), 160.

9. *Ibid.*, 169.

tiers de tous les fonctionnaires avaient moins de cinq années de scolarité. À cette époque, plus de la moitié des fonctionnaires travaillaient pour le ministère de la Justice, la voirie, Hydro-Québec ou la Commission des liqueurs¹⁰. C'est dans ce contexte qu'on a créé la commission Parent afin de procéder à une profonde réforme du secteur de l'éducation.

La commission Parent a été mise sur pied en 1961 pour que l'éducation relève dorénavant de l'État. Le rapport, déposé en 1966, établit qu'il incombe à l'État « d'assurer le progrès économique et social, de pourvoir au bien-être général, de protéger la collectivité, de corriger les injustices, d'assister les faibles. Dans cette perspective, on peut dire que l'État moderne ne peut plus laisser dans l'ignorance une partie de la population sans mettre en danger le progrès et la paix de la société et sans se faire le complice des injustices qu'il a mission de corriger. Il a donc l'obligation de pourvoir, directement ou indirectement, à l'éducation de tous : c'est là une de ses fonctions essentielles, qu'il ne pourra plus jamais se dispenser de remplir¹¹ ».

Le travail de la commission Parent coïncide avec une période politique où le nationalisme d'État était de plus en plus présent dans la conscience collective. Pour plusieurs Québécois francophones, la seule façon d'inverser les structures du pouvoir était de compter sur l'État pour contenir les forces du capital privé.

La plupart des Québécois francophones considéraient le nationalisme d'État comme un puissant outil pour faire progresser la démocratie, consolider la solidarité et la cohésion sociale, atténuer

10. Stephen Brooks et Alain-G. Gagnon, *Les spécialistes des sciences sociales et la politique au Canada: entre l'ordre des clercs et l'avant-garde* (Montréal: Boréal, 1994). Publié à l'origine en version anglaise chez McGill-Queen's University Press en 1988.

11. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, vol. 4, p. 30. Consulté le 18 mai 2012 sur http://classiques.uqac.ca/contemporains/quebec_commission_parent/rapport_parent_4/RP_4.html

les discriminations, favoriser l'inclusion sociale, stimuler l'investissement public, favoriser la nationalisation et modérer les pratiques économiques libérales. Dans ce contexte, j'avancerais qu'à partir de 1960, et pour quelques décennies, tous les partis politiques présents à l'Assemblée nationale du Québec ont défendu une forme ou une autre de nationalisme d'État.

Les Québécois francophones ont su éviter la face obscure du nationalisme; ils ont plutôt mis de l'avant son potentiel pour des politiques de transformation et d'émancipation. Je me souviens très bien de l'excitation fébrile de la jeunesse québécoise quand René Lévesque a été élu premier ministre pour la première fois le 15 novembre 1976. On sentait que les choses commençaient à changer pour le mieux. Un sentiment de confiance s'installait dans la conscience collective.

À cette époque, je préparais une maîtrise en science politique à l'Université Simon Fraser. Je me souviens parfaitement de ce lundi de novembre. Des étudiants du Québec se sont réunis en soirée sur la principale place de l'université pour y brandir le drapeau québécois, tout comme le font les Italo-québécois quand leur équipe gagne une partie à la Coupe du monde de soccer. Certains étudiants étaient si enthousiasmés par la victoire du Parti québécois, qu'emportés par l'euphorie, ils ont pris leur voiture pour filer vers l'est.

À ma connaissance, aucun ne s'est rendu plus loin que Kamloops.

Quelques mois plus tard, Lévesque s'est rendu à New York pour prononcer un discours devant le prestigieux *Economic Club*. Bien qu'il y ait reçu un accueil plutôt froid, j'étais néanmoins exalté par ce geste sans précédent. Naturellement, mes collègues universitaires anglophones n'étaient pas aussi emballés, mais ils convenaient que personne ne pouvait plus considérer le Québec comme une province dirigée par le clergé, marquée par une main-d'œuvre bon marché ou encore une province où l'anglais pouvait continuer de dominer les secteurs commercial, financier et industriel.

Permettez-moi de clarifier un point au sujet de l'enthousiasme des Québécois pour le nationalisme d'État. Pour être précis, il faut savoir que le nationalisme est un concept polysémique. Pour certaines personnes, il s'agit d'un mouvement réactionnaire qui vise l'avancement d'un projet ethnique fondé sur certains liens primordiaux et en opposition aux valeurs libérales. Pour d'autres, c'est l'expression d'un mouvement social qui vise la transformation des rapports de pouvoir et le redressement des injustices du passé. Pour d'autres encore, il s'agit d'une quête d'identité dans un monde pris entre les forces de l'intégration et celles de la désintégration¹². Ainsi, les nationalismes de la majorité canadienne et de la minorité québécoise ont adopté, selon les époques, des points de vue contrastés quant à la culture, à l'économie et aux politiques identitaires. Cela dit, ma compréhension globale de ces deux formes de nationalismes au Canada est qu'au cours des trente dernières années, la tendance a été de favoriser les valeurs libérales au sein des projets nationalistes.

Le nationalisme n'est pas toujours une mauvaise chose. Le politologue américain Craig Calhoun nous invite à éviter de parler du nationalisme simplement en termes :

d'excès passionnés ou de savantes manipulations par les démagogues. Car le nationalisme est également un type de formation discursive qui permet la reconnaissance mutuelle entre politès qui doivent concilier diverses histoires, arrangements institutionnels, conditions matérielles, cultures et projets politiques dans le contexte d'une mondialisation de plus en plus présente. Le nationalisme offre à la fois un mode d'accès aux affaires mondiales et un mode de résistance aux aspects de la mondialisation. Souhaiter sa disparition équivaut à laisser place à la dominance du capitalisme néolibéral plutôt que d'accueillir l'arrivée d'une nouvelle ère de citoyenneté mondiale¹³.

12. Guy Laforest et Douglas Brown (dir.), *Integration and Fragmentation. The Paradox of the Late Twentieth Century* (Kingston: Institute of Intergovernmental Relations, 1994).

13. Craig Calhoun, *Nations Matter: Culture, History, and the Cosmopolitan Dream* (London et New York: Routledge, 2007), 166.

Je tiens simplement à souligner qu'il faut éviter de tirer des conclusions trop hâtives quand on aborde le nationalisme sous sa forme sociopolitique. L'importance de la solidarité nationale a été particulièrement bien illustrée par des pacifiques tels que Mohandas Gandhi (1869-1948) en Inde, Martin Buber (1878-1948) en Israël, le théologien protestant Paul Tillich en Europe et le théologien catholique Jacques Grand'Maison au Québec¹⁴.

Comme dans le cas du régionalisme, le nationalisme peut donc clairement favoriser l'habilitation de communautés qui ont été laissées pour compte, négligées ou prises à la légère. Cela m'amène au thème du fédéralisme comme puissant outil pour la reconnaissance et l'habilitation de communautés ou cultures sociétales dans un contexte de pluralisme.

L'habilitation par la mobilisation fédéraliste multinationale

À l'exemple du régionalisme et du nationalisme, on peut concevoir le fédéralisme comme un instrument favorisant l'habilitation des communautés. Le fédéralisme facilite les relations inter-étatiques, les liens intra-étatiques et les relations intercommunautaires. J'ai décrit, ailleurs, cinq principaux usages du fédéralisme dans des contextes de fragmentation politique¹⁵: le fédéralisme comme mécanisme de gestion de conflits, le fédéralisme comme bouclier pour les minorités et les intérêts territoriaux, le fédéralisme comme dispositif permettant d'atteindre un équilibre entre les forces de l'unité et celles de la diversité, le fédéralisme comme système de représen-

14. Pour un compte rendu détaillé sur ces penseurs et ces personnalités et leur point de vue respectif sur le nationalisme, voir Gregory Baum, *Le nationalisme: perspectives éthiques et religieuses* (Montréal: Bellarmin, 1998).

15. Alain-G. Gagnon, « The Political Uses of Federalism », dans Michael Burgess et Alain-G. Gagnon (dir.), *Comparative Federalism and Federation: Competing Traditions and Future Directions* (Toronto: University of Toronto Press, 1993), 15-44.

tation dans le cadre des démocraties dualistes ou multiples et le fédéralisme comme laboratoire social propice au développement de projets sociopolitiques novateurs. Ce qui manque dans la plupart des écrits portant sur le fédéralisme est l'évocation du fait qu'il peut aussi servir de mécanisme pour l'habilitation de cultures ou de nations minoritaires évoluant dans des cadres politiques complexes. J'ai tenté de corriger cette lacune dans de récents écrits, notamment *Multinational Democracies*; *La raison du plus fort: plaidoyer pour le fédéralisme multinational* et, plus récemment, *L'âge des incertitudes: essais sur le fédéralisme et la diversité nationale*.

Dans *Multinational Democracies*, mon collègue James Tully présente de la façon suivante ce type particulier d'association politique :

D'abord et avant tout, les démocraties multinationales, par opposition aux démocraties mononationales (qu'on considère souvent comme étant la norme), sont des associations constitutionnelles qui comprennent deux ou plusieurs nations ou peuples. [...] Puisque les nations d'une démocratie multinationale sont effectivement des nations, leurs membres aspirent à la reconnaissance non seulement dans le contexte de l'association multinationale dont elles font partie, mais aussi d'une certaine façon dans le contexte du droit international ou autres régimes juridiques supranationaux (comme par exemple les quatre nations qui constituent le Royaume-Uni). Par conséquent, les démocraties multinationales ne sont pas des démocraties traditionnelles à nation unique où se trouvent des minorités sub-nationales internes qui aspirent à des droits collectifs; elles sont plutôt des sociétés regroupant deux ou plusieurs nations qui souvent se chevauchent et qui ont plus ou moins un statut égal.

Deuxièmement, les démocraties multinationales ne sont pas des confédérations d'États-nations indépendants, ni des sociétés plurielles de peuples séparés, ni des empires multinationaux. [...] Les autorités, les modes de participation et de représentation ainsi que les identités nationales et multinationales des citoyens se chevauchent et sont sujets à négociations. [...]

Troisièmement, les nations et les multinations composites sont des démocraties constitutionnelles. C'est-à-dire que la légitimité des

nations et des associations multinationales repose sur leur adhésion aux valeurs juridiques et politiques, aux principes et droits de la démocratie constitutionnelle et au droit international. [...]

Quatrièmement, les démocraties multinationales sont aussi multiculturelles. Les nations et les associations multinationales sont composées, dans l'ensemble, d'individus et de minorités culturelles, linguistiques, religieuses et ethniques qui luttent pour ou contre diverses formes de représentation et d'accommodation de leur diversité culturelle. En réponse, les nations et les associations multinationales mettent au point des procédures et des institutions pour un dialogue démocratique et pour une réconciliation de ces formes de diversités [...]¹⁶.

Tully décrit de façon claire ce type particulier d'association politique et fait voir son potentiel pour l'avancement d'une stabilité juridique et politique dans les démocraties libérales avancées.

Les écrits de Pierre Trudeau avant son arrivée dans la politique fédérale sont très similaires à la perception de Tully sur les démocraties multinationales. En fait, Trudeau a déjà plaidé en faveur d'un projet politique, connu comme l'*option multinationale*, dans lequel le fédéralisme et la démocratie peuvent progresser simultanément. Pour ce jeune Trudeau, le modèle d'État westphalien classique n'apportait pas de réponse satisfaisante aux revendications des minorités et ne contribuait pas à l'avancement des communautés plurielles. Récemment, Tully s'est penché sur les écrits de jeunesse de Trudeau au sujet du fédéralisme multinational et leur a découvert un grand intérêt puisque qu'ils se fondent « sur une démocratisation de la masse, sur des expériences de socialisme local et régional ainsi que sur une pluralité d'associations nationales, ethniques, démocratiques, régionales et économiques ». Ses écrits envisagent la coexistence « de nationalismes anglo-canadiens et franco-canadiens [...]

16. James Tully, « Introduction », dans Alain-G. Gagnon et James Tully (dir.), *Multinational Democracies* (Cambridge : Cambridge University Press, 2001), 3-4.

au sein de la fédération, lesquels seraient civiques et pluriels plutôt qu'homogènes du point de vue ethnique¹⁷ ».

Toutefois, après son entrée dans la vie politique fédérale, Trudeau a choisi de ne pas donner suite à son propre concept d'option multinationale. Il s'est également montré opposé à l'idée d'un Canada en tant que « communauté de communautés¹⁸ ». Il a plutôt défendu l'idée selon laquelle tous les Canadiens sont sujets à une reconnaissance indifférenciée et selon laquelle les droits de l'individu ont préséance sur toute autre forme de reconnaissance politique. En d'autres mots, les institutions, la culture, l'identité, l'appartenance, l'histoire, le genre et le statut d'autochtone ne devraient pas interférer dans la vie politique concrète.

Sur ces points, ma propre vision s'aligne plutôt sur la compréhension que le jeune Trudeau avait de la politique.

L'âge des incertitudes¹⁹

Je considérais important de faire ce lien avec les écrits de jeunesse de Trudeau, puisque nous sommes dans un âge de grande incertitude. Cet âge est caractérisé par la création d'un marché mondial et la normalisation économique, par la vague montante de l'américanisation culturelle, par le déclin du savoir politique et de l'engagement civique, par l'uniformisation croissante de sociétés et de cultures qui étaient distinctes et par une atomisation de plus en plus marquée chez les individus. Ensemble, ces phénomènes constituent

17. James Tully, « Federations, Communities and their Transformations », dans André Lecours et Geneviève Nootens (dir.), *Dominant Nationalism, Dominant Ethnicity*, Collection Diversitas (Bruxelles: Peter Lang, 2009), 196.

18. Voir James Bickerton, Stephen Brooks et Alain-G. Gagnon, *Six penseurs en quête de liberté, d'égalité et de communauté: Grant, Innis, Laurendeau, Rioux, Taylor et Trudeau* (Québec: Les Presses de l'Université Laval, 2003).

19. Cette section s'inspire de mon plus récent livre *L'âge des incertitudes: Essais sur le fédéralisme et la diversité nationale* (Québec: Les Presses de l'Université Laval, 2011).

une menace sans précédent pour la survie des cultures, des identités et des nations minoritaires. Il y a donc urgence pour les groupes minoritaires de s'affirmer et de résister aux diktats homogénéisants qui ponctuent cette période d'incertitude.

Dans ce contexte, je souhaite illustrer comment les politès multinationales peuvent aborder la reconnaissance de la diversité et répondre aux revendications des nations minoritaires. Depuis sa création, le Canada a dû faire face à ces enjeux et, à ce titre, le cas du Canada permet d'illustrer comment les nations minoritaires et majoritaires ont amorcé un dialogue institutionnel et idéationnel. Je vais tenter de tirer, de ce contexte particulier, des leçons qui peuvent s'appliquer à d'autres politès fédérales ou à des États qui ont entrepris un processus de fédéralisation. Je ferai également le lien entre le cas du Canada et celui de l'Espagne. L'examen de ces deux politès fournit un point de départ pour définir un modèle de survie constante et de progression des minorités nationales. Ce faisant, je tenterai de dégager des principes qui, d'une part, sont essentiels pour assurer la coexistence de minorités nationales et de majorités nationales dans une relation intercommunautaire juste et équitable et qui, d'autre part, permettent aux nations minoritaires de concrétiser leurs aspirations légitimes et démocratiques.

Entre 1995 et 2005, il y a eu d'importantes transformations dans les relations entre les organisations internationales et les minorités nationales. Plutôt que de promouvoir les droits des minorités nationales, comme elles l'ont déjà fait, les organisations internationales tendent maintenant à insister davantage sur les droits de l'individu *au sein* des nations minoritaires. Il est vrai que les organisations internationales ont dénoncé l'affligeante situation des minorités nationales au Kosovo et au Timor oriental. Mais il s'agit d'exceptions par rapport aux tendances exprimées sur la scène supranationale, lesquelles privilégient plutôt un compromis entre la reconnaissance des minorités nationales et l'instauration d'une société mondiale constituée

de divers groupes culturellement distincts. Le rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement, publié en 2004, intitulé *La liberté culturelle dans un monde diversifié*, est peut-être celui qui exemplifie le mieux cette tendance.

Pour assurer leur survie à long terme, les minorités nationales doivent surmonter un obstacle majeur. Les majorités nationales ont longtemps ignoré les revendications des minorités nationales sous prétexte que leur reconnaissance menacerait la position de l'État-nation au sein des organisations internationales et dans le contexte de la concurrence économique internationale. Face aux menaces provenant des groupes minoritaires, les représentants des États en question ont exigé d'eux une loyauté inconditionnelle. Cependant, dans le contexte effréné de la mondialisation culturelle et économique, les nations minoritaires font face à un milieu encore plus inquiétant devant la double menace de l'érosion culturelle et du déclin de leur pertinence internationale.

En d'autres mots, ces nations doivent non seulement contrer les forces homogénéisantes de la mondialisation, mais aussi résister aux pressions d'uniformité culturelle qui proviennent de leur propre État. Au Canada, les peuples autochtones sont forcément les plus affectés par ces phénomènes mondiaux.

Les minorités nationales ne peuvent accorder la loyauté et l'unité demandées par la majorité, à moins qu'elles ne soient accompagnées de mesures qui protègent la liberté et la démocratie au sein de la polité multinationale. Il s'agit d'une question de confiance conditionnelle.

Les mots de Lord Acton résonnent jusqu'ici. Il affirmait que le fédéralisme multinational moderne impose un équilibre entre l'unité et la liberté; empêcher la réconciliation de ces deux notions peut avoir des conséquences néfastes pour tout État. D'un côté, si les objectifs d'unité sont satisfaits au détriment de la liberté, on tombe logiquement dans le despotisme. De l'autre, la promotion d'une

liberté sans souci d'unité mène inévitablement à l'anarchie. Pour Lord Acton, l'institutionnalisation du fédéralisme multinational offre des moyens d'éviter ces deux issues. Il disait clairement que

l'existence de différentes nations au sein de la même souveraineté [...] permet d'éviter la servilité qui s'installe en présence d'une seule autorité, en équilibrant les intérêts, en multipliant les associations et en donnant au sujet la retenue et l'appui d'une opinion combinée. [...] La liberté mène à la diversité, et la diversité préserve la liberté en offrant des moyens d'organisation. [...] La coexistence de plusieurs nations dans le même État est un test, de même que la meilleure façon d'assurer sa liberté²⁰.

Pour la dernière partie de ma conférence, je présenterai mon point de vue sur la façon de réconcilier la liberté, la diversité et l'unité dans cet âge d'incertitude. Je proposerai également l'aperçu d'un nouveau projet politique pour les États multinationaux, lequel prend racine dans les idéaux de liberté, de reconnaissance et d'habilitation. Je soutiens qu'un projet politique fondé sur ces idéaux ouvrira de nouveaux horizons pour l'entrée des nations minoritaires et majoritaires dans un dialogue franc et honnête et permettra la coexistence mutuelle et compatible de la différence, de la confiance et du communautarisme libéral dans le contexte d'une démocratie moderne.

L'adoption de ce nouveau projet politique ne sera pas facile à réaliser. Il exige que les nations minoritaires suivent le chemin tracé par les peuples autochtones et qu'elles résistent vigoureusement à ceux qui tentent de maintenir ou de promouvoir le statu quo.

Vers de nouvelles politiques dans les polités multinationales — modération, dignité et hospitalité

L'instauration d'un nouveau projet politique pour les polités multinationales se fonde sur trois principes : le principe de modération,

20. John Emerich Acton, « Nationality », dans Gertrude Himmelfarb (dir.), *Essays on Freedom and Power* (Glencoe : The Free Press, 1949), 185.

le principe de dignité et le principe d'hospitalité. Ces trois principes constituent les fibres qui, une fois entrelacées, créent la trame d'une politique qui repose sur la liberté, la reconnaissance et l'habilitation.

Le principe de modération

Le traité de Montesquieu sur l'équilibre dans les sociétés politiques forme la base théorique du premier principe. Au XVIII^e siècle, Montesquieu plaidait à la fois pour la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et pour la recherche de la diversité. Le principe d'équilibre, qui sous-tend ces deux objectifs, est essentiel à l'instauration de nouvelles politiques dans le contexte de l'âge des incertitudes. Selon Montesquieu, l'équilibre est un rempart nécessaire contre le développement de systèmes gouvernementaux autocratiques, totalitaires et tyranniques. Ainsi, l'établissement de l'équilibre et d'un bon gouvernement, par la séparation des pouvoirs et la recherche de la diversité, nécessite la tempérance et la modération des intentions et des ambitions politiques.

Toutefois, l'histoire abonde d'exemples où les acteurs politiques ont méprisé le principe de modération et ont plutôt tenté d'imposer leur volonté aux composantes et aux sujets politiques. Les peuples autochtones du Nouveau Monde ont payé cher l'ambition effrénée des puissances coloniales. Certaines nations minoritaires ont aussi été soumises à la création de structures de domination. Dans le contexte canadien, ce phénomène a été mis au jour par les travaux d'Eugénie Brouillet, de John Conway, de Michel Seymour et de James Tully, qui documentent les processus d'homogénéisation culturelle, religieuse et linguistique contre lesquelles les Québécois et les Acadiens ont dû résister depuis la création du Canada.

Le principe de dignité

D'autres grands penseurs se sont penchés sur la nature humaine et sur les conditions nécessaires pour une société juste. David Hume (1748) et John Rawls (1971), en particulier, ont abordé le besoin de

concevoir des règles pour atteindre et consolider la justice. Alain Renaut a transposé ces préceptes dans le contexte contemporain. Ce faisant, Renaut a remplacé l'idée de « circonstances de la justice » de Hume par celle de « circonstances de la diversité. » Renaut s'exprime ainsi :

je désignerai ici comme des “circonstances de la diversité” l'ensemble des conditions qui ont imposé à nos sociétés contemporaines d'en venir à s'interroger sur les règles ou les principes qu'elles doivent s'imposer à elles-mêmes pour reconnaître que l'identité humaine est intrinsèquement différenciée et ne peut être traitée avec dignité abstraction faite d'une prise en compte de cette diversité²¹.

Cette reconnaissance constitue la base du deuxième principe qui sous-tend les rapports entre nations dans les sociétés démocratiques modernes.

Bien que le discours sur la dignité ne soit plus au cœur des rapports entre majorités et minorités au Canada, il est présent dans le conflit international toujours présent au sein d'une autre politique multinationale. Au cours des dernières années, il y a eu en Espagne un conflit croissant entre les forces d'État nationalistes et les mouvements nationalistes sub-étatiques au Pays basque, en Catalogne et en Galice. La nature de ce conflit est présentée dans un éditorial détaillé (signé par douze journaux catalans) publié le 26 novembre 2009. L'article frappe au cœur du conflit entre les nationalistes bourboniens et les défenseurs du fédéralisme multinational. Pour le citer :

Les pactes fondamentaux qui ont rendu possible les trente meilleures années de prospérité de l'histoire de l'Espagne sont maintenant remis en question. Il est indispensable de rappeler un des principes à la base de notre système juridique, qui provient de la Rome antique : *Pacta sunt servanda*. Les pactes doivent être respectés.

21. Alain Renaut, *Un humanisme de la diversité: Essai sur la décolonisation des identités* (Paris: Flammarion, 2009), 73.

La Catalogne est préoccupée et toute l'Espagne doit le savoir [...] Les Catalans pensent, avant tout, à leur dignité.²²

Ces extraits de citations révèlent que les rapports entre majorité et minorités se trouvent peut-être bien à un tournant décisif. Que ce soit en Catalogne, en Écosse ou dans des contextes où les minorités nationales se sont engagées dans des projets politiques similaires, la notion de dignité est devenue un cri de ralliement pour le repositionnement de la démocratie.

En Espagne, les revendications pour le respect de la dignité ne sont pas tombées dans l'oreille de sourds. Bien que l'avenir du peuple catalan reste incertain, il y a toutefois un regain de la mobilisation nationale, semblable en poids et en nombre aux mouvements qui sont apparus pendant le déclin de l'empire soviétique. Dans ce contexte plus récent, la dignité est inextricablement liée à la reconnaissance de la diversité nationale.

Le principe d'hospitalité

Les deux premiers principes demandent que la majorité nationale fasse preuve de modération et respecte la dignité nationale. Le troisième principe — et le plus important — dicte aux minorités nationales de mettre en pratique l'éthique de l'hospitalité. Ce principe vise l'élargissement des contextes de choix et agit comme moyen de contrecarrer les effets fractionnant du libéralisme procédural.

Le philosophe Daniel Innerarity a récemment consacré un livre complet à l'éthique de l'hospitalité. Selon lui, la pratique de l'hospitalité comme impératif premier permet :

de s'approprier de façon interprétative la riche étrangeté de la vie, des autres, de la culture dans laquelle nous vivons, parfois opaque au point de frôler l'incompréhensible ou l'hostile, mais qui est à l'origine de cet apprentissage de quelque chose de nouveau, le contact

22. « La dignidad de Catalunya », *La Vanguardia*, 26 novembre 2009 ; éditorial publié simultanément dans 12 quotidiens dont le siège est en Catalogne.

avec ce qui est différent et l'harmonisation de la disparité dont est faite notre vie²³.

Cette façon de voir la réalité donne un nouveau sens au monde politique et donne priorité à une vie saine ancrée dans la société et les relations intercommunautaires.

Le principe d'hospitalité mènera certainement à des débats et à des périodes d'incertitude. Cependant, toute société démocratique mature doit accepter un certain degré d'incertitude et, pour cette raison, doit laisser place à la possibilité du changement. C'est uniquement par une interaction intercommunautaire (ou par des tensions créatrices, pour employer les termes de Trudeau) qu'une société moderne peut mettre en place un projet politique qui prête l'oreille à toutes les voix et qui favorise la participation politique au sein des communautés et entre elles. Les nations minoritaires, encore plus que les nations majoritaires, doivent embrasser l'éthique de l'hospitalité. Elles doivent faire face à une série de défis qui donneront lieu, entre autres, à l'accommodement et à l'intégration des populations migrantes, en maintenant la prédominance des langues majoritaires, en traitant le problème de la disparition du sentiment d'appartenance communautaire, en contrecarrant le désengagement citoyen et en atténuant l'impact culturel et économique de la mondialisation. Confrontées à ces phénomènes, les nations minoritaires sont menacées. À ce titre, elles doivent trouver de nouvelles façons d'appuyer la mobilisation et le militantisme tant sur la scène intra-nationale qu'internationale.

Le principe de l'hospitalité demande l'adoption de véritables politiques d'interculturalisme. Le modèle interculturel donne lieu à un dialogue sain entre les membres d'une société diverse de même qu'à l'articulation d'un pacte authentique entre les communautés nationales. D'une part, ce modèle permet la diversification

23. Daniel Innenarity, *Éthique de l'hospitalité* (Québec: Les Presses de l'Université Laval, 2009), 4.

culturelle et idéationnelle de la minorité nationale et, d'autre part, il lui donne la possibilité d'exister et de s'épanouir. Bien que le dialogue intercommunautaire puisse mener à de profonds désaccords idéologiques, l'interculturalisme est nécessaire pour assurer la survie et l'évolution démocratique des nations minoritaires. Tel que l'indique Daniel Innerarity: « la rénovation de la démocratie ne viendra pas d'une ferveur pour le consensus, mais bien de la culture du désaccord raisonnable. La démocratie est impossible sans un certain consensus, mais elle doit permettre aussi l'expression des différences et la constitution des identités collectives autour de positions différenciées²⁴ ».

En guise de conclusion

Dans cette conférence, j'ai présenté la politique de la reconnaissance et la politique de l'habilitation comme étant essentielles à l'avancement de la démocratie. En évoquant les notions du régionalisme, du nationalisme et du fédéralisme, j'ai voulu remettre en question les politiques qui ont mené au développement inégal et aux disparités régionales, mettre au défi les politiques insensibles aux minorités nationales et proposer un moyen de faire progresser l'autonomie politique en harmonie avec un principe de non-subordination des pouvoirs dans les régimes fédéraux.

Mon argumentation s'est articulée autour de quatre réflexions. La première visait à explorer la mobilisation régionale comme moyen d'habilitation pour les résidents de régions éloignées qui sont affectées par le développement inégal. La deuxième portait sur la mobilisation nationaliste dans un contexte politico-économique influencé par les forces de la mondialisation, des forces qui peuvent entraver l'existence des communautés nationales au sein de l'ordre mondial. La troisième réflexion traitait de modèles pour la gestion

24. Daniel Innerarity, *La démocratie contre l'État. Essai sur le gouvernement des sociétés complexes* (Paris: Flammarion, 2006), 129.

des diversités linguistiques et nationales, avec un accent sur les modèles centrés sur les droits communautaires et sur les droits de l'individu. Dans cette réflexion, j'ai voulu examiner les États multinationaux en tant que nouvelles formes institutionnelles d'association constitutionnelle. J'ai soutenu que l'autonomie politique doit être considérée comme une forme d'émancipation volontaire et consensuelle et non comme une façon d'exclure l'Autre. La quatrième réflexion était une évaluation de diverses conceptualisations de la communauté, de l'autonomie et de l'habilitation au sein des États nationalement diversifiés. J'ai présenté le fédéralisme multinational comme le cadre le plus prometteur pour la gestion de la diversité au sein de ces États. Tout au long de cette réflexion, j'ai réévalué les parcours vers la réconciliation communautaire en concrétisant et en approfondissant trois instruments fédéraux hérités du passé : le besoin de trouver un juste équilibre entre les forces en tension ; l'urgence d'instaurer une politique de dignité qui s'appuie sur une confiance continuellement renouvelée et actualisée ; et le besoin de s'ouvrir à une politique d'hospitalité de sorte que personne ne se sente exclu du processus politique et du renouvellement démocratique.

Pour terminer, et pour aller au-delà des points abordés dans cette conférence, s'il y a un message que je souhaite transmettre, c'est qu'à titre de citoyens engagés, nous jouons tous un rôle important dans l'avancement des principes d'équité et de justice. L'empathie, qualité que j'ai évoquée au tout début de la conférence en parlant de mon oncle, est un élément essentiel dont on doit s'inspirer à tous les niveaux — que ce soit pour la politique municipale, comme on l'a vu avec dans le cas des Opérations-Dignité ; pour les affaires provinciales, comme dans le cas du Mouvement des droits des Maritimes ou de l'affirmation nationale du Québec ; ou pour les forums nationaux, comme je le préconise depuis quelque temps sur la scène internationale. L'avancement de ces causes ne peut que favoriser la

dignité des gens et faire en sorte que l'Autre se sensibilise à l'importance d'agir en toute bonne foi, tout en évitant que la confiance ne s'affaiblisse ou ne s'effrite.

Mon souhait le plus grand est qu'une nouvelle génération d'universitaires prenne la responsabilité de s'assurer que le redressement des injustices du passé n'est pas seulement un concept limité aux mouvements de revendication des droits de la dernière moitié du xx^e siècle. J'aimerais non seulement voir ces jeunes universitaires reprendre les chemins balisés par des lauréats Trudeau tels que James Tully, Jane Jenson, Jeremy Webber, Will Kymlicka ou John McGarry, mais aussi nous faire savoir à quel point et pourquoi nous nous sommes trompés, nous de la vieille génération. Les anciens lauréats Trudeau n'ont pas esquivé leurs obligations de sensibiliser les Canadiens à l'importance de « repenser le Canada » sous divers angles sociétaux et à partir de différentes traditions politiques. Mon souhait est que la prochaine génération de boursiers Trudeau relève à son tour ce défi ambitieux, complexe, unique et noble.

SUJIT CHOUDHRY

Lauréat Trudeau 2010

Université de New York

BIOGRAPHIE

Sujit Choudhry est professeur de droit Cecelia Goetz à l'École de droit de l'Université de New York. Il a obtenu des diplômes en droit des universités d'Oxford, de Toronto et Harvard. Il a reçu la bourse Rhodes et a servi à titre d'auxiliaire juridique auprès du juge en chef de la Cour suprême du Canada, Antonio Lamer. M. Choudhry est l'un des principaux experts constitutionnels au Canada et est une sommité internationale en matière de droit constitutionnel comparé. Il a publié plus de soixante articles, rapports et chapitres de livres. M. Choudhry est l'éditeur de *Constitutional Design for Divided Societies: Integration or Accommodation* (Oxford University Press, 2008), *The Migration of Constitutional Ideas* (Cambridge University Press, 2007) et *Dilemmas of Solidarity: Rethinking Redistribution in the Canadian Federation* (University of Toronto Press, 2006). Il fait partie des comités de rédaction pour les revues *International Journal of Constitutional Law* et *Constitutional Court Review* en plus d'être membre du comité consultatif pour la série «Cambridge Studies in Constitutional Law». M. Choudhry s'implique beaucoup dans le domaine des politiques publiques. À l'échelle internationale, il agit comme membre de l'équipe d'experts en médiation des Nations Unies. De plus, il a été consultant pour l'Institut de la Banque mondiale et a travaillé à titre d'expert constitutionnel pour les transitions constitutionnelles en Égypte, en Jordanie, en Lybie et en Tunisie (auprès de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale), ainsi qu'au Népal (auprès du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Association du barreau népalais) et au Sri Lanka (auprès du Forum des fédérations et du Centre

canadien de politiques alternatives). Au Canada, M. Choudhry a été membre du comité consultatif pour la gouvernance de Toronto, lequel a proposé d'importantes réformes structurelles au gouvernement municipal, et a siégé au conseil d'administration d'Aide juridique Ontario, un des plus grands programmes publics d'aide juridique au monde. Il a été avocat constitué au dossier dans l'affaire *Charkaoui* (certificats de sécurité) et dans les affaires *Khadr 1* et *Khadr 2* (détenus de Guantanamo) devant la Cour suprême du Canada. En 2011, il a été nommé spécialiste de l'année par l'Association du barreau de l'Asie du Sud à Toronto. Sujit Choudhry a obtenu le prix Trudeau en 2010.

RÉSUMÉ

On dit que la constitution d'un pays est une incarnation ou un écho à son histoire particulière, ses valeurs, sa culture et, évidemment, à son identité. Ces vingt dernières années, on a toutefois constaté une intensification des recherches sur le droit constitutionnel comparatif. Comment doit-on réconcilier la vision largement partagée de la suprématie de la constitution d'un État et la migration importante des idées constitutionnelles à travers le monde? Sujit Choudhry examine l'importance de l'engagement à la source de la rédaction de la Charte et l'émergence d'un « modèle canadien » dans la foulée du débat souverainiste des années 1990. Il réfléchit également à l'influence de son identité d'immigrant — en soi le produit de la mondialisation — sur ses travaux qui traitent de la Constitution du Canada.

CONFÉRENCE

« La mondialisation de la Constitution canadienne »

Université de l'Alberta

LE 11 AVRIL 2012

Un matin d'hiver glacial, en décembre 1991, j'ai croisé Pierre Trudeau sur l'avenue des Pins à Montréal et je lui ai timidement souhaité une bonne journée. Le destin voulait qu'il soit très présent à mon esprit. Le Canada se trouvait alors au cœur d'une de ses multiples introspections constitutionnelles. L'intérêt du public pour cet enjeu était particulièrement intense au Québec. L'accord du lac Meech venait de connaître son échec de juin 1990 et les négociations constitutionnelles pour l'accord de Charlottetown étaient en cours.

J'étais venu à l'Université McGill, en 1988, pour étudier la biologie et me lancer dans la recherche médicale. Mais, pour un étudiant de McGill à la fin des années 1980 et au début des années 1990, il était très tentant de décrocher un second diplôme en politique constitutionnelle canadienne. Nous débattions des détails du pouvoir fédéral de dépense, des subtilités de la réforme du Sénat et des répercussions de la disposition qui reconnaît la société distincte dans la *Charte canadienne des droits et libertés* (la Charte). Les manifestations dans le cadre de l'adoption du projet de loi 178 sur la législation linguistique au Québec avaient paralysé le centre-ville de Montréal et alimentaient, sur le campus, un vif débat au sujet de la disposition de dérogation.

Quelques semaines avant de croiser Trudeau, j'avais passé une longue soirée à dévorer *Le fédéralisme et la société canadienne-française*¹. Je me souviens encore de mon admiration devant son érudition, son aplomb, son ampleur et sa remarquable intuition. Mais ce qui me frappait particulièrement était la façon dont Trudeau situait la politique constitutionnelle canadienne dans un contexte mondial élargi. Un chapitre, «La nouvelle trahison des clercs,» abordait plusieurs sujets, dont la politique constitutionnelle du nationalisme québécois dans le contexte historique des projets de construction de nation dirigés par l'État, la montée du nationalisme des minorités comme bouclier face à ces projets et la politique constitutionnelle comme produit de la concurrence entre nationalismes. Il y avait profusion d'exemples provenant des nouvelles nations en Asie et en Afrique. Il semblait que le dilemme canadien n'était pas uniquement un problème propre au Canada.

Cet essai et la vie de Trudeau soulèvent une question. Dans les années 1940, Trudeau a quitté le Canada pour étudier à l'étranger — à Harvard, à Paris et au London School of Economics —, puis il a voyagé dans le monde avant de revenir au Canada en 1949. Il se considérait comme «un citoyen du monde», terme qui évoque une sorte de cosmopolitisme sans racines. Mais cette expression s'oppose à la conception prédominante que l'on a des constitutions, habituellement considérées comme le reflet de l'histoire, de la culture et de l'identité propres à une nation. En réalité, Trudeau a été au cœur de la politique constitutionnelle du Canada pendant un quart de siècle.

Si j'avais la chance de rencontrer Trudeau aujourd'hui, je lui poserais cette question : existe-t-il un moyen de concilier le principe d'une constitution mondiale avec celui de la spécificité constitutionnelle nationale ? C'est ma carrière universitaire qui motive cette question. Je m'intéresse à la Constitution canadienne. Mais je suis

1. Pierre E. Trudeau, *Le fédéralisme et la société canadienne-française* (Montréal : HMH, 1967).

également un spécialiste du droit constitutionnel comparé. Il y a deux enjeux qui me fascinent particulièrement : le rôle que jouent les éléments comparatifs dans la rédaction et l'interprétation d'une constitution et la politique constitutionnelle dans le contexte du nationalisme et de la sécession. J'ai tenté de démontrer que le travail comparatif permet de mieux comprendre ces deux phénomènes, au Canada comme à l'étranger. La vie même de Trudeau aide à comprendre cette question. « La nouvelle trahison des clercs » trouve son origine dans une conférence présentée par Trudeau à l'École normale de Paris en 1947². Je soupçonne fortement qu'étant à l'étranger, dans un contexte politique et constitutionnel radicalement différent, Trudeau a pu capter plus facilement la logique du fédéralisme multinational canadien.

Dans ma conférence, je souhaite réfléchir sur ces deux thèmes et aborder un troisième point. Je suis le fils d'immigrants qui n'ont aucun ancêtre parmi les peuples fondateurs du Canada. Je souhaite évoquer le fait que l'immigration de pair avec l'accélération de l'urbanisation donnent lieu à de nouveaux enjeux constitutionnels qui définiront le programme constitutionnel du Canada au *xxi*^e siècle. Le lien avec le thème général de ma conférence est que l'immigration est une manifestation de la mondialisation et qu'elle deviendra une nouvelle façon de comprendre la mondialisation de la Constitution canadienne.

La migration des idées constitutionnelles

C'est un peu par hasard que je suis devenu un spécialiste du droit constitutionnel comparé. Au moment où je désertais mon avenir de chercheur médical pour me consacrer au droit, j'ai obtenu une bourse Rhodes pour aller à Oxford. C'est là que j'ai décidé d'étudier le droit. À la longue, j'ai cumulé des diplômes en droit du Royaume-Uni, du Canada et des États-Unis. De plus, alors que j'étais encore

2. Tel que démontré par Max et Monique Nemni dans *Trudeau Transformed: The Shaping of a Statesman, 1944-1965* (Toronto: McLelland and Stewart, 2011).

étudiant, j'ai travaillé pendant un été sur les enjeux constitutionnels dans le contexte de la transition en Afrique du Sud. Naturellement, à chaque étape de ce parcours, j'apportais avec moi mon bagage constitutionnel et j'y puisais pour mieux comprendre le problème que j'avais sous les yeux.

Au cours de ma vie, il y a eu un changement important dans la pratique constitutionnelle. Les politologues s'entendent habituellement pour dire que la démocratisation s'est effectuée en trois vagues. La première a commencé dans les années 1880 aux États-Unis et s'est terminée en 1926. La deuxième a débuté juste avant la victoire des alliés en Europe et a continué pendant la décolonisation de l'après-guerre jusqu'au milieu des années 1960. La troisième a commencé au milieu des années 1970 avec le renversement de la dictature au Portugal, suivi de l'Espagne, de la Grèce et de l'Amérique latine, puis des pays communistes de l'Europe de l'est et centrale, jusqu'en Afrique du Sud et plus tard en Asie et en Afrique. Le printemps arabe est peut-être le départ d'une quatrième vague de démocratisation, mais il est encore trop tôt pour le dire.

Les transitions démocratiques coïncident habituellement avec l'adoption de nouvelles constitutions, et le processus d'établissement d'une constitution est de nos jours très mondialisé. La mondialisation de la pratique constitutionnelle actuelle implique l'utilisation d'éléments comparatifs à toutes les étapes du cycle des constitutions modernes comme, par exemple, leur interprétation et le processus de rédaction.

Quand j'ai commencé à travailler dans ce domaine, le problème auquel faisaient face les spécialistes du droit constitutionnel comparé était qu'on ne s'entendait pas sur les questions fondamentales quant aux points de comparaison et quant à la façon d'entreprendre la tâche. Il y avait deux écoles de pensée : le particularisme et l'universalisme.

Pour les particularistes, la mondialisation des pratiques constitutionnelles modernes n'est pas une bonne chose, car cela va à

l'encontre du concept selon lequel une constitution émerge de la nation, l'incarne et aspire à en refléter les circonstances nationales particulières. Le dialogue autour d'une constitution est une pratique politique particulière et locale qui porte sur *cet* endroit, sur qui *nous* sommes et sur ce que *nous* voulons devenir. Les adeptes de ce point de vue considèrent que les constitutions ne devraient être conçues et interprétées qu'en fonction de sources de référence internes liées à l'histoire et aux traditions politiques d'une nation. Pour eux, le travail comparatif est une bizarrerie qui n'a aucune pertinence, ou pire, qui constitue une forme d'impérialisme juridique.

Les universalistes se trouvent à l'autre extrémité. Ils stipulent que les garanties constitutionnelles proviennent d'un bassin universel. L'émergence d'un consensus entre des systèmes juridiques étrangers est une preuve de la véracité ou de la pertinence d'une disposition constitutionnelle donnée. Selon eux, les tribunaux devraient interpréter des textes constitutionnels protégeant des droits qui transcendent les frontières entre nations. Tous les tribunaux constitutionnels devraient faire partie d'un exercice interprétatif qui s'engage à mettre en place le même ensemble de principes.

Ce débat est étonnamment polarisé, particulièrement aux États-Unis où il constitue un enjeu de plus dans la division entre conservateurs et libéraux. Les conservateurs accusent les libéraux de faire la promotion d'un projet de convergence constitutionnelle qui porte atteinte à la souveraineté américaine. Les libéraux alimentent ces craintes en considérant le travail comparatif comme une façon d'affirmer la participation des États-Unis à la communauté des démocraties libérales. Il est évident que cet enjeu revêt un caractère politique.

Le débat est devenu stérile et futile, car il a peu à voir avec le monde concret. Pendant plusieurs années, j'ai examiné attentivement comment les acteurs constitutionnels — rédacteurs, tribunaux et conseillers juridiques — se servent d'éléments comparatifs, et j'ai recensé les raisons qu'ils évoquent en faveur du travail

comparatif³. J'ai effectué ce travail de recherche grâce au matériel provenant du Canada, de l'Inde, de l'Afrique du Sud et des États-Unis. Il s'en dégage une troisième méthode de travail comparatif, que je nomme le modèle dialogique. Au départ, les revendications des particularistes, au sujet du caractère distinctif des constitutions, sont essentiellement relatives; une constitution et son interprétation ne sont uniques que dans la mesure où elles se comparent à d'autres constitutions ou interprétations. Les éléments comparatifs sont des grilles d'interprétation, des outils d'introspection constitutionnelle qui aident à repérer ce qui est particulier ou distinctif dans un ordre constitutionnel donné. Si, dans le travail de comparaison, nous nous demandons *pourquoi* une constitution étrangère a été rédigée et interprétée de telle façon, cela nous permet de mieux comprendre pourquoi *nous* avons raisonné comme *nous* l'avons fait.

Les acteurs constitutionnels peuvent convenir que les propositions domestiques et étrangères sont suffisamment semblables entre elles pour justifier l'adoption d'un modèle étranger. Cependant, ils ne suivent pas ce modèle parce qu'ils y sont contraints, mais bien parce qu'ils en sont convaincus, en partie pour sa cohérence au regard des propositions constitutionnelles nationales. Réciproquement, les

3. Voir Sujit Choudhry, «Globalization in Search of Justification: Toward a Theory of Comparative Constitutional Interpretation», *Indiana Law Journal*, vol. 74 (1999), 819-892; S. Choudhry, «The *Lochner* Era and Comparative Constitutionalism», *International Journal of Constitutional Law*, vol. 2 (2004), 1-55; S. Choudhry, «Worse than *Lochner*?», dans C.M. Flood, K. Roach et L. Sossin (dir.), *Access to Care, Access to Justice: The Legal Debate over Private Health Insurance in Canada* (Toronto: University of Toronto Press, 2005), 75-100; S. Choudhry, «Migration as a New Metaphor in Comparative Constitutional Law», dans S. Choudhry (dir.), *The Migration of Constitutional Ideas* (New York: Cambridge University Press, 2006), 1-36; S. Choudhry, «How To Do Comparative Constitutional Law in India: Naz Foundation, Same Sex Rights, and Dialogical Interpretation», dans S. Khilnani, V. Raghavan et A. Thiruvengadam (dir.), *Comparative Constitutionalism in South Asia* (Oxford University Press: New Delhi, à paraître).

acteurs constitutionnels peuvent repérer des éléments comparatifs dans un ordre constitutionnel fondamentalement différent. Le processus de comparaison permet d'être plus conscient des différences et de mieux les comprendre. L'apprentissage entre les nations ne consiste pas seulement à transposer des modèles constitutionnels positifs. L'expérience constitutionnelle comparative sert aussi à repérer et à éviter des modèles d'échec constitutionnels.

J'ai mis au point ce cadre de travail en grande partie grâce à un examen approfondi du scénario de rédaction de l'article 7 de la Charte. Cette disposition garantit pour chacun le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale. Pendant près de quinze ans, il y a eu de nombreuses révisions de l'ébauche de l'article 7. L'expérience constitutionnelle des États-Unis inquiétait les rédacteurs de la Charte, mais pour deux raisons différentes.

L'équivalent américain de l'article 7 sont des dispositions d'application régulière des modifications 5 et 14 de la Constitution américaine. La différence avec l'article 7 est qu'elles protègent la propriété plutôt que la sécurité des personnes, et qu'elles mettent la privation de ces intérêts sous réserve des dispositions d'application régulière, et non selon le principe de justice fondamentale. La Cour suprême des États-Unis a interprété l'application régulière de sorte à inclure d'importants contrôles, mais il y a deux types de cas d'application régulière: ceux qui protègent la liberté économique contre les réglementations gouvernementales et ceux qui protègent, contre une intromission gouvernementale, l'autonomie décisionnelle sur des enjeux tels que la reproduction et l'éducation des enfants.

Au Canada, il y a eu concurrence entre deux ensembles de propositions, chacun adoptant un point de vue différent sur les parties de l'expérience constitutionnelle américaine à éviter. Pour un de ces ensembles, l'argument était que la Charte devait éviter la protection fondamentale de la liberté économique et de l'autonomie décisionnelle, de sorte à empêcher les tribunaux d'employer un

pouvoir indéfini pour faire des conjectures dans les jugements sur les politiques publiques législatives. Le second ensemble — proposé initialement par Trudeau — portait plus précisément sur le danger potentiel de la Charte en matière de réglementation économique. Finalement, la Charte comporte des éléments des deux ensembles de propositions et présente des ambiguïtés qui ont donné lieu à des contentieux constitutionnels pendant près de vingt ans.

Dans l'ensemble, la mondialisation constitutionnelle ne vise pas la négation du caractère distinct des discours constitutionnels nationaux ni l'homogénéisation de l'ordre politique et juridique. Dans la pratique, quand les conseillers constitutionnels étrangers appuient une transition constitutionnelle, je crois qu'ils doivent emprunter la même démarche. J'ai eu la chance de travailler sur le terrain au Sri Lanka et au Népal, et bientôt je mettrai mon expérience au profit des transitions en Jordanie, dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord, ainsi qu'au Vietnam. La tâche des spécialistes étrangers n'est pas de prôner ou favoriser des pratiques exemplaires internationales. Notre rôle est plutôt modeste : clarifier les leçons et les répercussions des expériences constitutionnelles étrangères de sorte à faciliter les choix nationaux.

Le monde désire-t-il plus de Canada ?

En septembre 1996, j'étais auxiliaire juridique du juge en chef Antonio Lamer de la Cour suprême du Canada. Un jour, le « chef », comme on l'appelait, nous a convoqués à son bureau. Il a agité un bout de papier en disant : « Regardez ce que M. Rock nous a envoyé ! » La feuille contenait les questions de référence concernant le cadre juridique de la sécession du Québec. C'était le début du fameux *Renvoi relatif à la sécession du Québec*⁴ qui a été déposé en 1998. À la cour, je n'avais rien à voir avec ce cas. Après mon stage d'un an, j'ai

4. *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, [1998] 2 R.C.S. 217, Cour suprême du Canada.

été à Harvard où je me suis concentré sur mon travail et je n'y ai plus vraiment pensé.

Le jugement a été rendu en août 1998. La Cour suprême avait reçu comme mandat de répondre aux trois questions suivantes : La sécession unilatérale du Québec est-elle légale en vertu du droit constitutionnel canadien ? Est-elle légale en vertu du droit international ? Dans l'éventualité d'un conflit entre le droit canadien et le droit international, lequel des deux a-t-il préséance ? Je m'attendais à un jugement bref de quelques pages pour la première question, puisque la réponse sautait aux yeux. La Constitution canadienne crée le Québec, délimite son territoire, institue ses organes législatif et exécutif, leur confère certains secteurs de compétences et affermit sa suprématie sur tout exercice des pouvoirs publics. La Constitution n'accorde à aucune province le droit de sécession unilatérale. Une sécession impliquerait une modification constitutionnelle. Or, notre Constitution prévoit cinq procédures de modification. Toutes, hormis une, nécessitent le consentement du gouvernement fédéral. Il existe une procédure de modification à laquelle les provinces peuvent recourir unilatéralement, mais elle se limite aux questions internes de la province et de ses institutions et elle ne s'applique pas à la sécession. Dès lors, la réponse à la première question aurait dû être un non catégorique.

Le jugement de la cour était très étonnant⁵. L'affaire n'était pas résolue en fonction du texte de la Constitution, mais plutôt en fonction de quatre principes sous-jacents : le fédéralisme, la démocratie, le constitutionnalisme et la primauté du droit ainsi que le respect des minorités. La cour employait ces principes pour élaborer un cadre constitutionnel, non écrit bien que contraignant, pour la sécession du Québec. Si une majorité claire des Québécois votait oui à une question référendaire claire en faveur de la sécession, cela ne mènerait pas à la sécession. Cela entraînerait plutôt l'obligation

5. *Idem.*

réciproque des autres parties de la Confédération de négocier des modifications constitutionnelles pour répondre à ce souhait. Dans ces négociations et pour l'accord final, il faudrait tenir compte des quatre principes constitutionnels non écrits. Au bout du compte, ce cadre constitutionnel est juridiquement contraignant mais judiciairement inexécutable. Il est clair que la cour ne voulait pas se trouver de nouveau dans un tel marasme constitutionnel.

Ce jugement est vraiment bizarre et s'écarte de toute convention de la pratique constitutionnelle au Canada. Le texte constitutionnel doit normalement être le point de départ de tout argument constitutionnel ; et il n'y a aucune mention de référendums, de majorités claires, de questions claires ou de sécession. De plus, le texte offre une réponse simple à la première question. La seule façon de comprendre le jugement est de penser que la cour a modifié la constitution pour créer une disposition permettant la sécession. Mais dans notre Constitution, ce sont les institutions politiques qui ont la compétence de modifier la Constitution. Ainsi la vraie question qui vient à l'esprit est pourquoi la cour a-t-elle assumé cette tâche au lieu de laisser aux acteurs politiques le soin de modifier la Constitution ?

J'ai passé quelques années à tenter de comprendre l'énigme de ce jugement. J'en suis finalement venu à la conclusion que la cour avait réagi face à une importante lacune de l'ordre constitutionnel canadien⁶. Pour comprendre les causes de cette lacune, il faut

6. Voir Sujit Choudhry et R. Howse, « Constitutional Theory and the Quebec Secession Reference », *Canadian Journal of Law and Jurisprudence*, vol. 13, n° 2 (2000), 143-169; S. Choudhry, « Old Imperial Dilemmas and the New Nation-Building: Constitutive Constitutional Politics in Multinational Polities », *Connecticut Law Review*, vol. 37 (2005), 933-945; S. Choudhry, « Popular Revolution or Popular Constitutionalism? Reflections on the Constitutional Politics of Quebec Secession », dans T. Kahana et R. Bauman (dir.), *Legislatures and Constitutionalism: The Role of Legislatures in the Constitutional State* (New York: Cambridge University Press, 2006), 480-498; S. Choudhry et J.-F. Gaudreault-DesBiens, « Frank Iacobucci as Constitution-Maker: From the Quebec Veto Reference, to the Meech Lake Accord and the Quebec Secession Reference »,

plonger dans la théorie constitutionnelle. En politique, il y a souvent des désaccords au sujet du contenu des politiques publiques. Une des fonctions de la constitution est de canaliser ces désaccords vers des institutions qui aboutissent à des décisions que la communauté politique accepte. Mais pour que les décisions institutionnelles mènent à des ententes, elles doivent être prises d'une certaine façon. Les décisions doivent constituer et régler la vie politique tout en demeurant impartiales face aux positions politiques présentes. Si les procédures de gestion du différend politique étaient elles-mêmes remises en question du point de vue politique, il serait difficile de transposer les ententes institutionnelles en ententes politiques. Semblablement, les règles qui régissent les modifications constitutionnelles sont un ensemble de procédures qui ne peuvent mener à une entente constitutionnelle que dans la mesure où elles sont considérées comme impartiales face aux choix constitutionnels en jeu.

Le problème est que les procédures politiques, y compris celles qui visent les modifications constitutionnelles, ne sont pas vraiment neutres. En déterminant quels individus et communautés peuvent participer à la prise de décision politique, et quels rôles ils y jouent, les règles de modification de la constitution prévoient le lieu définitif de la souveraineté politique et établissent la base de l'identité d'une communauté politique. Dans les débats sur les modifications constitutionnelles, si la proposition en jeu remet en question la

University of Toronto Law Journal (2007), 165-193; S. Choudhry, « Does the World Need More Canada? The Politics of the Canadian Model in Constitutional Politics and Political Theory », *International Journal of Constitutional Law*, vol. 5 (2007), 606-638; S. Choudhry, « Referendum? What Referendum? », *Literary Review of Canada*, vol. 15, n° 3 (2007), 7-9; S. Choudhry, « Ackerman's Higher Lawmaking in Comparative Constitutional Perspective: Constitutional Moments as Constitutional Failures? », *International Journal of Constitutional Law*, vol. 6 (2008), 193-230; S. Choudhry et N. Hume, « Federalism, Devolution and Secession: From Classical to Post-Conflict Federalism », dans T. Ginsburg et R. Dixon (dir.), *Research Handbook on Comparative Constitutional Law* (Edward Elgar Publishing, 2011).

doctrine de la communauté politique quant aux règles de modification, ces mêmes règles deviennent alors un enjeu de politique constitutionnelle et ne peuvent jouer le rôle qu'on attend d'elles. Je qualifie ce type de situation de *politiques constitutionnelles constitutives*. Dans ces situations, il est très difficile de maintenir les ententes sur les règles de modification constitutionnelle si les acteurs ne sont pas d'accord sur la nature d'un changement donné. En fait, l'ensemble du système constitutionnel peut s'effondrer.

C'est, en gros, ce qui s'est passé au Canada au milieu des années 1990. Le gouvernement fédéral considérait qu'une modification de la constitution était nécessaire pour toute sécession. Les souverainistes du Québec remettaient en question le principe selon lequel l'indépendance devrait se soumettre aux règles de modification. Ces règles présupposent que le Québec est un élément constitutif de la fédération canadienne qui fonctionne comme une communauté politique infranationale dotée d'un droit d'autonomie gouvernementale important, mais limité, au sein du Canada. Mais c'est justement cette vision constitutionnelle que le mouvement de souveraineté du Québec rejetait, parce la question essentielle était de savoir si le Québec devait demeurer dans le Canada ou devenir un État indépendant. Puisque les souverainistes souhaitaient rompre l'ordre constitutionnel du Canada, il était difficile de les imaginer en train de participer à un processus régi par cet ordre.

Le Renvoi relatif à la sécession du Québec aide à mieux comprendre la crise constitutionnelle canadienne des années 1990. En général, on dit que la crise était une question *de fond* — une lutte entre différentes logiques constitutionnelles au sujet de la Charte, de l'égalité des provinces et de l'identité distincte du Québec. Mais le *Renvoi relatif à la sécession du Québec* fait voir la nature procédurale de la crise, dans laquelle le quasi-effondrement du système constitutionnel canadien peut être attribué à un manque d'entente commune sur les règles qui régissent les modifications constitutionnelles.

Cette histoire comporte un important aspect mondial. Au début des années 1990, des théoriciens tels que Will Kymlicka et Charles Taylor ont commencé à faire la promotion à l'étranger du dénommé « modèle canadien » de démocratie fédérale multinationale. Le gouvernement fédéral a par la suite emboîté le pas avec la création du Forum des fédérations. La montée du modèle canadien s'est accrue avec les événements de l'Europe de l'est et centrale. Le renversement des dictatures communistes a entraîné de graves conflits ethniques entre majorités et minorités dans les États en processus de démocratisation. Dans la recherche de solutions, le fédéralisme multinational semblait un candidat idéal.

Mais les défenseurs du fédéralisme multinational faisaient face à un grand problème. Trois des anciennes dictatures communistes de l'Europe de l'est et centrale — la Yougoslavie, l'Union soviétique et la Tchécoslovaquie — avaient été des fédérations multinationales avant la transition à la démocratie et toutes trois ont commencé à se désintégrer peu après la transition. En revanche, les États unitaires, où le nationalisme servait de clivage pour les conflits de politique interne, ne se sont pas morcelés. Ainsi, loin d'être la solution, le fédéralisme multinational n'était peut-être pas un bon moyen de prévenir la dissolution d'un État. Qui plus est, puisque seules les fédérations multinationales se sont fragmentées — et toutes l'ont fait — le fédéralisme multinational avait peut-être l'effet néfaste d'alimenter la sécession, alors qu'il avait été conçu pour la prévenir. L'essentiel de l'argument est que les sous-unités fédérales offrent une base de pouvoir institutionnel aux minorités nationales, laquelle sert de tremplin pour aspirer au statut d'État.

L'expérience de la région remettait en question le fédéralisme multinational comme stratégie viable en Europe ou ailleurs. La meilleure façon d'affronter les échecs d'Europe de l'est et centrale était donc de repérer des endroits où le fédéralisme multinational fonctionnait, comme le Canada. Les succès ou les échecs du Canada devenaient des enjeux importants dans le débat international sur

la possibilité de trouver un accommodement entre nationalismes majoritaires et minoritaires au sein d'un seul État.

Ce qui me rendait perplexe était la montée du modèle canadien dans la théorie politique et la politique constitutionnelle alors que le pays connaissait sa pire crise constitutionnelle. J'en ai conclu qu'il ne s'agissait pas d'une coïncidence. Plusieurs défenseurs du modèle canadien reconnaissent l'existence de la crise, mais pour eux, la promotion internationale du modèle canadien était un moyen de résoudre les problèmes intérieurs. Trancher en faveur du succès nécessaire du modèle canadien était une intervention politique qui jouait sur deux fronts distincts, mais liés entre eux. C'était une intervention de politique internationale — offrir un modèle pratique et viable pour traiter la question du nationalisme minoritaire, lequel avait été la source d'instabilité politique en Europe centrale et de l'est comme ailleurs. Les interventions publiques de Kofi Annan et de Mikhaïl Gorbatchev dans le débat sur l'unité nationale canadienne démontraient l'importance du succès du modèle canadien pour une communauté internationale aux prises avec le potentiel destructeur du nationalisme.

Mais il s'agissait aussi d'une intervention de politique constitutionnelle intérieure — affirmer que le Canada avait découvert une solution pratique pour l'accommodement du nationalisme minoritaire au sein d'un ordre constitutionnel démocratique et libéral; c'était là une raison pour faire en sorte que nos arrangements fonctionnent. Occasionnellement, les politiciens canadiens ont tenté de placer l'exemple canadien au centre de la politique étrangère en le présentant comme un pilier de l'aide au développement des sociétés profondément divisées. Cela était en partie motivé par le désir d'accroître l'influence du Canada à l'étranger grâce à l'exercice du pouvoir de conviction. Mais il y avait aussi un objectif proprement national dans cette stratégie. Si le prestige du modèle canadien rayonnait à l'étranger, il gagnait également en importance au pays même.

La mise en contexte de la montée du modèle canadien avec en toile de fond la crise constitutionnelle a d'importantes répercussions pratiques. En faisant la promotion à l'étranger du modèle canadien, il y a un risque de tomber dans « la vente en porte-à-porte du Canada, » c'est-à-dire d'épurer l'expérience constitutionnelle et de présenter le Canada comme un modèle idéal que tout pays aux prises avec des problèmes similaires devrait suivre. Un fait est certain, le Canada est un grand succès : c'est un des plus vieux pays du monde, il a su réagir originalement à des forces qui ont déchiré d'autres pays et il a atteint un degré de prospérité et de liberté remarquable. Mais l'histoire montre qu'il a aussi connu des crises existentielles. Quand les spécialistes canadiens vont à l'étranger, ils devraient aborder ouvertement et courageusement ces aspects. Il n'est tout simplement pas sérieux de faire autrement auprès d'auditoires étrangers, qui sont souvent très au fait de ce qui se passe au Canada.

Immigrants ethniques et constitution canadienne

En 1984, le premier ministre de l'Ontario Bill Davis annonçait devant l'Assemblée législative un changement majeur dans la politique de l'éducation. Pendant plusieurs décennies, l'Ontario avait financé les écoles catholiques romaines jusqu'à la 10^e année, mais pas les autres écoles confessionnelles. Le premier ministre annonçait donc le prolongement du financement public des écoles catholiques jusqu'à la fin du secondaire, tout en continuant de refuser le financement pour les autres écoles confessionnelles. Les leaders des partis de l'opposition se sont exprimés en faveur du prolongement du financement intégral, faisant du projet un fait accompli. Le projet est devenu loi dès l'année suivante, et elle est toujours en vigueur de nos jours.

À l'époque, j'étais en 9^e année, et je me souviens très bien de l'outrage ressenti. C'était une discrimination fondée sur la religion, et le financement public intégral ne faisait qu'empirer les choses. On a affirmé que le financement des écoles catholiques romaines était une violation en vertu de la disposition concernant le droit

à l'égalité, soit l'article 15 de la Charte qui allait entrer en vigueur l'année suivante. L'inconstitutionnalité potentielle de la politique a mené le gouvernement provincial à poser un ensemble de questions de référence à la Cour d'appel de l'Ontario, puis l'affaire s'est retrouvée devant la Cour suprême du Canada.

*Le Renvoi relatif au projet de Loi 30*⁷ est la première affaire constitutionnelle à laquelle je me suis intéressé. Quand la Cour suprême a rendu son jugement, en 1987, j'en ai attentivement lu un extrait dans la *Toronto Star*. La décision se fondait sur deux motifs. Premièrement, bien que la législation soit soumise à l'article 15, la Constitution en soi ne l'est pas. La cour soutenait que le financement intégral des écoles catholiques romaines était une exigence de la Constitution, et qu'il s'agissait d'une forme de discrimination religieuse prescrite Constitutionnellement et à l'abri d'une analyse fondée sur la Charte. Deuxièmement, la cour soutenait que même s'il n'y avait aucun devoir constitutionnel de pourvoir le financement intégral aux écoles catholiques, le pouvoir provincial d'accorder un tel financement était tellement essentiel en vertu des compromis de la Confédération qu'il survivait aux dispositions mêmes de la Charte.

Ce qui me frappait était la façon dont la cour conceptualisait la discrimination en question. Une chose est sûre, les arrangements de financement de l'Ontario sont discriminatoires parce qu'ils font fi des écoles dirigées par les protestants, les juifs, les musulmans, les hindous et autres non-catholiques. Plusieurs de ces religions sont nouvelles au Canada, en raison de l'immigration. Cela veut dire que la politique a également comme effet de discriminer les Néocanadiens en fonction de leur statut d'immigrants. De plus, puisque la cour a soutenu que ces obligations sont inscrites constitutionnellement, elles ne peuvent être changées sans avoir recours au processus législatif habituel.

7. *Renvoi relatif au projet de Loi 30, An Act to Amend the Education Act (Ont.)*, [1987] 1 R.C.S. 1148.

Ce dernier point a d'importantes répercussions politiques. La démographie est le miroir de l'avenir. Les changements démographiques peuvent mener à des changements du pouvoir politique. Si ce n'étaient des obstacles constitutionnels, les changements démographiques conduiraient à un changement dans les arrangements de financement pour les écoles confessionnelles en Ontario. Le caractère constitutionnel de ces politiques les protège donc des changements qui reflèteraient la nature évolutive du Canada.

Mais les leçons de l'histoire canadienne montrent que nous courons un risque si nous n'adaptions pas nos arrangements constitutionnels afin qu'ils reflètent la nouvelle réalité démographique. Jetons un coup d'œil à 1867. La Confédération était l'union de deux colonies indépendantes de l'Amérique du Nord britannique. Mais elle impliquait la division d'une de ces colonies, le Canada-Uni. Cette province avait été créée en 1840 par la fusion du Bas-Canada et du Haut-Canada. Chaque moitié était représentée par un nombre égal de membres à l'Assemblée législative. Au début, la population du Canada-Est était plus nombreuse que celle du Haut-Canada. On s'opposait donc à ce système de représentation en réclamant une représentation selon la population. Dix ans plus tard, la distribution s'était inversée: la population du Canada-Ouest était plus nombreuse et réclamait à son tour la représentation selon la population. Les désaccords sur cette question fondamentale ont mené plus tard à l'impasse législative de 1864. Il fallait un nouvel ordre constitutionnel pour mettre fin à la paralysie politique. Cartier et le Parti bleu s'étaient d'abord opposés à la représentation selon la population, mais ils ont dû se rendre à l'évidence; les tendances démographiques qui avaient motivé cette requête étaient inévitables et irréversibles.

Quelles leçons tirer de 1867? Par-dessus tout, la Confédération a été un moment de lucidité, motivé par les changements démographiques, qui a permis d'adapter les institutions pour mieux envisager l'avenir. Les dissensions entre, d'une part, les arrangements

constitutionnels ancrés dans le passé du Canada et, d'autre part, les changements démographiques, sont loin d'être terminés.

Au cours des dernières années, ces questions sont devenues une de mes principales préoccupations de recherche, mais j'aborde les enjeux constitutionnels issus des changements démographiques d'une façon un peu différente. L'aspect que je souhaite ajouter est la diversité ethnique du Canada, qui est principalement un produit de l'immigration et qui constitue une autre manifestation de la mondialisation et de son impact sur le développement constitutionnel.

Notre Constitution est de plus en plus déphasée par rapport à certains faits démographiques importants.

Premièrement, la population du Canada est de plus en plus urbaine, mais se concentre dans un petit nombre de provinces et de régions urbaines. Quatre-vingt-un pour cent de la population réside dans des zones urbaines (agglomération de recensement ou AR) et 69 % vit dans les plus grandes (région métropolitaine de recensement ou RMR). Quarante-six pour cent de la population vit dans les métropoles, soit Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary et Edmonton. Entre 1981 et 2011, la population du pays est passée de 24,3 à 33,5 millions d'habitants. Quatre-vingt pour cent de la croissance totale a eu lieu en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario. Toutes les autres provinces ont connu un déclin de population au cours de la même période.

Deuxièmement, la population du Canada se trouve transformée par la présence d'une immigration de minorités visibles. Entre 2001 et 2011, les deux tiers de la croissance de la population étaient attribuables à l'immigration. Les projections indiquent que presque la totalité de la croissance proviendra de l'immigration dès 2031. La proportion de Canadiens nés à l'étranger est d'environ 20 % et continue d'augmenter. Ces immigrants font principalement partie de minorités visibles, reflet d'un changement des pays d'origine pour l'immigration au Canada. En 2006, les minorités visibles comptaient

pour 16 % de la population, et les projections portent ce chiffre à 33 % en 2031.

Finalement, l'urbanisation et l'immigration des minorités visibles sont deux phénomènes entrelacés. Entre 2001 et 2006, 97 % des immigrants ont choisi de s'installer dans les RMR, dont 69 % dans les trois plus grandes, soit Toronto, Montréal et Vancouver. Les schémas d'installation des immigrants provoquent une division démographique entre le Canada urbain et le Canada rural. Près de 95 % des Canadiens nés à l'étranger vivent sans des RMR ou des AR, contre 78 % des Canadiens nés au Canada. Quatre-vingt-seize pour cent des minorités visibles vivent dans des RMR, comparé à 68 % de la population totale.

Ces tendances démographiques sont bien installées. À court terme, certaines variations peuvent se produire, mais à long terme la tendance est claire et inévitable. Un nouvel enjeu pour la politique constitutionnelle du *xxi*^e siècle est la façon dont nos institutions réagiront à ces profonds changements démographiques. Pour l'essentiel, la question va comme suit: est-ce que le vote, le pouvoir politique et les dépenses publiques suivent les choix de résidence et de travail des gens, qui modifient ainsi la distribution géographique de la population du Canada?

Le poids de l'immigration dans ce nouveau type de politique constitutionnelle est très important. Les arrangements constitutionnels du Canada sont validés par des faits profondément ancrés dans le passé constitutionnel du pays. Ces faits s'articulent autour d'un ensemble d'arrangements, de pactes et de textes historiques entre les peuples fondateurs du Canada, ce qui est logique dans le cadre du projet constitutionnel du pays. La décision de la Cour suprême dans le *Renvoi relatif au projet de Loi 30* reflète ce type de logique inhérente à nos arrangements constitutionnels et à nos pratiques politiques.

Mais pour de nombreux Néo-canadiens, cette logique constitutionnelle ne veut pas dire grand-chose⁸. En invoquant les valeurs libérales de dignité et de non-discrimination, ils remettent de plus en plus en question ces faits dans de nombreux secteurs. Par exemple, pensons au débat sur la disposition qui reconnaît la société distincte dans l'accord du lac Meech et à son remplacement par la « clause Canada » dans l'accord de Charlottetown. Le regard des Néo-canadiens sur le Canada et sur l'ordre constitutionnel est différent, car ils sont conscients que le passé peut mener à une forme de non-respect, justifié simplement par son « historicité. » Ils ont l'impression que pour être légitime et pertinente, la loi fondamentale du Canada devrait refléter l'identité et les besoins actuels de la nation. Je suis convaincu de ne pas être le seul à penser de la sorte et, selon moi, de plus en plus de Canadiens de mon cru — immigrant, ethnique, urbain — le pensent aussi. Avec l'accélération de l'immigration, le nombre de personnes partageant ce point de vue sur les arrangements constitutionnels du Canada ne fera qu'augmenter.

J'ai soulevé ces questions pour procéder à l'analyse de deux enjeux : la représentation politique et la politique sociale⁹.

En premier lieu, pensons à la représentation politique. Les règles qui régissent la distribution des sièges à la Chambre des communes, tant entre les provinces qu'à l'intérieur de chacune d'elles, ont donné lieu à d'énormes déséquilibres dans la taille des circonscriptions. Bien que tous les Canadiens adultes jouissent du même droit de

8. J'ai décrit la base théorique de cet argument dans S. Choudhry, « National Minorities and Ethnic Immigrants: Liberalism's Political Sociology », *Journal of Political Philosophy*, vol. 10 (2002), 54-78.

9. Voir Sujit Choudhry, « What is a Canadian? », dans I. Studin (dir.), *What is a Canadian?* (Toronto: McLelland & Stewart/Douglas Gibson Books, 2006), 117-123; S. Choudhry, « Redistribution in the Canadian Federation: The Impact of the Cities Agenda and the New Canada », dans S. Choudhry, J.-F. Gaudreault-DesBiens et L. Sossin (dir.), *Dilemmas of Solidarity: Redistribution in the Canadian Federation* (Toronto: University of Toronto Press, 2006), 45-56;

vote, le poids de chaque vote varie considérablement. Ces variations sont délibérées. La raison derrière ce système est d'empêcher les électeurs des zones urbaines et des provinces les plus peuplées d'annuler le vote des électeurs des petites provinces et des régions rurales. Si on ajoute les minorités visibles à cette équation, les choses se compliquent considérablement. La très grande majorité des membres des minorités visibles habite en zone urbaine dans les provinces les plus peuplées. Dans le contexte de la réforme électorale, on peut dire que l'avantage accordé aux intérêts des minorités rurales et des petites provinces se fait au détriment des intérêts des minorités visibles, qui ont elles aussi droit à la protection.

Dans l'arène de la politique sociale, j'ai déjà dit que les changements démographiques peuvent avoir les répercussions que je mentionne ici. J'ai décrit le système de transfert fédéral-provincial comme la constitution fiscale du xx^e siècle, laquelle s'ajoute à notre constitution politique du xix^e siècle. Ce système s'appuie sur des liens de solidarité avec l'« autre Canada » — soit l'idée selon laquelle nos concitoyens partout au pays ont droit à des services de base, peu importe où ils sont nés et où ils habitent. Jadis, l'autre Canada était Corner Brook, Prince George, Rimouski ou Yellowknife. Mais on trouve maintenant de plus en plus l'autre Canada près de chez soi, dans les enclaves de pauvreté des zones urbaines qui revêtent de plus en plus un caractère racial et qui forment, du moins en partie, une des difficultés auxquelles font face les immigrants dans leurs tentatives d'intégration au marché du travail. Si les caractéristiques

S. Choudhry et M. Pal, « Is Every Ballot Equal? Visible Minority Vote Dilution in Canada », *IRPP Choices*, vol. 13 (2007), 1-30; S. Choudhry, « Constitutional Change in the 21st Century: A New Debate over the Spending Power », *Queen's L.J.*, vol. 34 (2008), 375-390; S. Choudhry et M. Mendelsohn, *Voter Equality and Other Canadian Values: Finding the Right Balance* (Toronto: Mowat Centre for Policy Innovation, 2011); S. Choudhry et M. Pal, *The Impact of Regionally Differentiated Entitlement to EI on Charter-Protected Canadians* (Toronto: Mowat Centre Employment Insurance Task Force, 2011).

de la citoyenneté sociale forment la base du système de transfert fédéral-provincial, alors des changements dans ces caractéristiques, qui accentuent des liens de solidarité à un niveau beaucoup plus local, peuvent avoir de profondes répercussions sur la constitution fiscale du Canada. Il est peut-être temps de destiner le type d'énergie et de ressources que nous avons longtemps investies dans les projets de développement du Nord et de l'Atlantique vers les populations immigrantes démunies des grandes villes. Le fossé grandissant entre les institutions de représentation et les schémas émergents d'identité politique serait manifeste dans un nouveau débat sur le fédéralisme fiscal, un débat qui donnerait la parole aux représentants des grandes pressions démographiques qui souhaitent un changement constitutionnel.

J'ai pu observer comment ces points de vue tranchent nettement avec la façon conventionnelle de penser la constitution au Canada. Comme c'est souvent le cas, j'ai dû quitter le Canada pour m'en rendre compte. Mon moment de révélation constitutionnelle a eu lieu au Sri Lanka, où je faisais partie d'un groupe de spécialistes étrangers. Je pensais que le système canadien d'accommodation ethnoculturelle pouvait servir de modèle pour le Sri Lanka afin de régler les conflits ethniques entre Tamouls et Cinghalais.

Dans nos présentations, nous proposons souvent une forme d'autonomie territoriale pour la minorité tamoule dans le nord-est de l'île au sein d'un Sri Lanka uni, semblable à la situation du Québec au Canada. Quand nous parlions du fédéralisme comme solution potentielle aux problèmes du Sri Lanka, les auditeurs répliquaient souvent en disant qu'au Sri Lanka, le fédéralisme serait considéré comme une porte grande ouverte vers la sécession. En réponse, je défendais le fédéralisme avec enthousiasme, grâce à une interprétation simultanée en cinghalais. J'affirmais que le Québec était loin de représenter une menace pour la viabilité du Canada, car si la province n'avait pas été créée en 1867, le Canada n'existerait peut-être pas de nos jours.

Au cours de ma visite au Sri Lanka, j'ai répété souvent cet argument. Il s'agit d'une des expériences les plus formidables de ma carrière.

Cette expérience renferme en soi un enseignement général sur la culture constitutionnelle. Quand des citoyens vivent dans un ordre constitutionnel, ils s'engagent dans une pratique sociale très complexe. Cette pratique provient de l'histoire politique concrète d'une société, une histoire qui explique l'origine des institutions, qui explique pourquoi elles existent et comment elles fonctionnent. Cette pratique est le point de départ de tout dialogue constitutionnel.

Mais la question est la suivante : les Canadiens sont-ils assujettis à jamais aux démarches prescrites par leur passé constitutionnel ?

Permettez-moi de revenir à Trudeau pour y répondre. Trudeau a fait une entrée remarquée sur la scène politique du Québec avec la publication de son ouvrage *La grève de l'amiante*¹⁰ en 1956. Il y présentait une critique cinglante de l'élite québécoise qu'il accusait de ne pas voir les nouvelles réalités de l'industrialisation et de l'urbanisation. Le modernisme de Trudeau était étroitement associé à sa vision du monde. Il affirmait que le Québec devait s'ouvrir à de nouvelles idées, des idées qui provenaient du monde entier, qui remettaient en question la vénération de la tradition pour la tradition. Il ne fait aucun doute pour moi que Trudeau adhérerait aujourd'hui à une critique moderne de notre cadre constitutionnel. Et, à titre de grand défenseur d'un Canada ouvert, tolérant et accueillant, il serait en faveur du droit pour tous les Canadiens, anciens comme nouveaux, de s'engager activement dans le dialogue constitutionnel.

10. Pierre E. Trudeau, « La province de Québec au moment de la grève » dans *La grève de l'amiante* (Montréal : Éditions du Jour, 1970).

JANINE BRODIE

Lauréate Trudeau 2010

Université de l'Alberta

BIOGRAPHIE

Janine Brodie est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en économie politique et en gouvernance sociale à l'Université de l'Alberta. Elle a obtenu un doctorat en science politique de l'Université Carleton en 1981, soit une année après avoir accepté son premier poste d'enseignement à l'Université Queen's. En 1982, M^{me} Brodie accepte un poste à l'Université York où, dix ans plus tard, elle devient professeure titulaire, membre de l'Institut pour la recherche sociale, première directrice du Centre York de recherche sur les femmes et titulaire de la Chaire John-Robarts en études canadiennes. En 1995, M^{me} Brodie a été titulaire en résidence de la Chaire en politiques publiques de l'Université Western Ontario. De 1997 à 2004, elle a été directrice du Département de science politique à l'Université de l'Alberta. En 2002, M^{me} Brodie a été élue membre de la Société royale du Canada pour « l'étendue de sa mission professorale et la force de son leadership en recherche », selon le bulletin d'annonce de la SRC. Elle est actuellement directrice de l'Académie II, division 1 de la SRC.

La recherche de M^{me} Brodie examine de façon critique plusieurs enjeux étroitement liés aux politiques canadiennes et aux politiques publiques : la citoyenneté, l'égalité des sexes, la représentation politique, la politique sociale, la mondialisation et les transformations actuelles en matière de gouvernance. Son travail novateur et influent dans ces domaines est substantiel et important. Elle a écrit ou coécrit huit livres et en a édité ou coédité trois. M^{me} Brodie a également publié dans de nombreuses revues scientifiques au Canada et à l'étranger. Elle a écrit environ soixante-quinze chapitres de livres traitant, notamment, de la gouvernance nationale et des effets

complexes des pratiques de gouvernance néolibérales sur la citoyenneté et l'équité sociale. Elle a coédité un texte d'introduction à la science politique, *Critical Concepts*, qui en est à sa cinquième édition et qui a été largement utilisé par les départements de science politique au Canada. La recherche actuelle de M^{me} Brodie porte sur les stratégies de politiques sociales et les stratégies provinciales de lutte contre la pauvreté, ainsi que sur les défis en matière de citoyenneté démocratique. Elle a été nommée lauréate Trudeau en 2010.

RÉSUMÉ

Ce texte examine la relation entre la littérature sociale, la justice sociale et les sciences sociales, tant du point de vue historique que dans le contexte actuel d'insécurité financière et d'austérité publique. Les crises financières successives ont miné la légitimité des postulats de gouvernance favorables aux marchés qui ont éclairé la prise de décision politique depuis plus d'une génération. Les citoyens et les gouvernements se sont aventurés en terrain inconnu, cependant l'incertitude omniprésente n'a pas freiné les revendications en matière d'équité, de prise de parole et de justice sociale; en fait ces demandes se sont intensifiées. En ces temps d'incertitude, les sciences sociales n'ont pas encore pleinement participé aux débats publics. Elles ont toutefois clairement démontré les coûts sociaux et politiques liés à l'écart dans les revenus, à l'insécurité financière et aux inégalités sociales, trois indicateurs d'importance dans le contexte actuel. Les sciences sociales peuvent jouer un rôle très important dans la quête d'une société plus juste en ce début du XXI^e siècle marqué par le doute. Il est temps de redécouvrir leur mission, laquelle vise à penser de meilleures sociétés, à l'aide d'une critique judicieuse et de recherches poussées qui, ensemble, permettront d'ouvrir la porte à diverses notions d'équité, de politiques possibles et de responsabilité sociale.

CONFÉRENCE

« **Savoir social et justice sociale en temps de crise** »

Organisée en partenariat avec la Fédération canadienne des sciences
humaines, Congrès 2012 (Les causeries Voir grand)
Université Wilfrid Laurier / Université de Waterloo

LE 30 MAI 2012

Introduction

La question du *Savoir face à un monde incertain*, thème du Congrès 2012, est tout à fait pressante pour les sciences humaines et les sciences sociales¹. Nous vivons dans un monde incertain déstabilisé par des crises qui se succèdent et se recoupent, crises économiques, politiques, sociales, culturelles et écologiques. Nous vivons également dans un monde où règnent l'insécurité et la peur, peur de perdre son emploi, de perdre du terrain, peur de ne pas arriver à joindre les deux bouts, peur de voir disparaître les programmes sociaux, et par-dessus tout, peur que nos gouvernements aient perdu tout contrôle au profit de forces bien loin de leur portée².

Ces crises sont par excellence le champ conceptuel et le domaine de recherche des sciences sociales, mais cette vocation qui est la nôtre est de plus en plus menacée. On l'attaque de l'intérieur de nos universités. Nos gouvernements nous discréditent et nous ignorent, comme le font les médias de masse. Certaines des critiques qu'on nous adresse sont justifiées, j'y reviendrai plus loin. La charge

1. J'aimerais remercier Susan Minos pour sa relecture d'une première version de cette conférence, Véronique Dassel pour sa traduction et Bettina Cenerelli pour l'édition de ce texte.

2. Tony Judt, *Ill Fares the Land* (New York : The Penguin Press, 2010), 217.

actuelle contre le savoir social, j'en parlerai aujourd'hui, est un symptôme des crises économiques et politiques qui, de nos jours, font sombrer les démocraties avancées.

Même si, dans les débats politiques, on marginalise les acteurs de l'innovation sociale, les spécialistes des sciences sociales et ceux qui se battent pour l'équité; même si on rejette leurs arguments sous prétexte qu'ils sont non scientifiques, égoïstes et qu'ils mettent en péril la croissance économique, à mon avis, le mal est fait. Les sciences humaines et les sciences sociales se trouvent aujourd'hui dans un espace politique et intellectuel qu'elles n'ont pas occupé depuis des générations, et certainement pas depuis la Grande Crise de 1929. Dans un monde incertain, le savoir avait alors, comme aujourd'hui, la tâche de faire la lumière sur les dangers et les intérêts qui se cachent dans l'ombre du sens commun. Je veux aborder ici cette idée d'un monde incertain et donner une idée de ce que j'appelle une *vision sociale* des problèmes qui se posent à nous. Je situerai ensuite dans ce contexte les critiques qui circulent de nos jours sur le monde universitaire, en centrant mon propos sur toute la stratégie d'accusations qui se joue actuellement sur la scène politique au Canada et sur ce que j'appelle la production active d'un non-savoir social. Enfin, je reviendrai sur le thème de ce Congrès: le savoir face à un monde incertain.

Un monde incertain

Nous sommes aux prises depuis maintenant cinq ans avec le ralentissement de l'économie le plus profond et le plus généralisé depuis la Grande Crise des années 1930. Comme les gens de ces années-là, nous nous trouvons face à ce que Roosevelt a appelé la grande « frontière de l'insécurité, du besoin et de la crainte des êtres humains³ ». Et, comme nos prédécesseurs qui se sont retrouvés face aux raisins

3. Cité dans Jacob Hacker, *The Great Risk Shift: The New Economic Insecurity and the decline of the American Dream* (New York: Oxford University Press, 2008; édition révisée), 43.

de la colère, nous ne savons pas quel type de solution va nous faire sortir de l'ornière pas plus que nous ne savons quand et comment. Les États sont intervenus pour sauver les institutions financières mondiales et ils ont fait des emprunts énormes pour stimuler la croissance économique, on a taillé dans le fardeau fiscal surtout des riches et des grandes entreprises, les taux d'intérêts sont au niveau le plus bas de l'histoire, les programmes d'austérité draconiens et, au bout du compte, les signes de reprise sont désespérément minces. Pour les jeunes, l'avenir s'annonce difficile: ils auront vraisemblablement moins de chances que la génération de leurs parents de gagner des salaires décents, d'avoir un emploi ou des prestations de chômage ou de posséder une maison. Telle qu'elle se présente aujourd'hui, la crise économique mondiale refuse à la génération qui suit la perspective de la mobilité sociale qui est si importante dans le contrat social implicite des démocraties libérales.

Quand s'amorça l'implosion de l'économie mondiale en août 2007, avec l'effondrement du marché hypothécaire aux États-Unis, l'opinion publique réclama haut et fort que ceux qui l'avaient provoqué, et qui pour beaucoup logeaient dans les couloirs dorés de Wall Street, en fussent tenus responsables. Cette clameur publique demanda aux gouvernements de régler le secteur financier pour prévenir les crises futures. Comme dans les premières années de la Grande Crise, ceux-ci ignorèrent les faiblesses de plus en plus importantes de l'orthodoxie économique dominante, préférant interpréter le grand choc mondial comme une récession temporaire plutôt que comme une crise du système lui-même. Les dirigeants du G8 et du G20 mirent en place toute une série de stratégies de redressement conçues pour stabiliser le système existant et reprendre le cours des choses en disant «les affaires continuent⁴». Les optimistes

4. John Clarke, «What Crisis is This?», dans Jonathan Rutherford et Sally Davison, *Soundings on the Neoliberal Crisis* (London: Soundings, 2012), 44-54; ici: 44.

crurent que « la prospérité était à nos portes », faisant ainsi écho aux rêves de Herbert Hoover en 1932⁵. À l'époque comme aujourd'hui, la prospérité s'était révélée difficile à atteindre et, devant les résultats du premier trimestre 2012, même ceux qui avaient prévu le pire constatèrent qu'ils avaient été optimistes. Après cinq ans de borborygmes, les affaires ne reprenaient pas vraiment. Ce que l'on a appelé des « bourgeons » de reprise ont séché sur pied. Nous voyons les marchés asiatiques ralentir, les programmes d'austérité se durcir, les niveaux de chômage rester obstinément élevés, nous voyons s'accroître les inégalités de revenus, tandis qu'une crise mal enrayée de la dette européenne est sans cesse sur le point de basculer dans ce que le président du FMI qualifie indirectement de « moment 1930⁶ ». En Espagne et en Grèce, par exemple, le taux officiel de chômage atteint maintenant un ordre de 24 %, touchant près de 50 % des moins de 25 ans. Aux États-Unis, on ne connaît pas l'ampleur réelle du chômage et du sous-emploi parce que les statistiques officielles ne tiennent pas compte de ceux qui ont abandonné leurs recherches, mais d'autres études estiment que les taux des sans-emploi, surtout parmi les Afro-américains, ont atteint des niveaux comparables à ceux de la dépression du siècle dernier⁷. Les Canadiens se sentent en quelque sorte protégés des effets les plus évidents de la Grande Crise. Cependant, dans un contexte où les économies sont de plus en plus complexes et intégrées, le Canada n'est ni à l'abri des problèmes ni immunisé contre eux. En fait, le pays affiche bien des indicateurs de précarité de l'époque. L'inégalité des revenus augmente plus vite qu'aux États-Unis et dépasse les niveaux des années 1920. L'endettement des personnes n'a jamais été aussi haut, le niveau de

5. History Learning Site, « Wall Street Crash of 1929 and its aftermath », HLS. s.d. <HistoryLearningSite.co.uk/wall_street_crash.htm>

6. Cité dans Bruce Campbell, « Massive public investment needed to avert a deep slump », *CCPA Monitor* 2012, vol. 18, n° 9, 39.

7. Paul Krugman, *End This Depression Now* (New York: W.W. Norton Company, 2012).

l'épargne jamais plus bas. Le sous-emploi et le chômage sont résolument élevés, surtout dans les anciens centres industriels et parmi les jeunes, les populations racialisées et les nouveaux arrivants. C'est sans compter ceux qui, d'un trait de plume du gouvernement ou d'une entreprise quelconque, se retrouvent sans chèque de paie du tout.

Dans un livre récent, *End This Depression Now*, le prix Nobel Paul Krugman soutient que les économies avancées sont désormais embourbées dans une crise qui n'est peut-être pas la réplique exacte de celle des années 1930, mais qui s'y apparente dans son essence⁸. Krugman estime que les deux périodes se ressemblent quant à la profondeur et à l'ampleur des difficultés que subissent les travailleurs, quant à la durée de la crise et à l'absurde orthodoxie économique des programmes d'austérité. L'analyse de Krugman se situe clairement dans le cadre de l'économie dominante, plus proche, il est vrai, de Keynes que de Friedman. Et pourtant l'auteur appelle simplement les gouvernements à ne pas oublier les leçons des années 1930 et en particulier à garder en mémoire que les programmes gouvernementaux d'austérité ne font qu'annoncer une crise plus profonde à une économie qui est déjà en crise et se bornent à en être le prologue. Au lieu de resserrer les budgets, dit-il, les gouvernements devraient viser la création d'emploi et la mise en place d'infrastructures publiques. Ils devraient s'attaquer à la réduction de la dette une fois que la tempête est pratiquement derrière eux. En avril dernier, le Fonds monétaire international, qui fut un temps un bastion de l'orthodoxie néolibérale, pressait lui aussi les gouvernements de mettre la pédale douce aux programmes d'austérité en affirmant que « l'austérité à elle seule ne peut guérir le malaise économique dans les principaux pays avancés⁹ ». Le glissement récent de la Grande-

8. *Idem.*

9. Cité dans « Too much austerity will be damaging, IMF », *The Guardian*, 17 avril 2012, <http://www.guardian.co.uk/business/2012/apr/17/too-much-austerity-damaging-imf>

Bretagne dans une récession à double creux et la vague de crises de plus en plus importante qui sévit dans une Europe ayant choisi l'austérité semblent confirmer cette opinion du FMI. L'époque actuelle, curieusement, est comparable au début des années 1930 sur d'autres aspects que nous ignorons à nos risques et périls. Comme Karl Polanyi le faisait remarquer dans son analyse toujours actuelle de la Grande Crise et de la montée du fascisme en Europe, la gouvernance par le marché est utopique et elle a entamé « la substance humaine et naturelle de la société ». Elle ne pouvait se maintenir de façon suivie « sans détruire l'homme et transformer son milieu en un désert ». « Inévitablement », remarque-t-il, « la société adopta des mesures pour se protéger¹⁰ ». Dans *La grande transformation*, Polanyi décrit comment les derniers jours du laisser-faire ont vu l'« irruption spontanée » de toutes sortes de contre-mouvements, allant du fascisme au communisme et au libéralisme social, chacun ayant son analyse propre de *comment* la société devrait se protéger et, au moins aussi important, *contre qui*. Il aura fallu presque vingt ans du désespoir le plus noir, un génocide fasciste et une guerre mondiale pour qu'on finisse par s'entendre sur un nouveau régime de protection sociale qu'on appelle les accords d'après-guerre, l'État-Providence ou le libéralisme social.

Bien que l'histoire ne se répète pas à la lettre, l'analyse de Polanyi nous rappelle que l'échec d'une ligne de gouvernement suivie avec entêtement déclenche toute une kyrielle de pronostics différents et tout un imaginaire social, tantôt progressiste, tantôt rétrograde ou même pathologique. Quelques exemples de contre-mouvements : les Indignés espagnols, le mouvement *Occupy Wall Street*, la grève des étudiants au Québec, les émeutes et le pillage des magasins au Royaume-Uni, le *Tea Party* américain et le regain de popularité du nationalisme xénophobe que représente le Front national en France ou l'Aube dorée en Grèce. Tous ces mouvements s'accordent à déclarer

10. Karl Polanyi, *The Great Transformation: The Political and Economic Origins of Our Times* (New York : Beacon Press, 2001 ; première édition 1944), 3.

que le système ne marche plus. Que les élites politiques ne régleront pas les problèmes ou qu'elles ne sont pas en mesure de le faire. Les « gens ordinaires », peu importe la définition que l'on en donne, ont besoin de protection mais n'en obtiennent aucune¹¹. On entend ce message résonner de plus en plus souvent dans la population. Celle-ci a l'impression que quels que soient ses efforts, ou ceux de ses enfants, elle ne peut plus avancer, et qu'en fait le système est contre elle¹². Il s'agit là d'un mélange explosif. Pour nous tous, le mode de protection de la société civile en ce début de XIX^e siècle est d'un intérêt crucial.

Le consensus de l'élite sur le paradigme dominant de gouvernement s'effrite et cela donne une autre pierre de touche des années 1930 et nous fournit la preuve peut-être la plus convaincante que nous approchons d'un moment de basculement dans la philosophie de la conduite de l'État. Comme on l'a dit, les désaccords sont de plus en plus nombreux parmi les tenants de l'économie dominante pour savoir si la meilleure façon de réagir à la Grande Crise est d'opter pour l'austérité ou la stimulation. On retrouve désormais ce débat au sein du système des partis en Europe. Sur le plan international, les institutions financières et les économistes en vue, qui défendaient autrefois la gouvernance par le marché, en désavouent rigoureusement désormais les grands principes et les effets. L'un des premiers à s'être dissocié de ses semblables, prix Nobel et ancien économiste à la Banque mondiale, Joseph Stiglitz soutient que nous avons été menés par « un fourre-tout d'idées fondées sur la notion fondamentaliste que les marchés sont autocorrecteurs, qu'ils distribuent efficacement les ressources et servent l'intérêt général ».

11. J. David Hulchaski, « The 99 % Know All About Inequality », *Toronto Star*, 25 octobre 2011, www.thestar.com/opinion/editorialopinion/article/1075921--the-99-know-all-about-inequality

12. Robert Reich, *Beyond Outrage: What Has Gone Wrong with Our Economy and Our Democracy and How to Fix it* (New York: Alfred A. Knopf, 2012), 524.

« Ce fourre-tout », poursuit-il, est « une doctrine politique au service d'intérêts privés, il ne repose pas sur une théorie économique. Il est maintenant évident qu'il ne repose pas non plus sur une expérience historique. Cette leçon est le seul bénéfice à tirer de la menace qui pèse sur l'économie mondiale¹³. » Jeffrey Sachs, un autre dissident, affirme que la plus grande illusion de la gestion par le marché est qu'« une société saine pourrait s'organiser strictement autour de la quête de la richesse ». Cette illusion a provoqué une crise morale, qui a laissé la société américaine « privée des bienfaits de la confiance sociale, de l'honnêteté et de la compassion¹⁴ ».

Le Forum économique mondial (FEM) et l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économique), deux organisations influentes qui ont servi de plates-formes de diffusion à la gouvernance par le marché pendant une génération, semblent elles aussi avoir changé d'avis. Le rapport de 2012 sur les risques mondiaux du Forum économique mondial (2012 *Global Risks Report*) met en garde contre « un avenir pour l'humanité qui serait une dystopie », expliquant avec une humilité peu coutumière qu'« une dystopie, c'est ce qui arrive quand on a essayé de construire un monde meilleur et que les choses ont mal tourné ». Le rapport envisage un avenir marqué par des niveaux de chômage importants et chroniques, en particulier parmi les jeunes. Il prévoit que les gouvernements endettés ne seront pas capables de respecter les termes des contrats sociaux qui les lient aux citoyens. Il met en garde contre la montée du nationalisme et du populisme et contre l'apparition de ce qu'il qualifie de « pays dans un état critique de fragilité¹⁵ ». Ces États sont d'ex-pays riches qui vont sombrer dans l'anarchie et les

13. Joseph Stiglitz, « The End of Neo-liberalism? » (2008), www.project-syndicate.org/commentary/the-end-of-neo-liberalism

14. Jeffrey Sachs, *The Price of Civilization: Economics and Ethics After the Fall* (Toronto: Random House Canada, 2011), 3, 9.

15. World Economic Forum, *Global Risks Report: Seventh Edition* (Geneva: World Economic Forum, 2012), 10; 16-19, www.weforum.org

troubles sociaux car ils ne peuvent assumer leurs obligations sociales et fiscales. Ils n'arrivent pas à créer des perspectives pour les jeunes, à réduire les inégalités intergénérationnelles et à s'attaquer aux importantes disparités des revenus¹⁶.

En décembre 2011, le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, présentait *Toujours plus d'inégalité*, un rapport cinglant sur le néolibéralisme. Il expliquait à cette occasion que notre culture du « tout pour le gagnant » a provoqué des déséquilibres sociaux profonds et, dans la classe moyenne, une peur généralisée du déclin. Les inégalités, poursuivait-il, sont désormais un problème politique immédiat menaçant à la fois la reprise de l'économie et la cohésion sociale. Et il insistait : les bienfaits de la croissance économique NE « RUISSELLENT » PAS automatiquement, comme le prétend la théorie du trickle down ; « un surcroît d'inégalité NE STIMULE PAS la mobilité sociale ». « Nos politiques », concluait Gurría, « ont créé un système qui accroît [les inégalités] et il est temps d'en changer ». Toujours plus d'inégalité recommandait un nouvel échancier politique visant l'emploi des groupes non représentés, des réformes fiscales et de nouveaux investissements dans l'éducation, la santé et les soins aux familles. Gurría rappelait aux pays membres que la redistribution des ressources est « au cœur même d'une gestion responsable de l'État » et qu'« aborder la question de la justice est la condition sine qua non pour restaurer un climat de confiance aujourd'hui¹⁷ ». Pour l'OCDE, il était temps d'« aller vers le social ».

Des visions sociales

L'idée d'« aller vers le social » est un fil conducteur fondamental qui traverse le développement des démocraties libérales comme celui des

16. *Ibid.*, 16.

17. OCDE, *Toujours plus d'inégalité: Pourquoi les écarts de revenus se creusent*, Commentaires d'Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE. Paris, 5 décembre 2011, www.oecd.org/social/dividedwestandwhyinequalitykeepsrising_speech.htm

sciences sociales. Le social est un terme que l'on emploie aujourd'hui couramment pour identifier un champ de pensée et d'action qui est en rapport avec la société. On a tendance à considérer que l'idée du social a toujours existé, mais c'est en fait une invention humaine assez récente, intimement reliée à l'histoire politique et intellectuelle de la modernité. Les penseurs des Lumières commencèrent à se servir du social comme d'un « élément descriptif vital » du caractère unique et communautaire de l'humanité, un élément qui distingue l'« homme » et la condition humaine du destin, de la nature et de la transcendance. Selon Polanyi, certains penseurs « ont commencé à explorer le sens de la vie dans une société complexe¹⁸ ». Mais c'est le paupérisme en particulier qui a souligné le fait incompréhensible que la pauvreté et l'abondance semblent aller de pair. Cette révélation, remarque Polanyi, a eu « la puissance des événements les plus spectaculaires de l'histoire¹⁹ ». « C'est l'invention sociale et non pas l'invention technique », explique-t-il, « qui est le ressort intellectuel principal de la Révolution industrielle²⁰ ». Dans le processus de l'industrialisation, les sociétés capitalistes commencèrent à développer ce que Gertrude Himmelfarb, historienne du social et conservatrice a appelé une « imagination morale²¹ ». Vers la moitié du XIX^e siècle, l'idée du social servit de moteur à un puissant élan de changement quand certains penseurs introduisirent le terme de problème social dans le vocabulaire politique. Ce terme ouvrait la voie à de nouvelles façons de représenter la politique de l'industrialisation et d'y intervenir. L'idée de problème social se rattachait à la distribution inégale de la richesse et du pouvoir dans les débuts du capitalisme industriel et elle anima la Révolution de 1848 en France.

18. Polanyi, *The Great Transformation* (2001), 88-89.

19. *Ibid.*, 89.

20. *Ibid.*, 124.

21. Gertrude Himmelfarb, *Poverty and Compassion: The Moral Imagination of Late Victorians* (New York: Vintage Books, 1992).

De nouvelles formules visant à résoudre les problèmes sociaux commencèrent à apparaître dans des tracts et certaines plates-formes politiques de partis socio-démocrates. Quelques essais en traitèrent, dont ceux d'intellectuels importants comme John Stuart Mill et Karl Marx²². *Social* devint donc un terme caractéristique des débuts des démocraties modernes et des sciences sociales. La première mission professionnelle des sciences sociales fut de « trouver un certain ordre parmi les fragments épars de la modernité et de sauver la promesse du progrès²³ ». Même si nous avons aujourd'hui quelques doutes sur les promesses de la modernité, les sciences sociales trouvèrent leur origine dans le désir de rendre la société meilleure et cette mission fut une constante dans leur évolution depuis²⁴.

Les sciences sociales ont introduit dans le vocabulaire politique des concepts fondamentaux comme l'aliénation, la mobilité, la stratification, l'inégalité et les droits humains, établissant lentement mais sûrement les fondements de ce que Margaret Somers a récemment qualifié de « culture du savoir inspirée par la sociologie²⁵ ». Depuis le début, cette culture du savoir n'a jamais séparé, et ne peut le faire, l'entreprise de la connaissance et celle de la morale²⁶. Les sciences sociales ont défié les hiérarchies, le fatalisme et l'ignorance, et elles ont fait naître de nouveaux imaginaires sociaux sur les possibilités de l'art de gouverner en démocratie²⁷.

22. Janine Brodie, « Rethinking the Social in Social Citizenship », dans E. Isin (dir.) *Rethinking the Social in Citizenship* (Toronto: University of Toronto Press 2008), 22-50.

23. Michael Burawoy, « 2004 Presidential Address: For Public Sociology », *American Sociological Review* 2005, 70, 4-28; ici: 5.

24. Zygmunt Bauman, *Collateral Damage: Social Inequalities in a Global Age* (Cambridge UK: Polity Press, 2011), 160.

25. Margaret Somers, *Genealogies of Citizenship: Markets, Statelessness, and the Right to Have Rights* (New York: Cambridge University Press, 2008), 3.

26. Burawoy, « 2004 Presidential Address: For Public Sociology » (2005), 6.

27. Gerard Delanty, *Social Science: Beyond Constructivism and Realism* (Minneapolis: University of Minnesota Press, 1997), 25.

Cette vision du social va se cristalliser pendant les années 1930. Les années qui menèrent au crash de 1929, comme la période actuelle, furent marquées par de profondes inégalités de revenus. Des penseurs des sciences sociales comme R.H. Tawney furent parmi les premiers à avoir tiré la sonnette d'alarme sur les conséquences sociales et politiques de l'inégalité. Dans *Equality*, qui paraît d'abord en 1931, Tawney prétend que la démocratie est par définition une forme instable de gouvernement à moins qu'elle ne s'engage aussi à éliminer toute forme de privilèges particuliers et à maîtriser le pouvoir économique²⁸. Pendant la crise, il interpelle ceux qui continuent de s'accrocher à l'orthodoxie économique de l'époque :

D'innocents néophytes sont prêts à croire que les monstruosité de l'inégalité, bien que tout à fait répugnantes sur le plan moral, sont avantageuses sur le plan économique et que, même si elles ne le sont pas, leur élimination impliquerait de trop grandes difficultés pratiques [...] La charge de la preuve ne revient pas aujourd'hui aux critiques des inégalités économiques et sociales, mais à leurs défenseurs²⁹.

À la même période, Lord Beveridge, reprenant l'esprit de Charles Dickens, va écrire sur les cinq grands maux de la gouvernance des marchés : insalubrité, ignorance, misère, oisiveté, maladie. Commandé pour donner un cadre à l'État social anglais en 1940, le rapport Beveridge va recommander un vaste réseau d'assurance sociale pour les familles, les chômeurs, les soins médicaux et le logement³⁰. Au Canada, les années de la Crise poussèrent aussi les spécialistes des sciences sociales à s'engager radicalement dans un discours de changement. Comme le rapporte l'historien Doug Owram, les sciences sociales vont accomplir l'essentiel du travail intellectuel

28. R.H. Tawney, *Equality* (London : George Allen and Unwin, 1931), 30.

29. *Ibid.*, 26 ; préface à l'édition de 1939.

30. Nicholas Timmins, *The Five Giants: A Bibliography of the Welfare State* (New York : HarperCollins Publishers, 2001).

pendant ces années noires³¹. En 1932, des universitaires de McGill et de l'Université de Toronto, parmi lesquels Frank Underhill, F.R. Scott et Eugene Forsey fondèrent la *League for Social Reconstruction*, pour stimuler la recherche sur la crise ainsi que l'éducation politique du grand public. Les racines de ce premier travail intellectuel vont circuler au travers du manifeste de Régina du CCF (Co-operative Commonwealth Federation), de la Commission royale d'enquête sur les relations fédérales-provinciales et du rapport Marsh.

Leonard Marsh, ancien étudiant de Lord Beveridge et diplômé de la London School of Economics, arriva au Canada en 1930 quand il fut engagé au poste de directeur de la recherche sociale à l'Université McGill. Il y dirigea des recherches clés sur le chômage et la mobilité économique. Son rapport remis en 1943 au gouvernement fédéral va fournir l'esquisse sur laquelle s'élaborera la politique sociale du Canada après la guerre. Il comprend « les leçons fondamentales à tirer des années 1930³² », pas seulement au Canada mais dans toutes les démocraties libérales. « La seule façon d'affronter rationnellement le problème, vaste et compliqué, des insécurités liées au travail et à la vie des familles, explique ce rapport, c'est de reconnaître certaines zones de risque et de besoins et de légiférer en leur faveur³³ ». Prévoyant que l'idée d'assurance sociale allait se heurter à des résistances, Marsh expliqua qu'« on insiste trop sur le premier terme [assurance] et pas assez sur le second [sociale] ». « La justification première de l'assurance sociale, insiste le rapport, c'est qu'il bénéficie du soutien de la communauté dans son ensemble³⁴ ».

Les régimes de protection sociale de l'après-guerre ne furent que l'une des traductions de la culture du savoir inspirée par la sociologie qui va s'enraciner dans cette période et, comme vont l'établir les

31. Doug Owsram, *The Government Generation: Canadian Intellectuals and the State, 1900-1945* (Toronto : University of Toronto Press, 1986).

32. Leonard Marsh, *Report on Social Security for Canada* (1943), 9.

33. *Idem*.

34. Marsh, *Report on Social Security for Canada* (1943), 11.

universitaires féministes et aborigènes, ainsi que les critiques de la notion de race, les ambitions du libéralisme social ne se réaliseront jamais complètement et en tous les cas jamais sans leurs propres tensions et inégalités internes³⁵. Les politiques publiques, par définition, sont des champs de pouvoir qui appliquent et reproduisent les hiérarchies sexuelles, raciales et culturelles et le sens que l'on donne historiquement au normal et à l'anormal. La culture dominante du savoir, cependant, a fourni langage et savoir pour contester ces champs de pouvoir : la promesse de l'égalité et de la protection sociale a ouvert de nouveaux espaces politiques aux exclus pour revendiquer l'égalité et la sécurité³⁶.

Les sciences humaines et les sciences sociales ont joué un rôle clé dans l'élaboration d'un nouveau consensus moral³⁷ et dans la construction d'un savoir social, lors d'une période antérieure et semblable dans son essence à celle que nous vivons. Le savoir social ne se réfère pas à un ensemble particulier de politiques sociales de l'après-guerre, mais aux engagements fondamentaux qui inspirent les stratégies de protection sociale. Si vous cherchez « savoir social » sur Google, vous allez découvrir qu'il existe un champ de recherche consacré au développement de la sociabilité et de l'intelligence émotionnelle chez les enfants. Je parle de savoir social pour désigner une orientation politique et éthique particulière de nos aptitudes relationnelles collectives. Dans le savoir social, le social est irrémédiablement relationnel, selon les termes de Geertz, « de A à Z³⁸ », tandis que savoir réfère à une compétence relative à une façon de voir particulière et à un type singulier de connaissance. Nous pouvons

35. Hacker, *The Great Risk Shift* (2008), xvi.

36. Janine Brodie, « Reforming Social Justice in Neoliberal Times », *Studies in Social Justice* (2007), vol. 2, n° 1, 93-107.

37. Alan Wolfe, *Whose Keeper? Social Science and Moral Obligation* (Berkeley : University of California Press, 1989), 237.

38. Somers, *Genealogies of Citizenship* (2008), 221 ; Clifford Geertz, *The Interpretation of Cultures* (New York : Basic Books), 1973.

voir du savoir social dans la lecture que fait un individu d'une situation (le chômage de sa fille), dans les plates-formes politiques des partis ou les manifestes des mouvements de contestation qui forcent à se demander : « À quoi sert le gouvernement ? » ; et dans le texte touffu des rapports bureaucratiques et des lois qui sont fondés sur les potentialités de la responsabilité collective. Le savoir social est un champ en pleine évolution et sans cesse contesté, mais il s'est stabilisé autour d'un certain nombre d'orientations qui, ces dernières années, sont peut-être moins dominantes, mais ne sont pas tombées dans l'oubli pour autant.

Ma liste n'est sans doute pas exhaustive, mais je crois que le savoir social se développe à partir de quatre engagements fondamentaux :

- D'abord défendre la primauté de la volonté politique sur toute forme de fatalisme, y compris le fondamentalisme du marché³⁹. Les marchés sont par définition instables et peu soucieux d'égalité ; les gouvernements peuvent et doivent intervenir pour créer des débouchés, atténuer la pauvreté et s'attaquer aux inégalités systémiques.
- Deuxièmement, défendre l'idée d'un destin commun, ce qui signifie que les risques sociaux ne relèvent pas seulement de la responsabilité des individus. On peut diminuer l'insécurité sociale par une assurance collective contre la malchance et ses conséquences⁴⁰.
- Troisièmement, défendre les droits sociaux, au sens large, en tant que biens publics, corrélats nécessaires de la gestion démocratique de l'État. « Les droits politiques sont nécessaires pour mettre en place des droits sociaux », tandis que les droits sociaux sont indispensables pour donner réalité aux droits politiques et pour les maintenir. « Les deux types de droits sont mutuellement nécessaires à leur survie⁴¹ ».

39. Hacker, *The Great Risk Shift* (2008), 21.

40. Bauman, *Collateral Damage* (2011), 16.

41. *Ibid.*, 14 ; Somers, *Genealogies of Citizenship* (2008), 8.

- Quatrièmement, défendre l'égalité et la justice sociale en tant que promesses *jamais* tenues. Le social est un champ d'antagonismes non réglés et un espace ouvert pour le changement social où les subjectivités exclues ou émergentes peuvent revendiquer l'égalité, la justice sociale, la sécurité sociale, quel que soit le sens que l'on donne à ces termes.

Critiquer les intellectuels

Jamais depuis les années 1930 les analyses et la critique des sciences sociales n'ont eu autant d'espace ouvert, jamais nous n'en avons eu un tel besoin. Il nous faut nous engager dans les médias sociaux auprès de différents publics sur des stratégies de reprise. Mais, comme je l'ai noté plus haut, nos disciplines ont été critiquées sur différents fronts. Les gouvernements, obnubilés par le marché, écartent nos recherches sous prétexte qu'elles ne sont pas pertinentes. Le fait de resserrer le financement des arts et de réduire les effectifs des professeurs de Lettres et de Sciences humaines envoie tous les jours aux universitaires, aux étudiants et au grand public le message que les disciplines sociales sont tolérées pour le moment, mais qu'à terme on pourrait s'en passer. Dans les médias de droite, certains commentateurs critiquent vivement universitaires et chercheurs des sciences sociales pour ce qu'ils estiment être leurs chimères libérales. Certaines critiques, cependant, condamnent ces disciplines parce qu'elles ne sont pas assez progressistes. Elles prétendent que nous, gens des sciences sociales, nous avons abandonné la partie. Frank Furedi, par exemple, tient les intellectuels pour responsables d'un échec de taille : ils ne réussissent pas à avancer des solutions progressistes dans les débats politiques actuels ; ils abandonnent l'idée d'un monde meilleur⁴².

Chris Hedges, dans un livre fascinant intitulé *The Death of the Liberal Class* (2010), sermonne les intellectuels parce qu'ils

42. Frank Furedi, «The year when the word “progressive” lost its meaning», www.spiked-online.com/index.php/site/article/11931 (29 décembre 2011).

abandonnent leur rôle historique : celui de dire la vérité devant le pouvoir. Hedges soutient que la classe libérale américaine s'est laissé séduire par les promesses utopiques de la mondialisation, de la gouvernance des marchés et par tous les privilèges que le pouvoir distribue systématiquement à ceux qui courbent l'échine devant la nouvelle orthodoxie gouvernante. Comme il l'explique : « Les universités, et en particulier les départements de sciences sociales, ont répété comme des perroquets l'idéologie pourtant discréditée du capitalisme sauvage et elles sont en panne d'idées nouvelles. Les arts, tout aussi avides [...] de l'argent des entreprises et des commanditaires, se refusent à aborder les inégalités sociales et économiques dont souffrent des dizaines de millions de personnes⁴³ ». Nos disciplines ont fait taire les critiques, elles les ont discréditées dans nos propres rangs, elles ont ensuite succombé à l'opportunisme et à la peur, et tout le long elles ont trahi un secteur public de plus en plus important qui se bat pour joindre les deux bouts. Certes, le roi du marché était nu, en définitive, mais Hedges soutient que la classe libérale est nue elle aussi. En clair : nous n'avons pas de vision de rechange et pas d'alliés dans la communauté plus vaste. Pour lui, la classe libérale a perdu son autonomie morale ; elle a trahi les autres comme elle s'est trahie elle-même et elle est victime de sa complicité avec les puissants.

Mais toutes ces admonestations rendent-elles compte des problèmes de responsabilité et de savoir social qui existent en ces temps incertains ? Peut-on vraiment s'attaquer à ce monde incertain sans interroger d'abord les instincts profondément antisociaux d'une culture du savoir inspirée par le marché qui ont guidé la politique et la vie quotidienne pendant plus d'une génération ? Sans doute pas. Nous sommes nombreux à employer le terme de « néolibéralisme » pour résumer cette culture du savoir inspirée par le marché

43. Chris Hedges, *The Death of the Liberal Class* (New York : Alfred Knopf, 2010), 11.

et le profond changement des principes de gouvernement qui ont pris racine en gros dans les années 1980. Le terme de néolibéralisme englobe bien des choses (politiques, intérêts de classe, discours); le néolibéralisme est une cible mobile, toujours en chantier au fil d'une série de crises dont il est l'artisan⁴⁴. Le néolibéralisme est un caméléon, sans valeurs fondamentales, à l'exception redoutable d'une aversion persistante pour le social et pour les quatre engagements du savoir social dont je viens de parler⁴⁵. Depuis ses débuts dans les années 1920, le néolibéralisme est une doctrine politique implacablement antisociale qui « étend son emprise de l'âme du citoyen-sujet aux politiques d'éducation et aux pratiques de l'empire⁴⁶ ». En l'espace d'une génération, nos imaginaires politiques et sociaux ont été « si bien conditionnés qu'il est désormais impossible de parler d'intérêt public, de propriété publique, de biens communs, d'égalité, de redistribution de la richesse et d'inégalités, etc.⁴⁷ ».

Il est paradoxal, c'est le moins qu'on puisse dire, qu'une branche des sciences sociales, c'est-à-dire l'économie néoclassique, ait relégué ses préoccupations fondamentales au second plan. On a catégoriquement rejeté les principes de gestion néoclassiques dans le sillage de la politique du laisser-faire. Dans les années 1940 ou 1950, faisait un jour remarquer la regrettée Susan George, « vous auriez été chassés des estrades sous les risées de tous ou envoyés dans un

44. James Peck, Nick Theodore et Neil Brenner, « Post-neoliberalism and Its Malcontents », *Antipode* (2009), vol. 41, n° 1, 94-116; ici : 105; Stuart Hall, « The Neoliberal Crisis », dans Jonathan Rutherford et Sally Davison (dir.), *Soundings on the Neoliberal Crisis* (London : Soundings, 2012), 8-26.

45. John Clarke, « Living with/in and without neoliberalism », *Focaal: European Journal of Anthropology* (2008), vol. 51, 135-147; ici : 140.

46. Wendy Brown, *Edgework: Critical Essays in Knowledge and Politics* (Princeton N.J. : Princeton University Press, 2005), 39.

47. Stuart Hall et Doreen Massey, « Interpreting the Crisis », dans Jonathan Rutherford et Sally Davison (dir.), *Soundings on the Neoliberal Crisis* (London : Soundings 2012), 55-69; ici : 59.

asile de fous si vous aviez proposé sérieusement une des idées ou des politiques qui sont monnaie courante aujourd'hui dans l'arsenal néolibéral⁴⁸». Pendant la période de stagflation de la fin des années 1970 cependant, l'économie néoclassique a pris racine dans les ministères de l'économie des pays importants et elle a retenu toute l'attention des institutions financières internationales et des réseaux politiques nationaux. Forte de la certitude qu'apportent les modélisations statistiques complexes, armée de théories de la maximisation de l'utilité et de l'efficacité des marchés, elle promet de les libérer et de créer la prospérité. L'économie oublia sa longue tradition d'économie politique et de philosophie morale⁴⁹. Elle devint de plus en plus intolérante envers les divergences d'opinion, dans le domaine de l'enseignement, de la recherche et des publications. L'avancement professionnel de ses critiques se verra souvent bloqué⁵⁰.

L'économie établit sa suprématie technique dans les sciences sociales selon ses propres critères. Ce qui n'était autrefois que des concepts comme la maximisation de l'utilité sont désormais établis au nombre des principes universels, et leurs applications considérées comme infinies⁵¹. Ce nouveau modèle colonise littéralement les sciences sociales. L'égalité, les mesures et les aspirations collectives

48. Susan George, « A Short History of Neo-liberalism : Twenty Years of Elite Economics and Emerging Opportunities for Structural Change » (1999), <http://www.globalexchange.org/resources/econ101/neoliberalismhist> ; cité dans Henry Giroux, *The Terror of Neoliberalism: Authoritarianism and the Eclipse of Democracy* (Boulder : Paradigm Publishers, 2004), xxiii.

49. Emanuel Derman, *Models Behaving Badly: Why Confusing Illusion with Reality Can Lead to Disaster on Wall Street and in Life* (New York : Free Press, 2011).

50. Ben Fine, *Social Capital versus Social Theory: Political Economy and Social Science at the Turn of the Millennium* (New York : Routledge, 2001), 11; Ira Basin, « Economics has met the enemy, and it is economics », *Globe and Mail*, 15 octobre 2011, F1, F6; « A Brief history of the Post-Autistic Economics Movement », dans Paecon, *Post-autistic Economics* (s.d.), www.paecon.net/HistoryPAE.htm

51. Fine, *Social Capital versus Social Theory* (2001), 45-46.

regardant la justice sociale sont jugées incompatibles avec la croissance économique et la concurrence internationale. La nouvelle gestion des affaires publiques et les modèles de politiques nous demandent d'accepter, comme dans un acte de foi, la maxime *toutes choses étant égales* alors que nos théories, nos recherches et nos expériences nous indiquent précisément le contraire⁵². On nous a demandé de consommer sous prétexte que la croissance économique était une condition préalable à la mise en place de politiques sociales dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'égalité plutôt que l'inverse⁵³. En fait, si on n'accepte pas ce principe, on ne participe pas à l'élaboration des politiques.

John Maynard Keynes écrivait en 1935 que « les pragmatiques, qui s'imaginent n'exercer aucune influence intellectuelle, sont généralement les esclaves d'un économiste mort. Les fous qui sont au pouvoir, qui entendent des voix, tiennent leur frénésie de quelque plumitif universitaire du passé⁵⁴ ». Les plumitifs fatalistes qui nous ont laissés à la dérive nous ont dit que les marchés s'autorégulent et se trouvent hors de la logique ou du contrôle de la démocratie. Si on les laisse faire, nous a-t-on dit, les marchés ramèneront tous les bateaux à bon port : les politiques n'ont pas à s'affairer à faire des affaires. Or, si les sciences sociales et nos expériences de la société nous ont appris quelque chose, c'est bien que les marchés sont, par définition, des créations politiques qui se construisent au fil des luttes politiques pour servir soit les *happy few*, soit les masses.

52. Nikolas Rose, *Powers of Freedom: Reframing Political Thought* (Cambridge: Cambridge University Press, 1999), 30.

53. Alex Himmelfarb, « Cutting taxes gives us an unjust society, not a free lunch », *CCPA Monitor* (2011), vol. 18, n° 6, 1, 6-7.

54. John Maynard Keynes, *The General Theory of Employment, Interest and Money* (London: Cambridge University Press, 1935), 570.

Critiquer les individus

Nous aussi, nous supportons le poids des plumitifs néolibéraux qui ne cessent de répéter que les individus doivent être des acteurs autosuffisants du marché et, qu'en tant que tels, ils sont pleinement responsables d'eux-mêmes, de leurs familles et de leur avenir. Les politiques et la rhétorique de l'individualisation, qui ne font que prendre de l'ampleur en cette période d'austérité, exigent de plus en plus que chacun trouve des causes et des solutions individuelles, ce que Beck appelle, des « solutions personnelles » (*biographic solutions*) pour répondre en fait aux défis sociaux et collectifs de notre époque. La liste de ces défis sociaux est longue : inégalités de revenus ; inégalités raciales ; inégalités intergénérationnelles ; éducation, soins à l'enfance, soins aux personnes âgées de moins en moins accessibles à tous ; catastrophes environnementales⁵⁵. Hacker parle d'une « translation à haut risque », par laquelle nos gouvernements se sont déchargés toujours plus des risques économiques pour les faire peser sur les fragiles budgets des individus⁵⁶. On attend d'eux qu'ils cherchent et qu'ils trouvent leurs solutions personnelles à des problèmes de société. On s'attend à ce qu'ils se servent de leurs ressources propres pour régler les problèmes sociaux. Ils vont porter l'entière responsabilité de leurs choix, du succès ou de l'échec de leurs actes⁵⁷.

L'inconvénient de cette formule n'est pas que les individus et les familles ne cherchent pas de solutions, ou qu'ils ne parviennent pas à se plier à celles qu'on les a forcés à adopter⁵⁸. Nous luttons

55. Ulrich Beck et Elisabeth Beck-Gernsheim, *Individualization: Institutionalized Individualism and Its Social and Political Consequences* (London: Sage, 2002), 22-26; Janine Brodie « Rethinking the Social in Social Citizenship » (2008); Janine Brodie, « Globalization, Canadian Family Policy and the Omissions of Neoliberalism », *North Carolina Law Review* (2010), vol. 88, n° 5, 1559-1592.

56. Hacker, *The Great Risk Shift* (2008), xv.

57. Zygmunt Bauman, *Society under Siege* (London: Polity Press, 2002), 69.

58. *Ibid.*, 68-69.

tous, quotidiennement, avec des attentes de ce genre. Trouver un emploi, organiser la garde des enfants et les soins aux personnes âgées ou acquérir de nouvelles compétences en sont des exemples évidents. Le problème est plutôt, comme l'explique Bauman, que cette formule même d'« une solution personnelle à des contradictions systémiques est un oxymore ; on peut bien la chercher, mais il est impossible de la trouver⁵⁹ ». Mais les connaissances et les ressources que nous engageons dans les choix de notre vie n'ont « rien d'un choix⁶⁰ ». Nos luttes individuelles sont déçues à deux niveaux. D'abord, les familles types ont moins de ressources pour mettre en œuvre les solutions individualisées qu'elles trouvent. Entre 1980 et 2009, le revenu marchand des 20 % plus riches a augmenté de 38 %, il est resté stable pour les 20 % dans la moyenne et a chuté de 11 % pour les 20 % plus pauvres⁶¹. Deuxièmement, « notre ignorance ou notre impuissance dans cette recherche de solutions individuelles à des problèmes produits socialement débouche sur une perte d'estime de soi, sur la honte de l'inefficience, sur la douleur de l'humiliation⁶² ». Le paradoxe inévitable de l'individualisation est qu'il s'agit d'une situation collective — presque tout le monde dans le même bateau, censé établir sa propre route sur une mer pleine de dangers, avec des nuages de tempête changeant rapidement, sans compas et sans gilets de sauvetage.

Le marché autorégulé et les individus autosuffisants ont perdu de leur lustre devant cette crise économique qui se prolonge. Ces images toutes faites ne pèsent pas lourd devant des inégalités économiques incroyables, le spectre d'une génération perdue et des mesures d'austérité draconiennes visant directement les services publics et les programmes sociaux. Les vagues de contre-mouvements divers qui

59. *Ibid.*, 68.

60. *Ibid.*, 69.

61. Les revenus marchands sont des revenus provenant de toutes sources avant transferts gouvernementaux ou impôts (CCPA 2012).

62. Bauman, *Collateral Damage* (2011), 101.

prennent de l'ampleur et déferlent sur le monde indiquent bien que les gens ne croient plus que leurs gouvernements travaillent pour eux. Rien n'a « ruisselé » vers le bas, sauf peut-être l'insécurité et l'incertitude. Dans les médias on s'est moqué du mouvement *Occupy Wall Street*, qui est apparu en même temps dans 900 villes en 2011, sous prétexte qu'il n'est pas arrivé à livrer un message clair ou à proposer un programme cohérent de changement. Ceci dit, le message a paru assez clair à ceux qui voulaient bien l'entendre : il a affirmé une nouvelle identité collective — nous sommes les 99 % — et le pouvoir du collectif. Les sciences sociales doivent écouter attentivement ce que ces contre-mouvements sont en train de formuler, qu'ils se mobilisent derrière *Occupy Wall Street*, derrière l'Aube dorée à Athènes ou le *Tea Party* en Arizona. À propos des membres des *Tea Parties*, Chomsky prétend que le motif de leur évidente fureur est « compréhensible ». Depuis plus de trente ans, leurs revenus réels ont stagné ou diminué alors qu'ils pensaient avoir agi au mieux. Les gens veulent des réponses, mais seuls les politiciens de droite et les invités des débats radiophoniques semblent être disposés à leur en offrir. « Ils ont réponse à tout, prétend Chomsky, une réponse insensée, certes, mais une réponse tout de même⁶³ ». Le *Tea Party* a été fondé principalement par l'aile libertarienne du 1 % américain. Le néolibéralisme a perdu sa cohésion, mais les intérêts économiques et politiques qui l'ont aidé à se développer dans les trente dernières années ont un « instinct de conservation solide⁶⁴ ».

Critiquer le messager

Thomas Kuhn a écrit *Les structures des révolutions scientifiques* (1962) il y a cinquante ans. Dans ce livre, il décrit comment les paradigmes scientifiques finissent par s'effondrer sous le poids de leurs échecs et

63. Cité dans Matthew Rothschild, « Chomsky Warns of Risk of Fascism in America », *The Progressive*, 12 avril 2010, progressive.org/wxo41210.html

64. James Peck *et al.*, « Post-neoliberalism and Its Malcontents », (2009), 105.

de leur incapacité à se coller aux nouveaux problèmes. Les vieilles façons d'intervenir sur le monde finissent par perdre leur crédit, mais elles survivent pour un temps, comme des zombies, toujours en vie et pourtant mortes⁶⁵. Ceux qui y croient encore, effrayés de devoir abandonner ce qui leur est familier, résistent aux messagers avec des contre-preuves : les morts-vivants refusent de poser de nouvelles questions ou d'adopter d'autres priorités. Kuhn dit qu'il faut souvent attendre une nouvelle génération pour rompre avec les vieilles mentalités et les hiérarchies organisationnelles rigides. En politique, ceux qui sont au pouvoir résistent quand on remet en question leurs principes. La classe dirigeante refuse de concéder l'échec parce que ce serait admettre qu'elle a perdu le contrôle⁶⁶. Et, bien entendu, selon la formule d'Upton Sinclair, « il est difficile de faire comprendre quelque chose à un homme [sic] quand son salaire dépend du fait qu'il ne la comprend pas⁶⁷ ». Il est beaucoup plus facile d'essayer de changer de sujet ou de tirer sur le messager : bref, de produire du non-savoir social.

Le non-savoir social se retrouve sur bien des fronts. On a fait revivre le terme de William Greider « populisme rance » pour décrire comment de puissants intérêts entretiennent l'hostilité envers les « autres » et pour détourner l'attention des gens de la crise économique⁶⁸. Benjamin DeMott déplore lui aussi la prolifération de ce qu'il appelle « la politique poubelle » (*junk politics*). Ce genre de discours cultive le mépris pour les experts et la science et claironne publiquement une dichotomie entre les contribuables et les parasites, entre le public et le privé, entre les criminels et les

65. *Ibid.*, 95.

66. Christopher Hedges, *The World As It Is: Dispatches on the Myth of Human Progress* (New York: Nation Books, 2011), 165.

67. Cité dans Judd, *Ill Fares the Land* (2010), 168.

68. William Greider, *Who Will Tell the People: The Betrayal of American Democracy* (New York: Simon and Schuster, 1992).

victimes⁶⁹. Il exagère aussi les périls extérieurs au détriment des problèmes intérieurs complexes. La politique poubelle entretient le non-savoir social parce qu'elle identifie mal nos problèmes et retourne les gens les uns contre les autres. Elle mine la confiance de la population dans les gouvernements, confiance qui est pourtant « l'instrument le plus efficace » dont nous disposons pour définir notre avenir collectif⁷⁰.

Au Canada, on observe ce non-savoir social quand on construit artificiellement des antagonismes horizontaux, quand on fait taire les groupes qui revendiquent l'égalité, quand on détruit le savoir social. Comme les États-Unis, nous avons notre part de *junk politics* qui juxtapose de prétendus contribuables et créateurs d'emplois contre les immigrants, les pauvres, les demandeurs d'emploi, les travailleurs du secteur public. Ce sont là des distinctions fausses et artificielles. Nous sommes tous des créateurs d'emploi quand nous finançons les biens et les services publics et que nous redistribuons les revenus au bas de l'échelle. Nous avons besoin d'un secteur privé dynamique et des emplois qu'il peut créer. Mais il faut aussi comprendre que ce même secteur privé se développe sur des infrastructures physiques, politiques et intellectuelles construites par les simples contribuables, en particulier dans les générations précédentes, qui ont cru à l'époque qu'elles pouvaient définir collectivement un avenir plus humain et plus responsable⁷¹.

Au Canada aujourd'hui, la construction active de non-savoir social passe aussi par le démantèlement des groupes écologistes et de ceux qui luttent pour l'équité. Il y a quelques années, j'ai écrit

69. Benjamin DeMott, *Junk Politics: The Trashing of the American Mind* (New York: Nation Books, 2003); Himmelfarb, « Cutting taxes gives us an unjust society, not a free lunch » (2011), 6.

70. Himmelfarb, « Cutting taxes gives us an unjust society, not a free lunch » (2011).

71. *Ibid.*, 6.

sur la manière dont on a systématiquement effacé de nos politiques l'idée d'un programme d'égalité entre les sexes. J'ai conclu à l'époque que cet effacement s'était effectué en trois mouvements : discréditer le message et les messagers ; démanteler les infrastructures organisationnelles ; faire disparaître le sujet dans les discours publics⁷². On voit maintenant que cette stratégie s'applique à un registre toujours plus large de groupes de la société civile. On a implacablement discrédité toutes les formes d'organisation de la société civile en considérant qu'elles ont des intérêts spéciaux ou qualifiés de radicaux, qu'elles sont peu représentatives de leurs membres ou des Canadiens ordinaires. On les a suspectées de blanchir de l'argent ou de faire le jeu d'intérêts étrangers. Les groupes actifs sur le terrain de la pauvreté, de la santé des autochtones, de l'installation des immigrants et de l'environnement ne sont plus subventionnés, leurs livres de comptes sont passés au peigne fin, on remet en cause leur statut d'organisme de charité ou, tout simplement, on les supprime. Le démantèlement systématique de cette infrastructure sociale est en lui-même étonnant, mais la raison invoquée — on y défend des droits — s'attaque au cœur même de l'État démocratique. En dehors des services tout à fait concrets que bon nombre de ces groupes fournissent à leurs communautés, la défense des citoyens est une part nécessaire du pluralisme démocratique, c'est le fil qui relie et qui nourrit les droits sociaux et politiques. Tirer sur le messenger nuit à tous⁷³.

L'élimination progressive du savoir social, j'en suis convaincue, est pourtant l'enjeu majeur pour le savoir universitaire, en ces temps incertains. Le financement des sciences sociales est à la baisse ; les

72. Janine Brodie, « We Are All Equal Now: Contemporary Gender Politics in Canada », *Feminist Theory* (2008), vol. 9, n° 2, 145-164.

73. Janine Brodie, « Manufactured Ignorance: Harper, the Census, and Social Inequality », *Canada Watch*, printemps 2011, 30-32, http://www.yorku.ca/robarts/projects/canada-watch/pdf/CW_Spring2011.pdf

chercheurs ont dû se plier à toutes sortes de conditions; certains services du gouvernement consacrés aux politiques sociales ont été fermés; des rapports de recherche ont été censurés et mis au rancart; on a empêché certains scientifiques employés par le gouvernement de faire connaître leurs recherches à la population, à la presse ou à d'autres chercheurs. Il y a quelques mois, le prestigieux magazine international *Nature* a publié une lettre ouverte pressant le gouvernement fédéral de cesser de réduire ses scientifiques au silence.

C'est ce bâillonnement qui sous-tend l'annulation du recensement avec questionnaire complet en 2010 et l'élimination progressive des données sociales qui a suivi cette décision sans précédent. Malgré la démission du statisticien en chef du Canada et les protestations de plus de 300 groupes, nombre d'entre elles du milieu des affaires lui-même et des instances infranationales, la suppression du recensement complet ne fut qu'un point de basculement. Le gouvernement a interrompu différentes collectes de données, depuis les mesures climatiques dans l'Arctique jusqu'aux enquêtes sur les autochtones canadiens et les personnes vivant avec un handicap. Et puis, maintenant sous la bannière de l'austérité, on a amputé le budget de Statistiques Canada plus encore que celui des autres services du gouvernement et la moitié de ses employés ont été avertis que leurs emplois étaient en danger. Tout cela ne peut guère déboucher que sur « moins d'enquêtes, moins de données et moins d'analyse⁷⁴ ». De plus, on a décidé de supprimer les fonds consacrés au Conseil national du bien-être social, qui avait pour mandat selon une loi du Parlement de publier tous les ans un rapport sur la pauvreté et les revenus de bien-être social⁷⁵.

74. Louise Egan, « Data Hounds Fearful of Canada Cuts Stats Budget », Reuters, mai 2012, <http://ca.reuters.com/article/businessNews/idCABRE84113S201205022>

75. Steve Kersteller, « Scrapping Welfare Council is a cheap shot by government that does not care for the poor », *Toronto Star*, 8 avril 2012.

L'Institut de la statistique des Premières nations et la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie ont également été supprimés⁷⁶. Les statistiques sur l'emploi dans les universités et les programmes de contrats fédéraux ont disparu. Nous ne pourrions donc pas savoir si nos universités et les partenaires du secteur privé ont ouvert leurs portes aux minorités raciales, aux autochtones, aux personnes ayant un handicap ou aux femmes.

La disparition des sources critiques du savoir social promet d'économiser au contribuable autour de 40 millions de dollars, une somme certes tout à fait considérable, mais moins élevée que ce que coûte l'aile d'un chasseur à réaction F-35. Les compressions, ce ne sont pas forcément des économies. À qui profite la suppression des données sur le social? Qui en paie le prix? Les statistiques sociales sont une part essentielle du savoir social et de sa production. Ces données nous aident à mesurer nos progrès par rapport aux objectifs collectifs, à comparer le bien-être de différents groupes au fil du temps et par rapport aux autres pays de l'OCDE. Les données et l'analyse sociales sont des mesures qui permettent aux citoyens, aux organisations de la société civile tout comme aux gouvernements de repérer les facteurs critiques de l'intégrité sociale, y compris les écarts entre les riches et les pauvres, entre les personnes ayant un handicap, les autochtones et les autres Canadiens, hommes et femmes, immigrants récents et personnes nées dans le pays, entre les minorités visibles et non visibles. Ces données jouent également un rôle crucial pour faire tomber les obstacles auxquels se heurtent les défavorisés et les groupes les plus faibles. Les progrès concernant le droit à la citoyenneté se sont fondés sur la capacité des groupes qui luttent en ce domaine à la fois de se défendre en démontrant — notamment avec des données fiables de recensement — le refus

76. Trish Hennessy, « Federal Budget 2012: Death by 1,000 Cuts », 1^{er} avril 2012, www.policyalternatives.ca/publications/commentary/federal-budget-2012-death-1000-cuts

systemique de l'intégration complète à la société canadienne et, sur cette base, de demander réparation.

Les données sociales troublent aussi les programmes politiques, et en particulier ceux qui cachent les inégalités sociales croissantes, si caractéristiques du paysage politique actuel. En tant que chercheurs, nous nous devons de poser cette question évidente : comment pouvons-nous informer les Canadiens sur l'évolution des besoins sociaux ou contribuer à l'élaboration de politiques fondées sur des faits avec des données périmées ou insuffisantes ? En fait, nous ne pouvons pas. En tant que citoyens, nous devons poser cette autre question : comment pouvons-nous faire quelque confiance que ce soit aux politiques publiques, si importantes pour le bien-être de nos familles et de nos voisins, pour les besoins en pleine évolution de nos diverses communautés, ou pour la durabilité des environnements physiques de toutes les espèces et des générations à venir, quand ces politiques se servent de données peu fiables ou ne reposent sur aucune preuve scientifique ? En fait, nous ne pouvons pas.

Les Canadiens ont le droit de savoir comment le Canada s'en sort dans cette crise économique par rapport aux époques passées et aux autres pays. Ils ont aussi le droit de savoir si les politiques sont efficaces. Le recensement et d'autres collectes de données envoient des messages aux chercheurs du social, aux autres gouvernements, à la société civile, aux groupes de pression, à la population. Mais, au bout du compte, éliminer le message et les messagers est absurde. Le problème ne disparaît pas pour autant. Les inégalités et l'insécurité auxquelles nous faisons face dans la vie quotidienne, les inégalités intergénérationnelles, la détérioration de l'environnement, tout le monde peut les constater. On ne peut pas cacher non plus que la position canadienne est en chute libre dans les classements internationaux sur le plan du social et de l'environnement, et que les déclarations de la communauté internationale sont de plus en plus critiques.

En guise de conclusion : quelques réflexions personnelles

La Fondation Trudeau nous a demandé de parler un peu de nos itinéraires personnels, de nos débuts, dans mon cas en sciences politiques, et d'expliquer le choix de nos sujets de recherche. Décrire son propre parcours est plus difficile qu'il semble de prime abord. Ce sont souvent des hasards heureux qui conditionnent bien des aspects de notre vie, des rencontres fortuites qui influencent profondément notre manière de penser, même si l'on ne s'en rend pas compte sur le moment. Au cours d'une carrière, certaines portes s'ouvrent, d'autres se ferment et certaines autres encore, on vous les claque au nez. Et puis, contrairement aux chercheurs des sciences physiques qui peuvent consacrer toute leur carrière à la découverte d'une étoile lointaine, d'un gène ou d'un traitement contre le VIH, le travail des sciences sociales et des humanités est forcément réflexif. Nos critiques et nos solutions sont sans cesse remises en cause par les vecteurs changeants du pouvoir et du possible. Je peux dire que la politique m'a toujours intéressée. J'ai grandi dans une petite ville, dans l'Ontario d'Alice Munro des années 1950 et 1960. Nous prenions la partisanerie politique très au sérieux à l'époque, d'autant plus que ma famille était généralement du mauvais côté de la barrière politique de la ville. Avant l'âge de l'école, je me rappelle bien du désespoir absolu de mon grand-père devant l'écrasante majorité de Diefenbaker aux élections de 1958. Plus tard, les élections opposant Diefenbaker et Pearson seront des sujets de plaisanteries et de bravades dans la cour de l'école. Ma mère et mon père étaient profondément engagés dans leur communauté. La journée commençait inmanquablement avec le journal et les nouvelles de CBC accompagnaient toujours le repas du soir. Mes sœurs et moi avons été élevées dans l'idée que nous avions des responsabilités sociales et que la politique, c'était important. Notre député était chauve à souhait, ce qui permettait à une écolière armée d'un simple feutre de le transformer rapidement en un personnage fringant, moustache en guidon de vélo et tête bouclée. Parfois l'honorable représentant

de Middlesex Sud ressemblait comme deux gouttes d'eau à l'un des trois Stooges⁷⁷, tantôt il était le portrait craché de Charlie Chaplin. Bien entendu, je reconnais aujourd'hui que de tels détournements violaient la loi électorale canadienne et représentaient peut-être même une stratégie de dissuasion du vote, mais à l'époque j'étais un agent des rouges et cela faisait partie du sport de la politique partisane dans les petites villes ontariennes.

Désormais libérée par cette confession, je dois admettre que ce n'est pas la flamme de la partisanerie qui a allumé et entretenu mon intérêt pour la politique. C'est plutôt le savoir social, et en particulier la promesse éternelle que l'égalité et la justice progressent par le politique, qui m'ont poussée vers les sciences politiques. Mes années de formation ont été profondément marquées par les luttes du mouvement américain en faveur des droits civiques, les premières manifestations du mouvement féministe, et la promesse de Trudeau d'une société juste. Bien sûr, cette conception individualisée de la justice sociale a été critiquée d'emblée, entre autres par Harold Cardinal dont le livre, *La tragédie des Indiens du Canada*, illustre la dure réalité des sociétés des Premières nations. Les universitaires féministes et les critiques des questions raciales soulignèrent également que la notion d'égalité des droits des libéraux ne dérangeait en rien les hiérarchies sociales bien établies et les possibilités qui s'y rattachent. Mais ils plaçaient quand même l'idée d'une société juste au cœur de la scène politique. Et pour une jeune fille de l'Ontario d'Alice Munro, quand Trudeau déclarait que le Canada devait être une société juste, ces paroles résonnaient au plus profond. De même que sa définition de la politique comme un « ensemble de décisions visant à construire cette société⁷⁸ ».

77. Un trio comique américain actif au milieu du siècle dernier (note de la traductrice).

78. Pierre Trudeau (1968), www.findarticles.com/p/articles/mi_go2043/is_1_53/ai_n28826622/

Pour emprunter une formule du président Barack Obama, j'étais pleine d'enthousiasme et prête à aller en sciences politiques. Imaginez donc mon étonnement au premier cours de sciences politiques, quand le professeur expliqua que la politique était un système d'entrées et de sorties, de boucle de rétroaction et, plus encore, quand il déclara que l'idée de justice sociale relevait davantage de la philosophie, discipline où la question du « que se passe-t-il si ? » était bien maîtrisée. Les sciences politiques, selon lui, étudiaient le « que se passe-t-il ? », les faits concrets de la vie politique. Après avoir suivi bien d'autres cours et grâce à des professeurs à qui je dois tant, j'ai commencé à comprendre que la politique était toujours l'application de l'idée de quelqu'un sur le « que se passe-t-il si », dans le cas qui nous intéresse sur : « que se passe-t-il si on laisse le marché être le seul arbitre de la vie sociale ? » Les théories défendent toujours une certaine vision de la société et certains intérêts par rapport à d'autres⁷⁹.

Les sciences sociales ont bien des choses à dire sur la crise économique actuelle et l'insécurité que nous vivons. J'ai commencé cette conférence en exposant les arguments de certains spécialistes des sciences sociales importants contre les principes fondamentaux de la gouvernance par le marché. Ces experts, parmi lesquels de nombreux économistes, travaillent avec des réseaux politiques mondiaux aussi influents que le Forum économique mondial, le FMI et l'OCDE. Des recherches sociologiques sérieuses démontrent que les sociétés équitables ont de meilleurs résultats, selon toutes sortes d'indicateurs sociaux allant de l'éducation à la mobilité sociale, du taux de criminalité aux statistiques sur la santé⁸⁰. Les chercheurs en

79. Robert Cox, « Social Forces, States and World Orders: Beyond International Relations Theory », dans R. O. Keohane (dir.), *Neorealism and Its Critics* (New York: Columbia University Press, 1986), 204-254.

80. Richard Wilkinson et Kate Pickett, *The Spirit Level: Why Equality is Better for Everyone* (New York: Penguin Books, 2009).

sciences sociales indiquent que les inégalités de revenu sont l'un des ressorts de la Grande Crise et, que sans investissements sociaux, sans redistribution des richesses, la reprise économique restera difficile à atteindre⁸¹. D'autres études comparatives démontrent que la justice sociale et une économie performante ne sont pas mutuellement exclusives, mais au contraire qu'elles se renforcent l'une l'autre⁸². De tels résultats coïncident aussi avec les priorités politiques de la population canadienne. Un sondage national mené l'année dernière, par exemple, révèle que la grande majorité des Canadiens croient que le Canada devrait réduire les écarts entre les riches et les pauvres (82 %) et que le système fiscal est injuste. La majorité partage aussi l'idée que les impôts sont un bien commun, conçus pour améliorer la qualité de la vie. Les Canadiens ne craignent pas la criminalité dans leurs quartiers. Pas plus qu'ils ne pensent que de plus lourdes peines seraient efficaces dans la lutte contre le crime. Le système de santé publique reste l'expression la plus importante de leur savoir social⁸³. Les sciences humaines et les sciences sociales ont un rôle crucial à jouer dans la construction d'un nouveau savoir social pour ces temps incertains. Nous ne pouvons pas fournir de solutions immédiates ou toutes faites à des problèmes complexes qui en fait réclament des décisions démocratiques. Notre métier est justement de travailler, pas seulement avec les gouvernements mais avec

81. Rajan Raghuram, *Fault Lines: How Hidden Fractures Still Threaten the World* (Princeton N.J.: Princeton University Press, 2010); Robert Reich, *Beyond Outrage: What Has Gone Wrong With Our Economy and Our Democracy and How to Fix it* (New York: Alfred A. Knopf, 2012); Paul Krugman, *End This Depression Now* (New York: W.W. Norton Company, 2012); «Free Exchange: Body of Evidence», *The Economist*, 17 mars 2012.

82. Bertelsmann Stiftung Foundation, «Strong Variations in Social Justice within the OECD» (27 octobre 2011), www.bertelsmann-stiftung.de/cps/rde/xchg/bst_eng/hs.xsl/nachrichten_11093.htm

83. Environics Institute, «Income Inequality and Tax Fairness: Canadian Public Opinion and Priorities» (2012), www.environicsinstitute.org/PDF-TaxFairnessSummit-PresentationPublicOpinion.pdf

différentes catégories de la population, à analyser et, oui, à critiquer les hiérarchies sociales et les politiques publiques qui s'opposent à un présent et à un futur plus viables et plus justes.

Ces contributions sont vitales pour une société démocratique saine et ouverte. Un savoir pour un monde incertain exige un marché d'idées qui active l'imaginaire social sur les possibilités de la politique au sens large du terme. Pour paraphraser le critique littéraire Northrop Frye, le rôle fondamental de l'imagination [sociale] est de produire, à partir de la société où nous vivons, une vision de celle où nous aimerions vivre⁸⁴.

84. Northrop Frye, *The Educated Imagination* (Toronto: House of Anansi Press, 1997), 86.

RÉDACTRICE EN CHEF INVITÉE

Bettina B. Cenerelli

LA FONDATION PIERRE ELLIOTT TRUDEAU

tient à remercier les personnes suivantes de leurs contributions
au quatrième volume des *Cahiers de la Fondation Trudeau*.

TRADUCTION

Richard Bastien (Loft/Préface) • Eric Bergeron (Choudhry/Gagnon)

Véronique Dassas (Brodie) • Susan Kelly (Introduction)

Wendi Petersen (Létourneau)

MAQUETTE ET MISE EN PAGE

Véronique Giguère

RÉVISION

Laurence Jourde • Sarah Weber

Achevé d'imprimer sur du papier entièrement recyclé
en novembre 2012 sur les presses du Caius du livre.